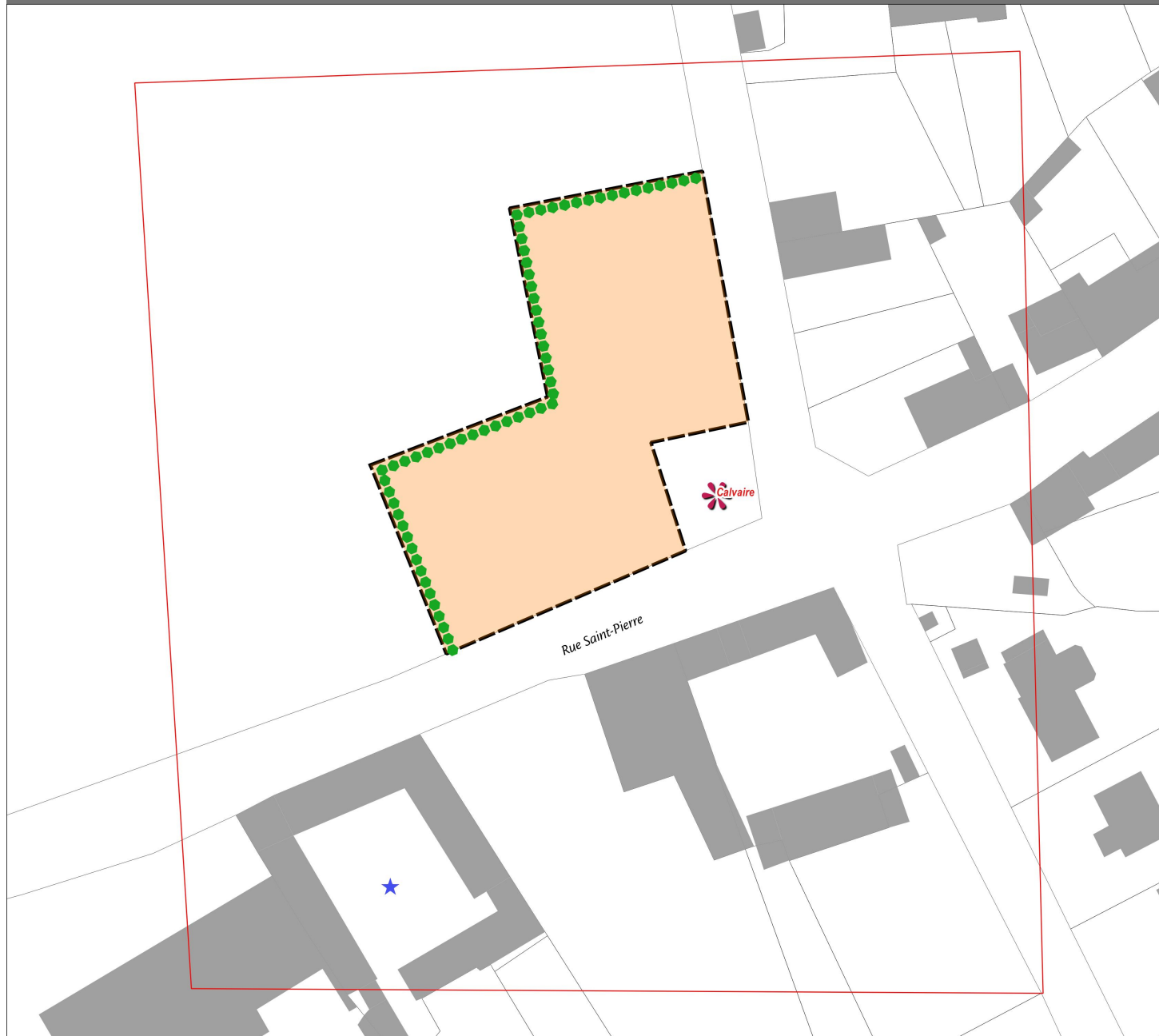


ABLAINZEVILLE
Rue Saint-Pierre
Vocation principale : Habitat

OAP n°1

Surface : 0.23 ha
 Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 8 16 24 m

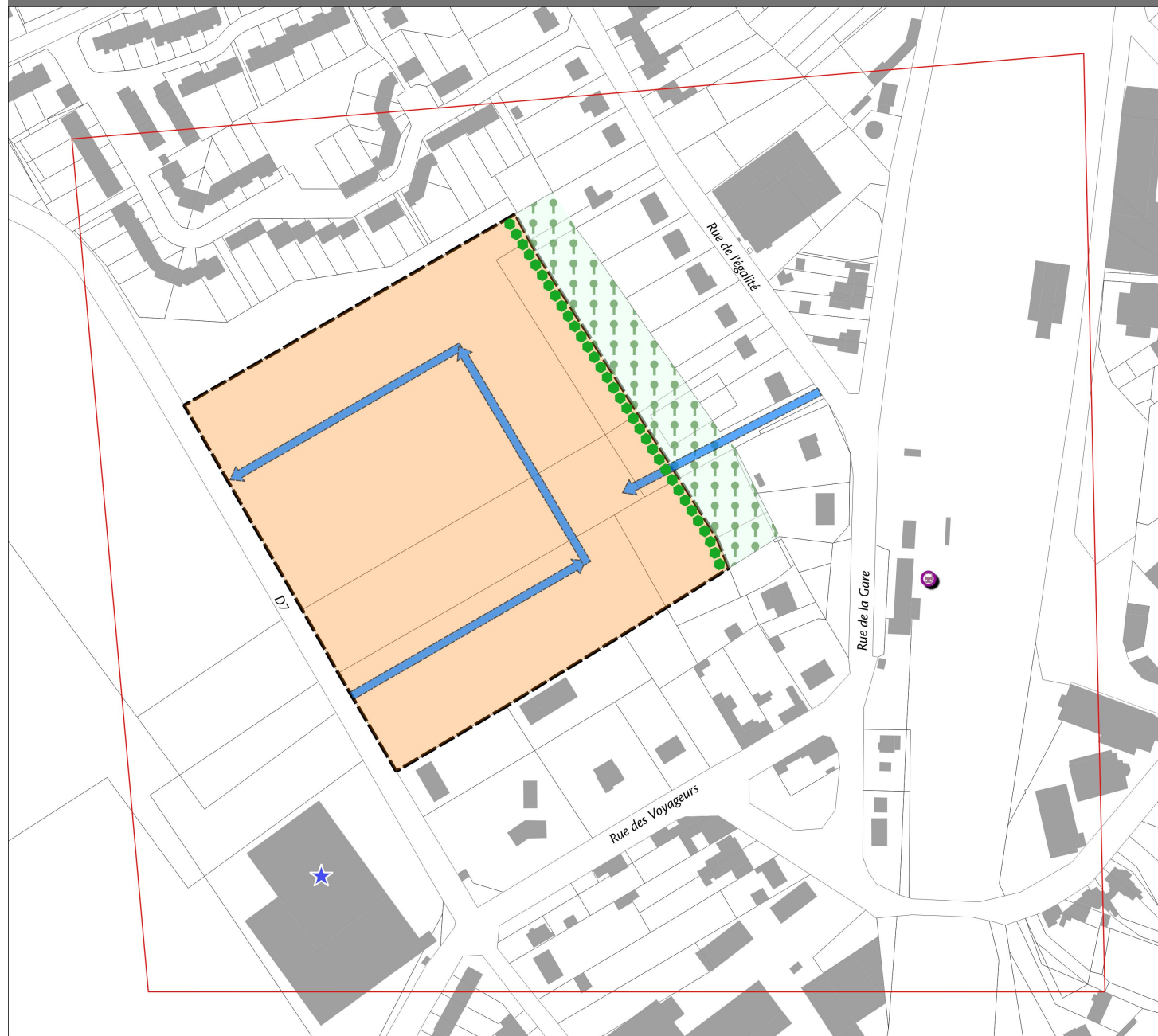
ACHIET LE GRAND

RD 7

Vocation principale : Habitat

OAP n°2

Surface : 3.61 ha
Densité minimale : 20 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boissements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 20 40 60 m

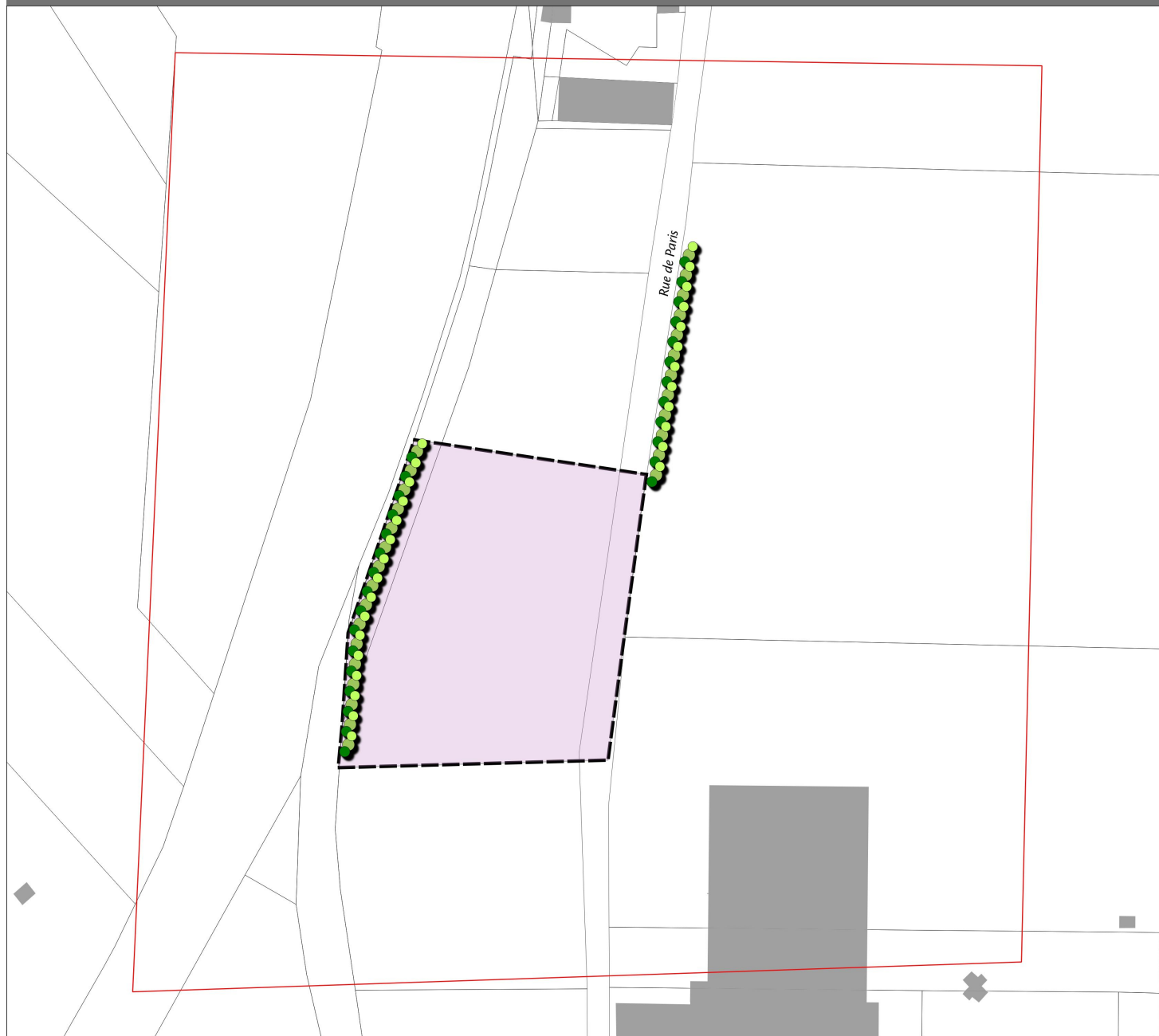
ACHIET LE GRAND

Rue de Paris

Vocation principale : Economie

OAP n°3

Surface : 1.2 ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

-  Périmètre de l'OAP
-  Boiséments
-  Gare
-  Exploitation agricole
-  Zone inondable constatée
-  Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

-  Economique
-  Habitat
-  Equipement
-  Espace vert
-  Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

-  Accès à valoriser
-  Principe de voirie à créer ou à renforcer
-  Aire de retournement
-  Principe de continuité mode doux à développer
-  Point de desserte en transports collectifs
-  Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

-  Élément de patrimoine bâti à préserver
-  Principe de cône de vue à maintenir
-  Espace agricole à préserver
-  Principe d'espace public à créer
-  Arbre remarquable à préserver
-  Linéaire d'arbres / haie à préserver
-  Linéaire d'arbres / haie à créer
-  Principe de traitement des limites, des franges à développer
-  Accès agricole à préserver
-  Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
-  Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
-  Zone humide à préserver
-  Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
-  Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
-  Talus à maintenir



0 20 40 60 m

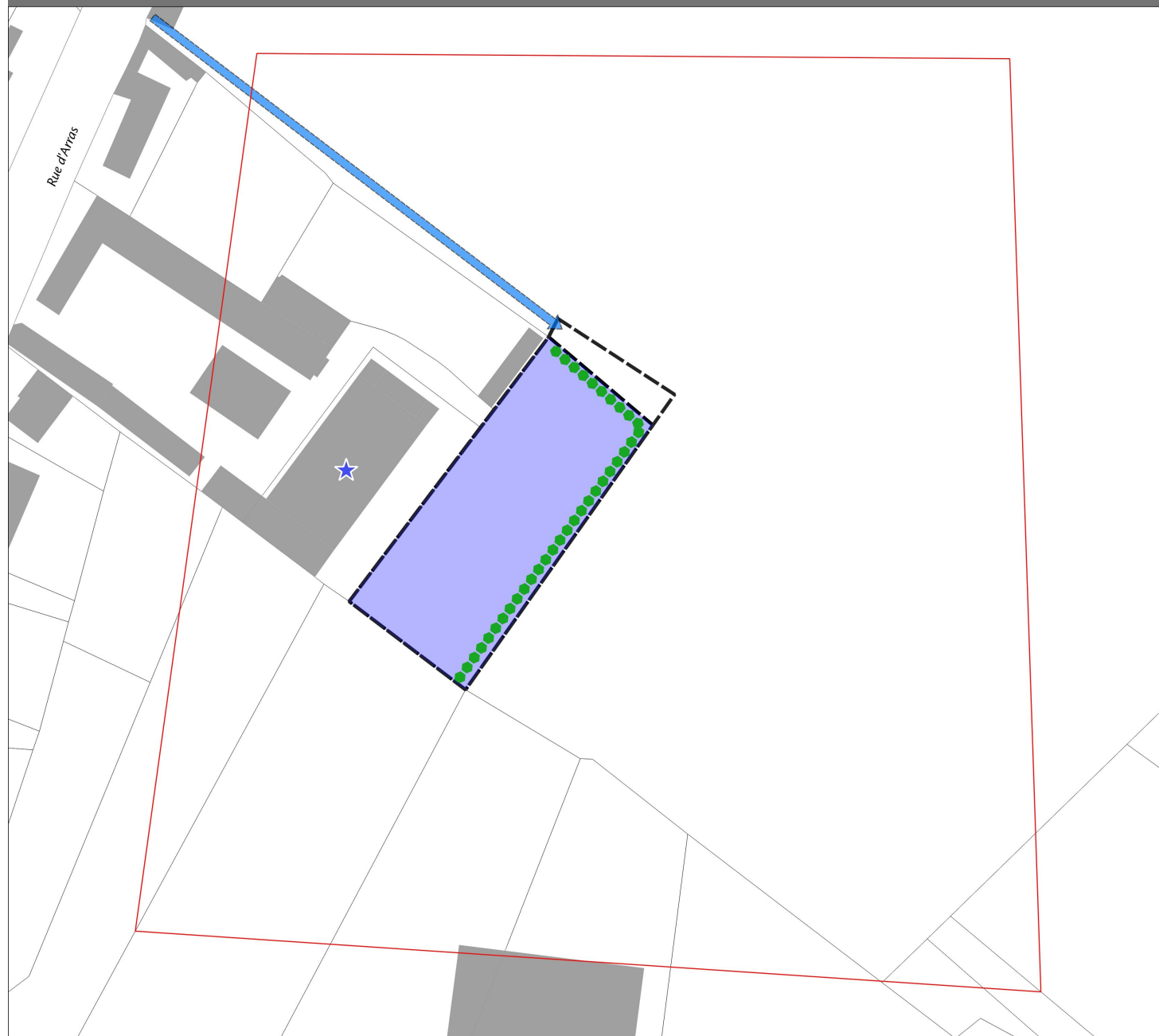
ACHIET LE GRAND

Rue d'Arras

Vocation principale : Equipements

OAP n°77

Surface : 0.18 ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boiséments
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 10 20 30 m

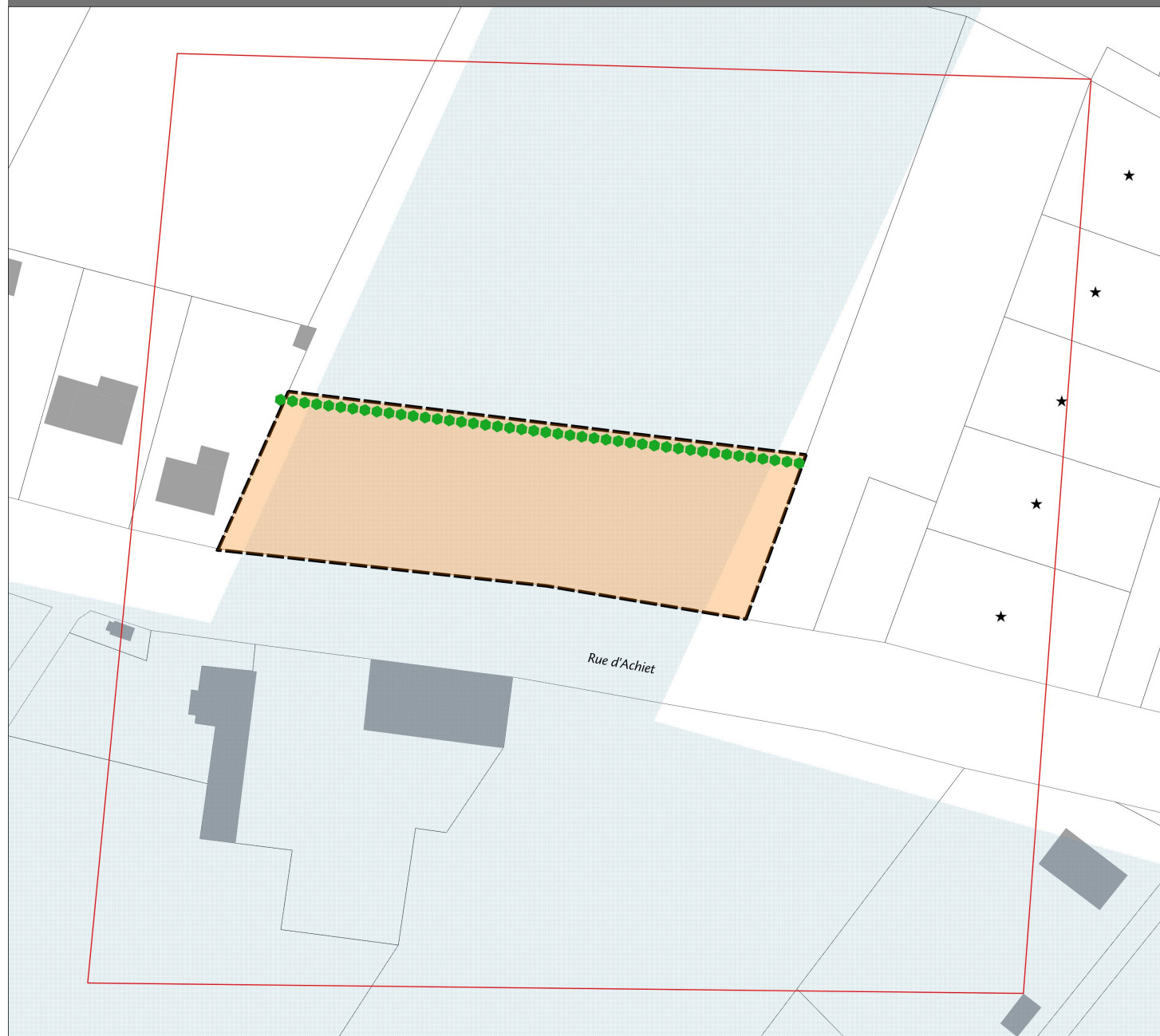
AVESNES LES BAPAUME

Route d'Achiet

Vocation principale : Habitat

OAP n°4

Surface : 0.28 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 9 18 27 m

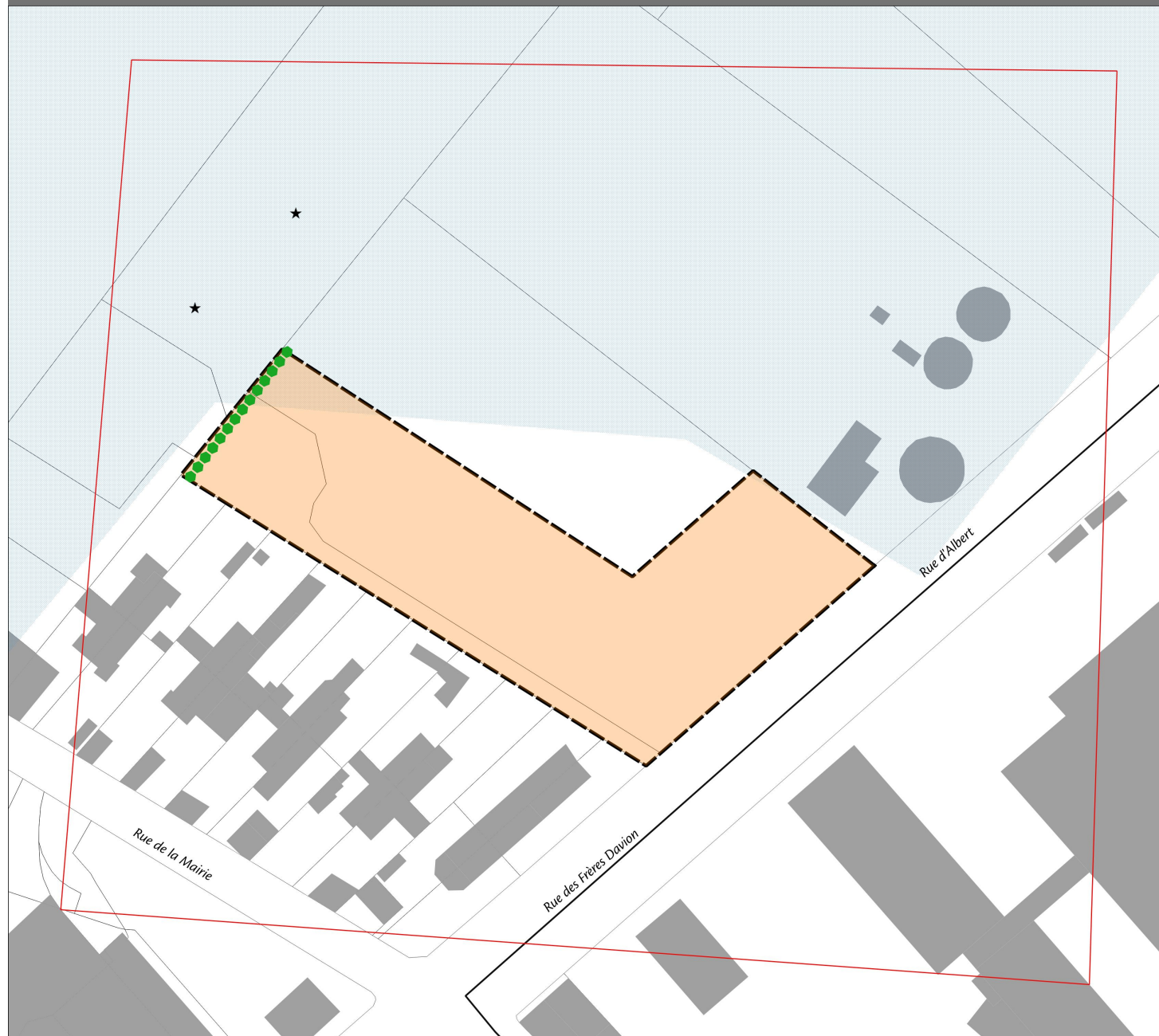
AVESNES LES BAPAUME

Rue d'Albert

Vocation principale : Habitat

OAP n°5

Surface : 0.43 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

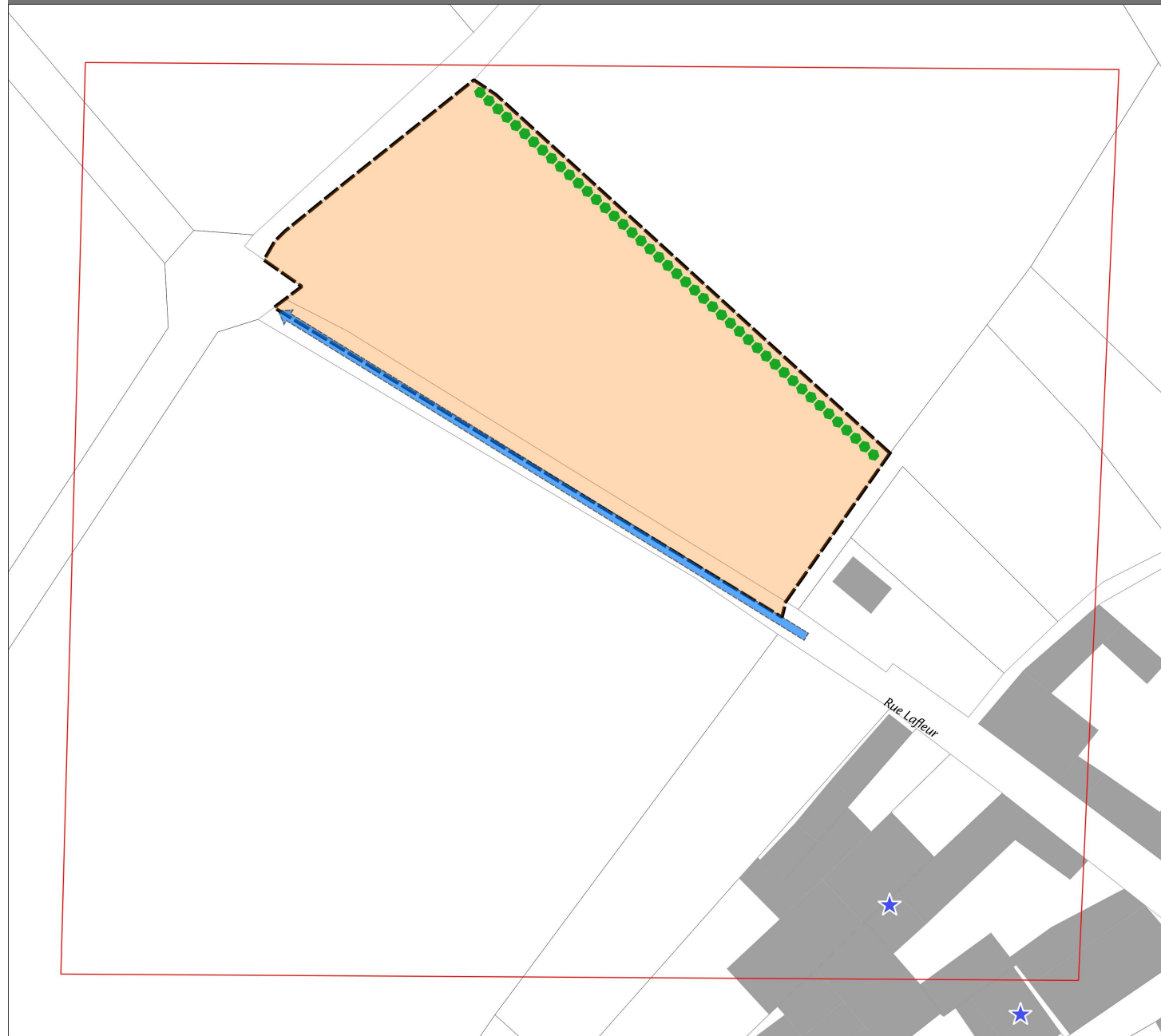
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 10 20 30 m

BANCOURT
Rue Lafleur
Vocation principale : Habitat

OAP n°6
Surface : 0.4 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boissements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 8 16 24 m

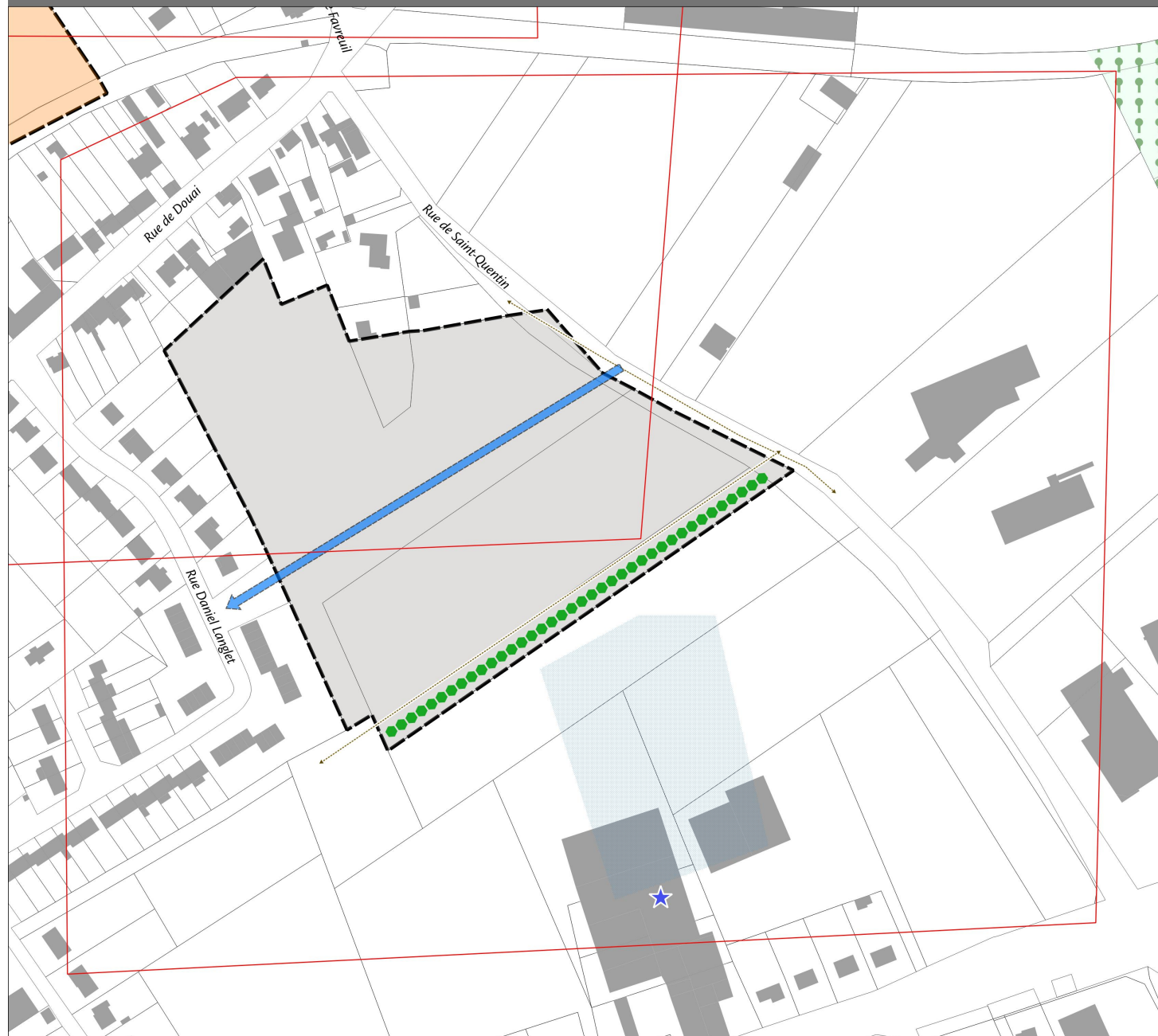
BAPAUME

Rue de Douai

Vocation principale : Habitat

OAP n°7

Surface : 4.13 ha
Densité minimale : 24 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

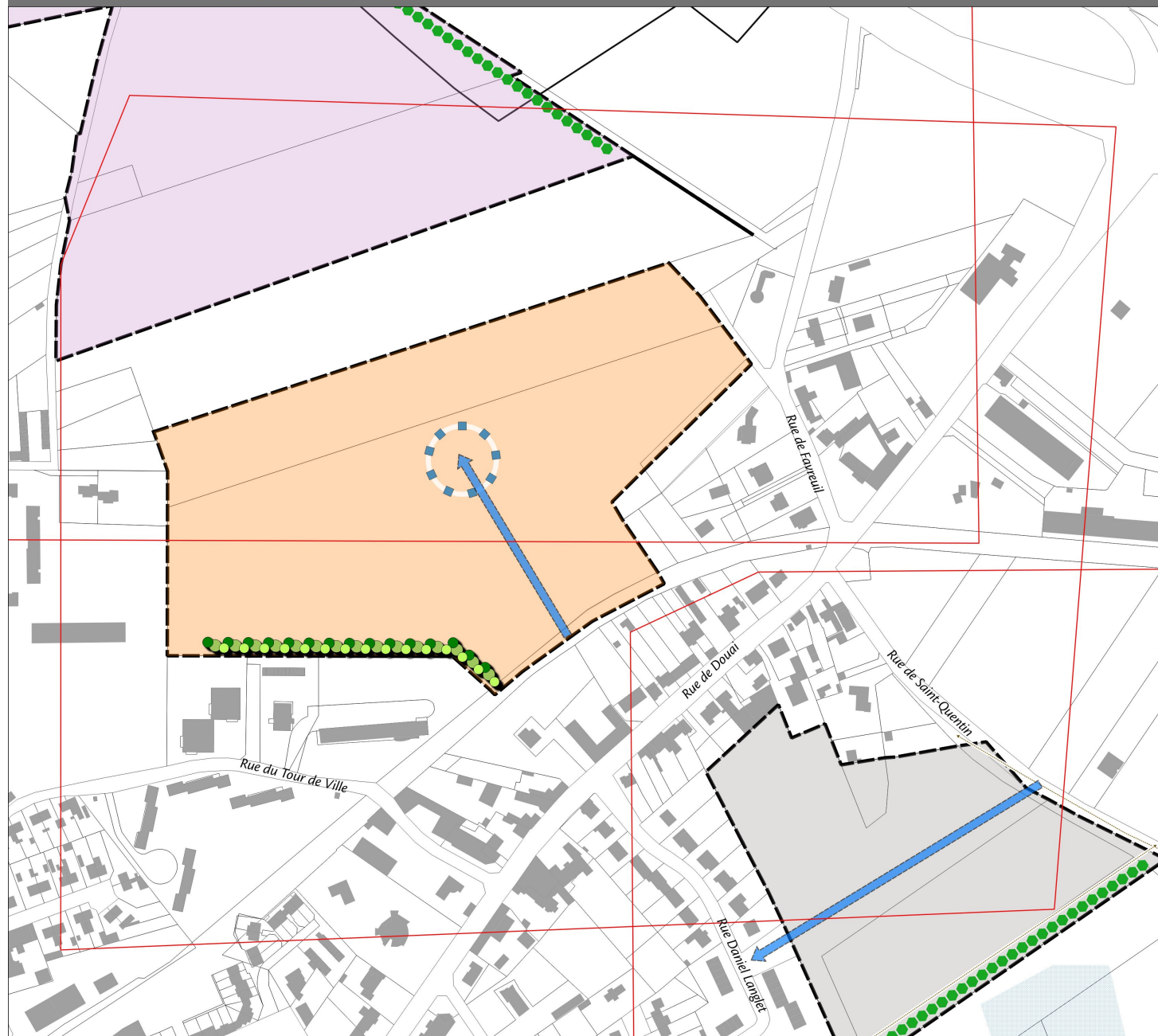
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 20 40 60 m

BAPAUME
Rue de Favreuil
Vocation principale : Habitat

OAP n°8
Surface : 7.8 ha
Densité minimale : 24 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boissements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 30 60 90 m

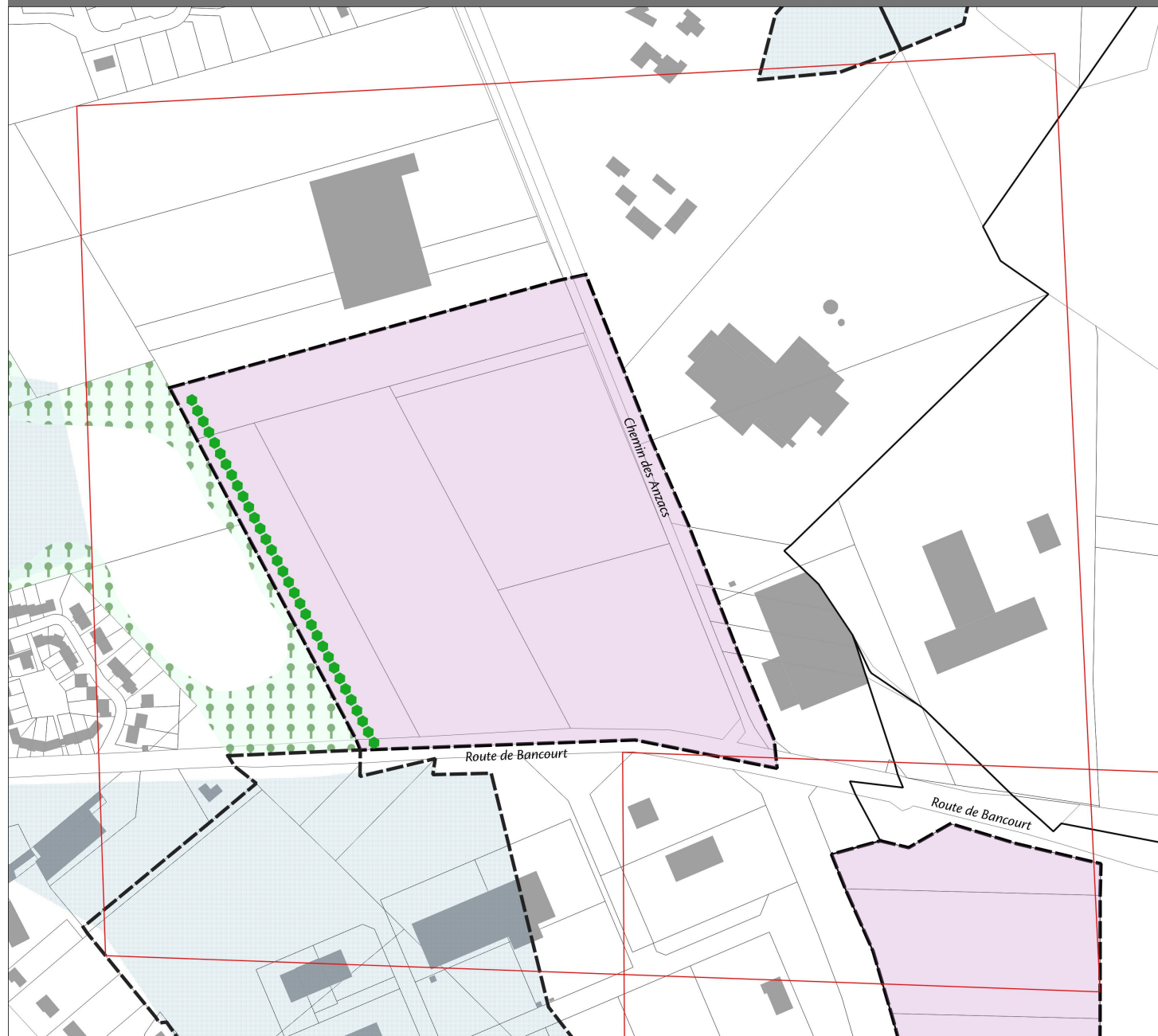
BAPAUME

Anzacs II

Vocation principale : Economie

OAP n°9

Surface : 9.47 ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boiséments
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



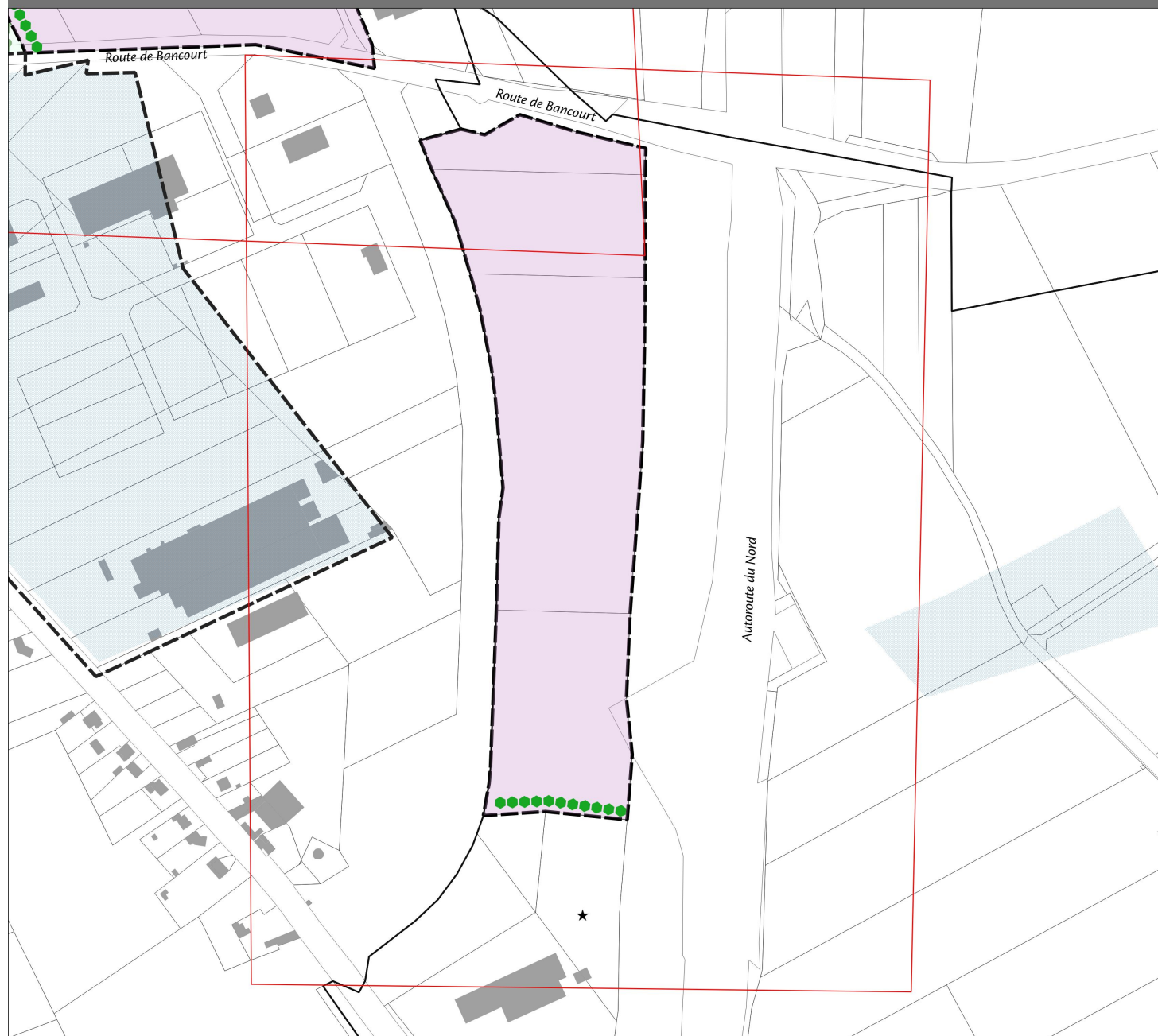
0 30 60 90 m

BAPAUME Moulins II

Vocation principale : Economie

OAP n°10

Surface : 7.59 ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

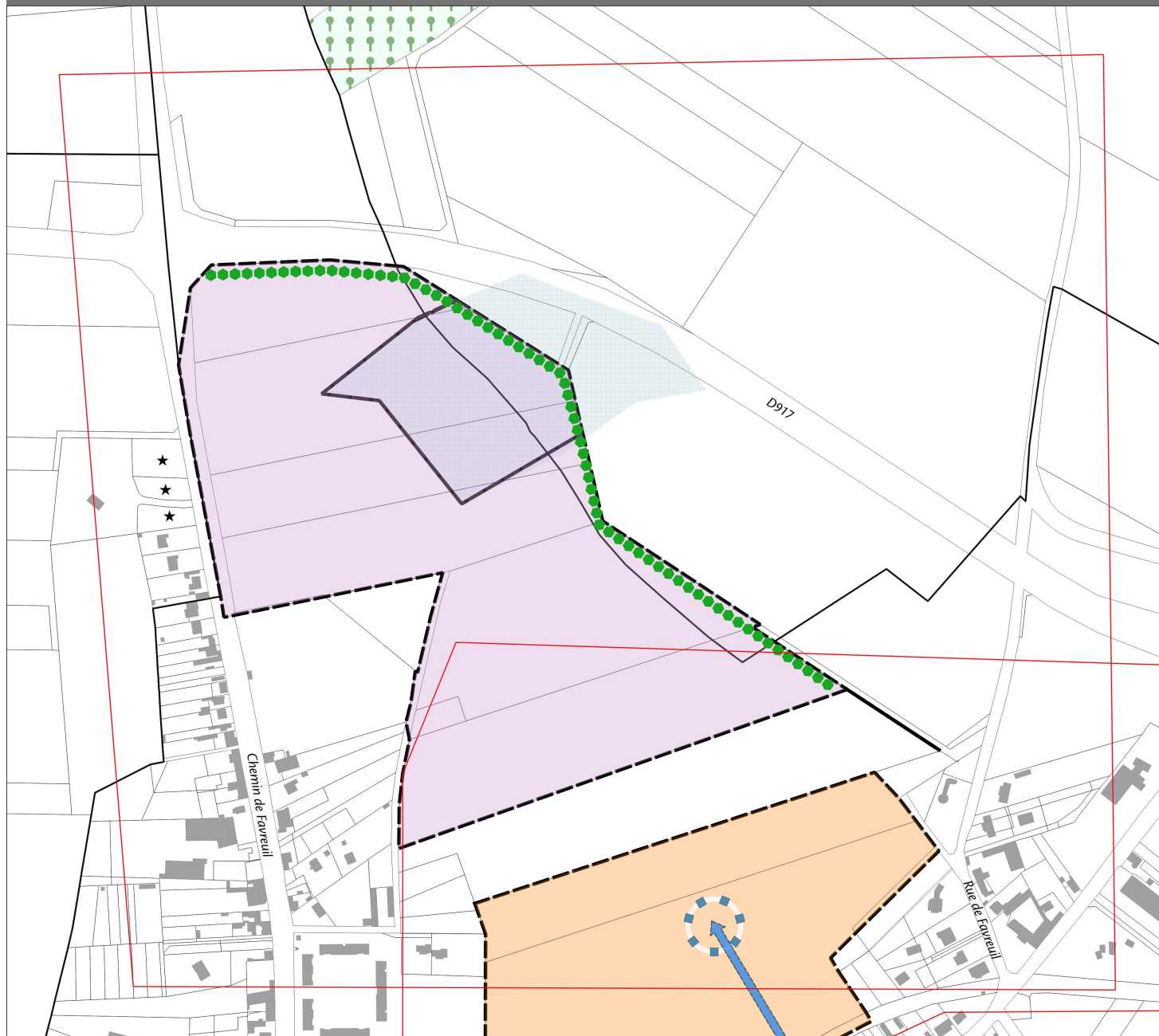
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 40 80 120 m

BAPAUME
Rue du Faubourg d'Arras
Vocation principale : Economie

OAP n°11
Surface : 15.36 ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 40 80 120 m

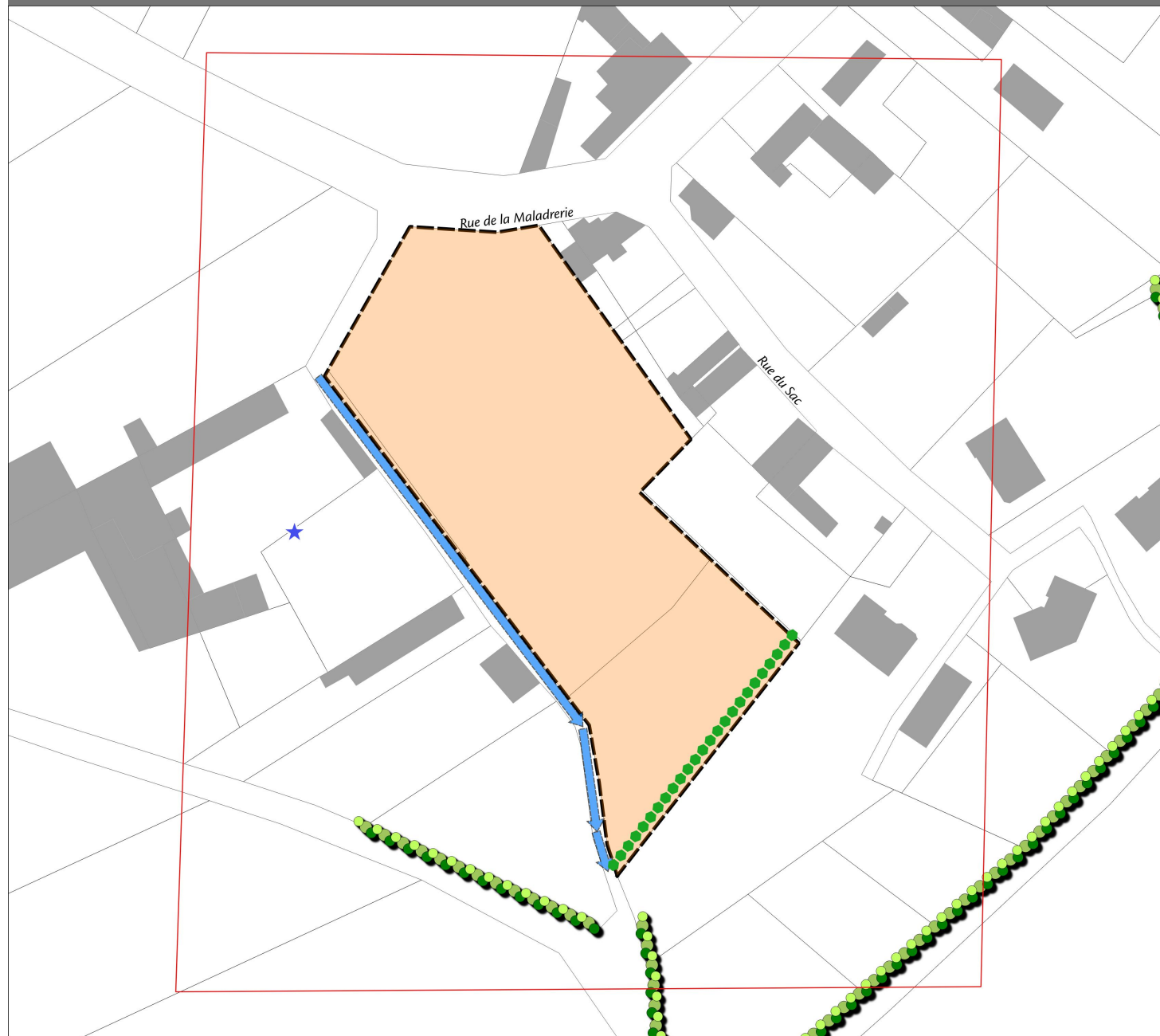
BARASTRE

Rue de la Maladrerie

Vocation principale : Habitat

OAP n°12

Surface : 0.44 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boiséments
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

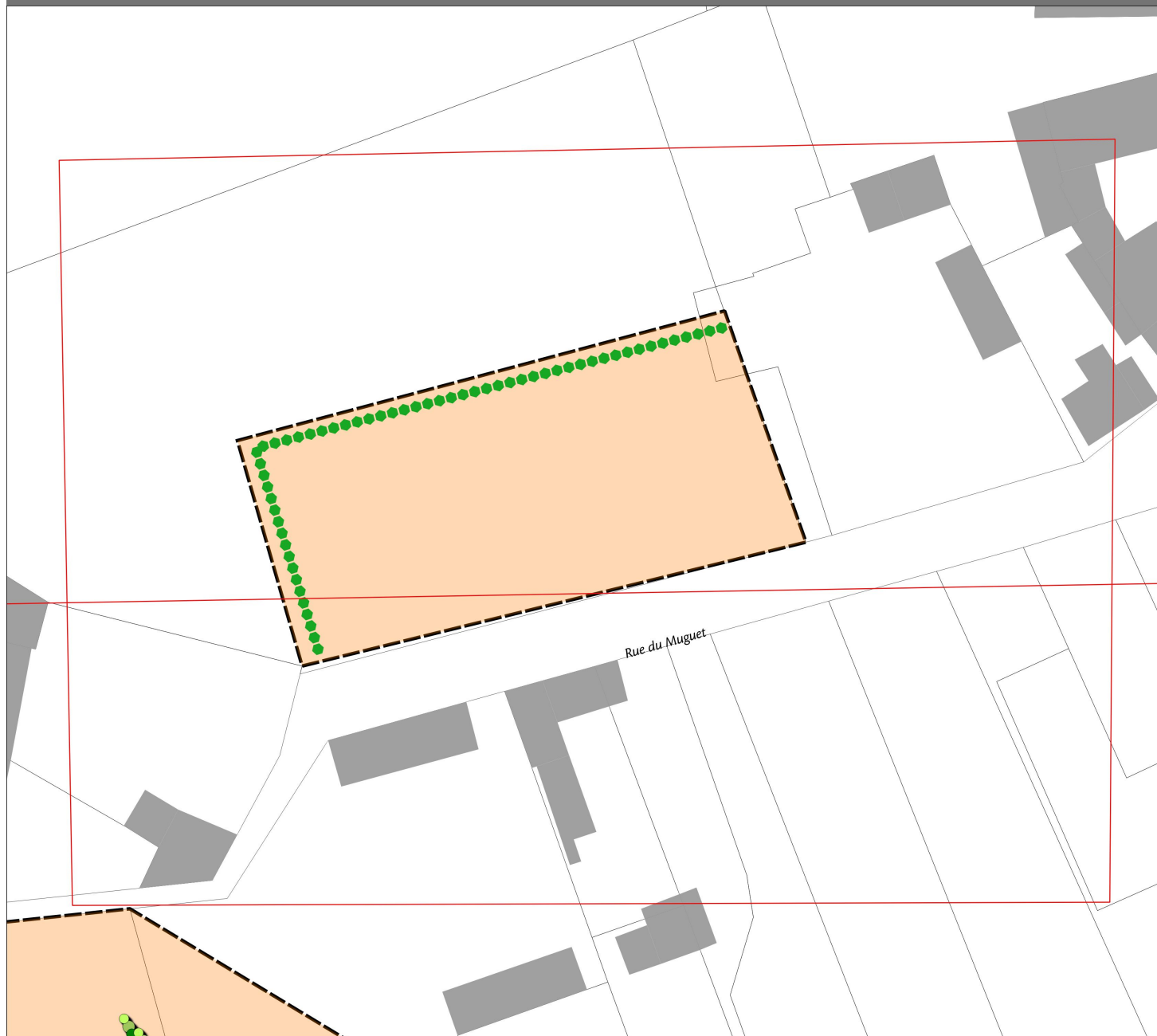
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 9 18 27 m

BEAULENCOURT
Rue du Muguet
Vocation principale : Habitat

OAP n°13
Surface : 0.19 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boiséments
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 6 12 18 m

BEAULENCOURT
Rue de Gueudecourt
Vocation principale : Habitat

OAP n°14
Surface : 1.14 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boissements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 10 20 30 m

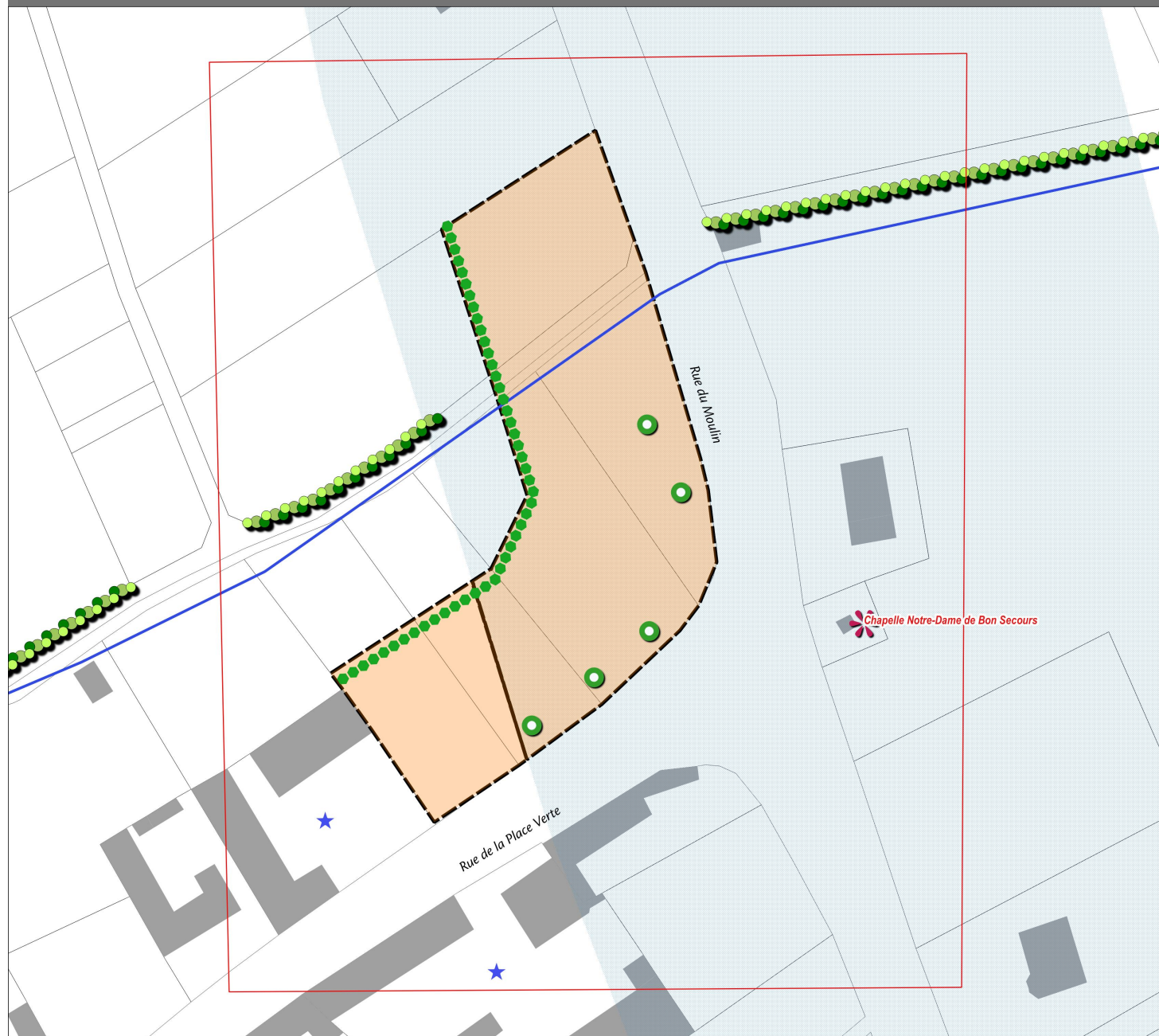
BEAUMETZ LES CAMBRAI

Rue du Moulin

Vocation principale : Habitat

OAP n°15

Surface : 0.34 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boiséments
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 8 16 24 m

BEHAGNIES

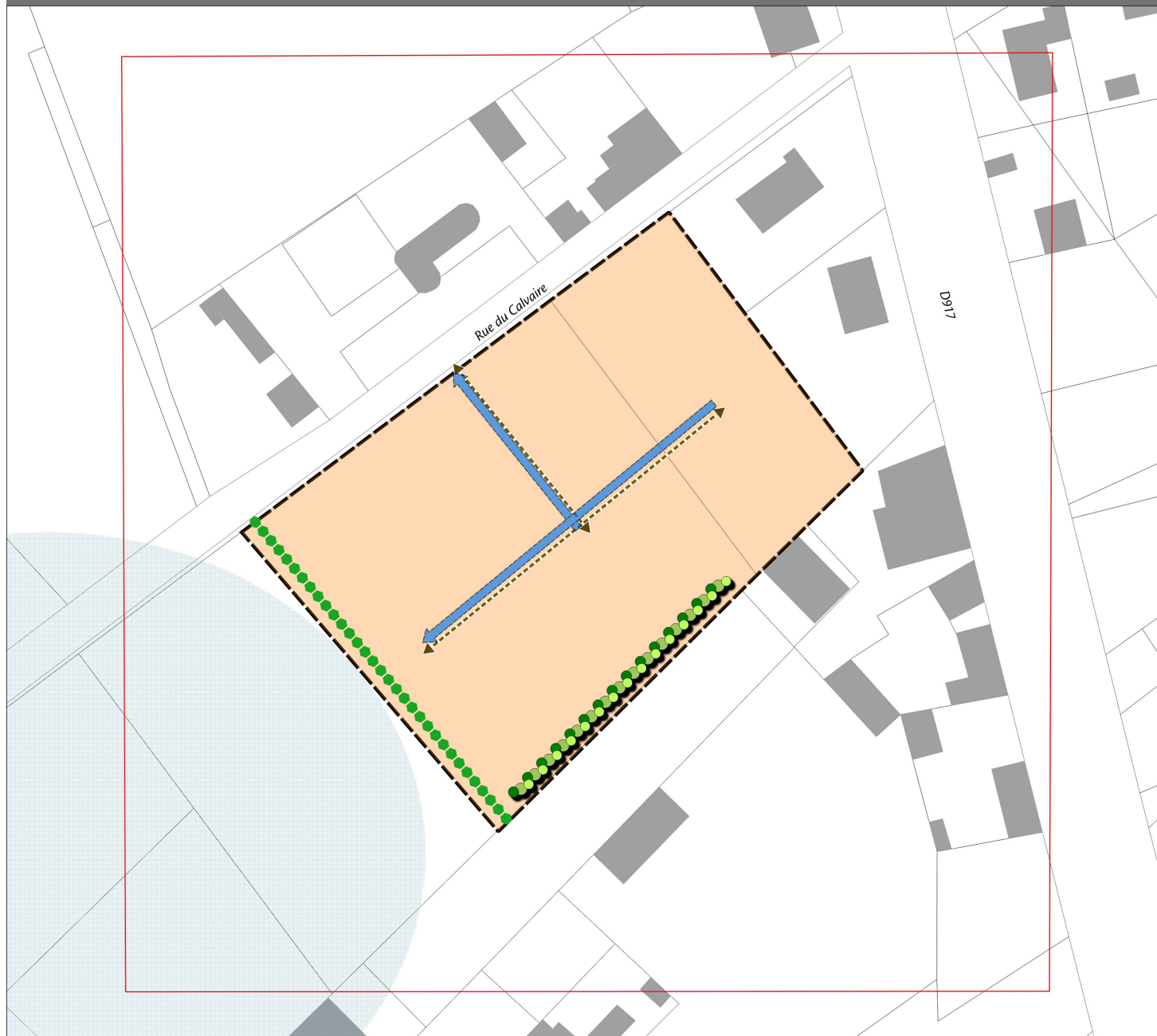
Rue du Calvaire

Vocation principale : Habitat

OAP n°16

Surface : 0.67 ha

Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boiséments
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 10 20 30 m

BERTINCOURT

Petit chemin de Bapaume

Vocation principale : Habitat

OAP n°17

Surface : 0.79 ha
Densité minimale : 20 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boiséments
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 10 20 30 m

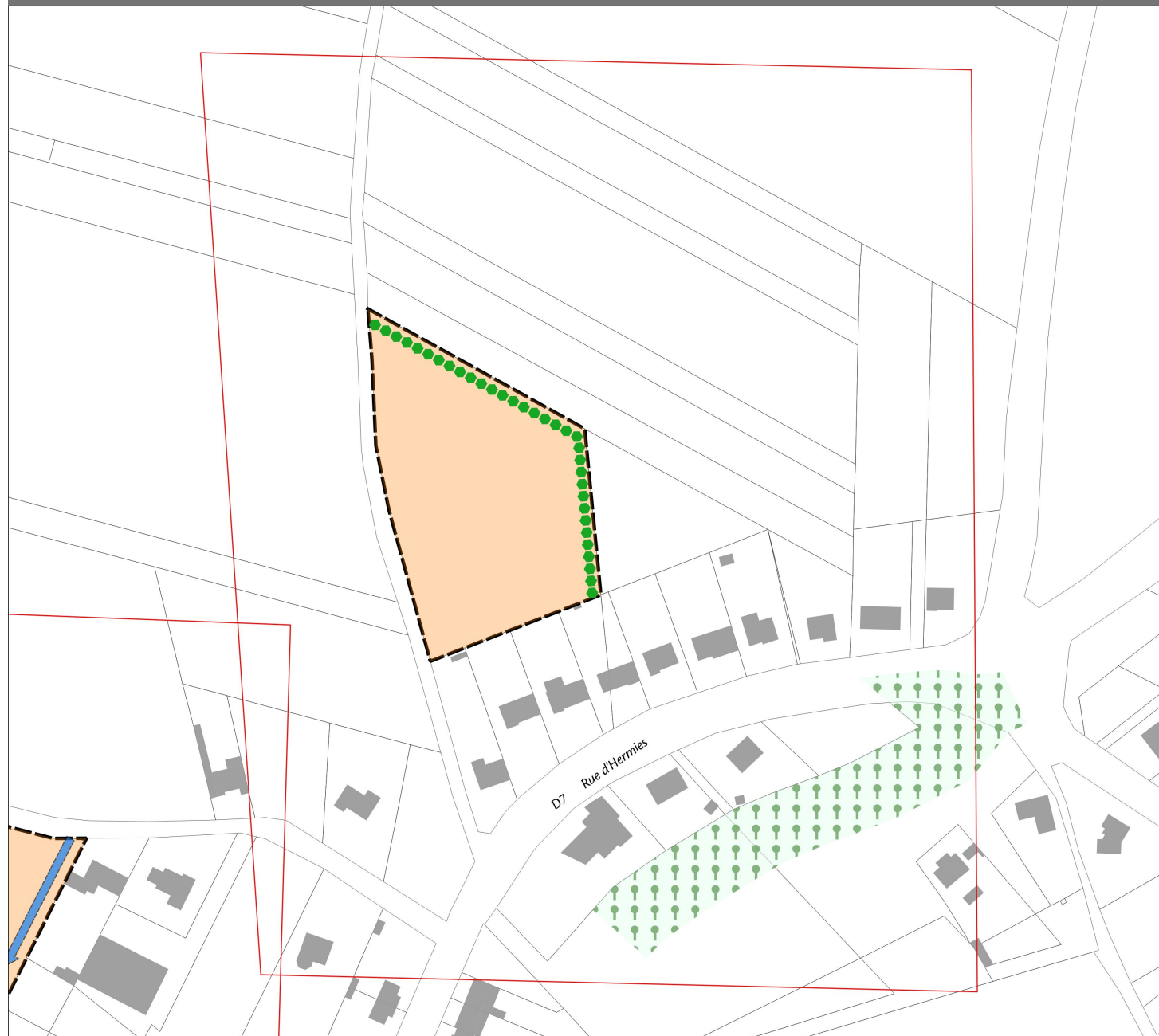
BERTINCOURT

RD 7

Vocation principale : Habitat

OAP n°18

Surface : 0.78 ha
Densité minimale : 20 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 20 40 60 m

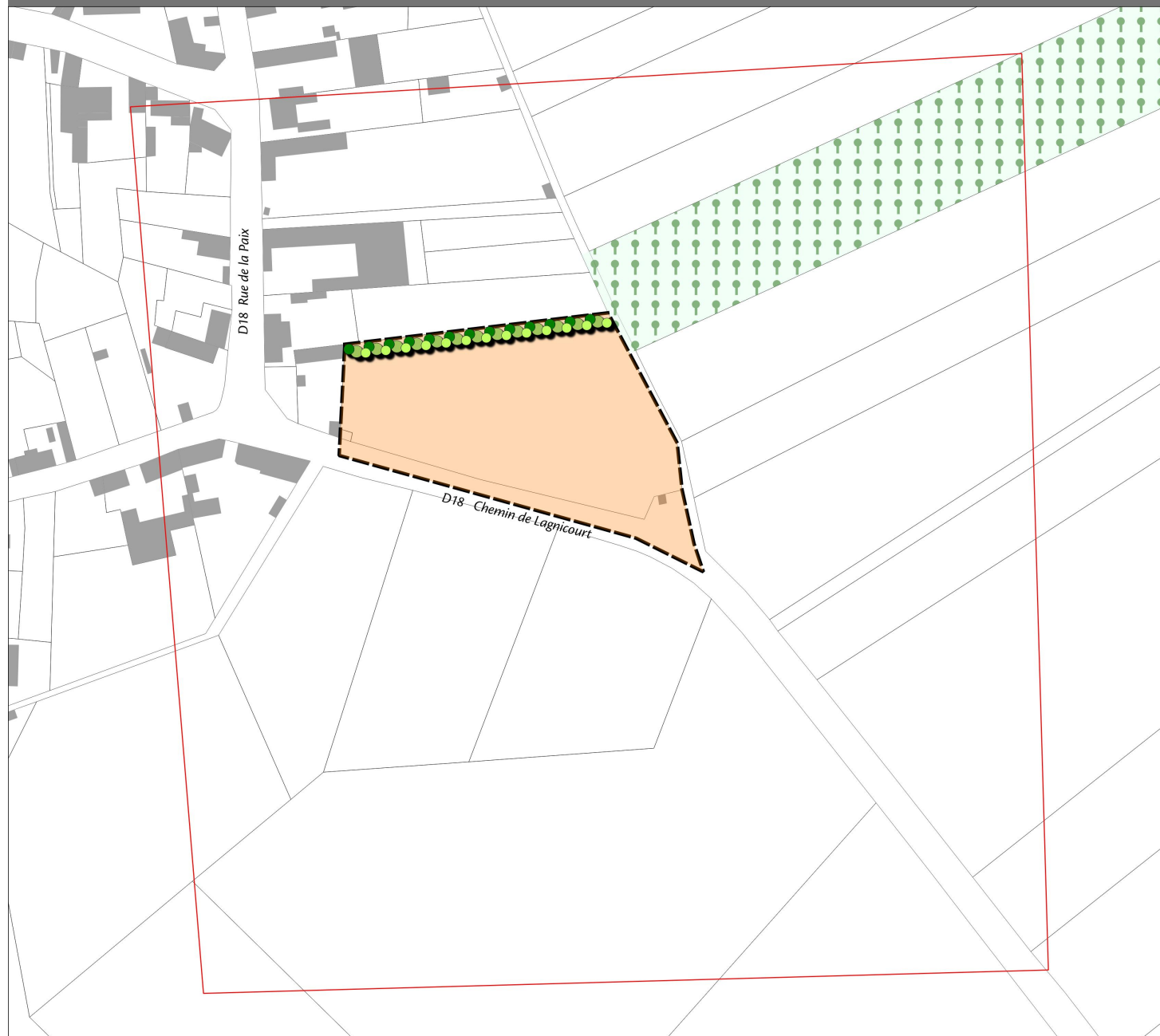
BERTINCOURT

Autour du cimetière

Vocation principale : Habitat

OAP n°19

Surface : 0.97 ha
Densité minimale : 20 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boiséments
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

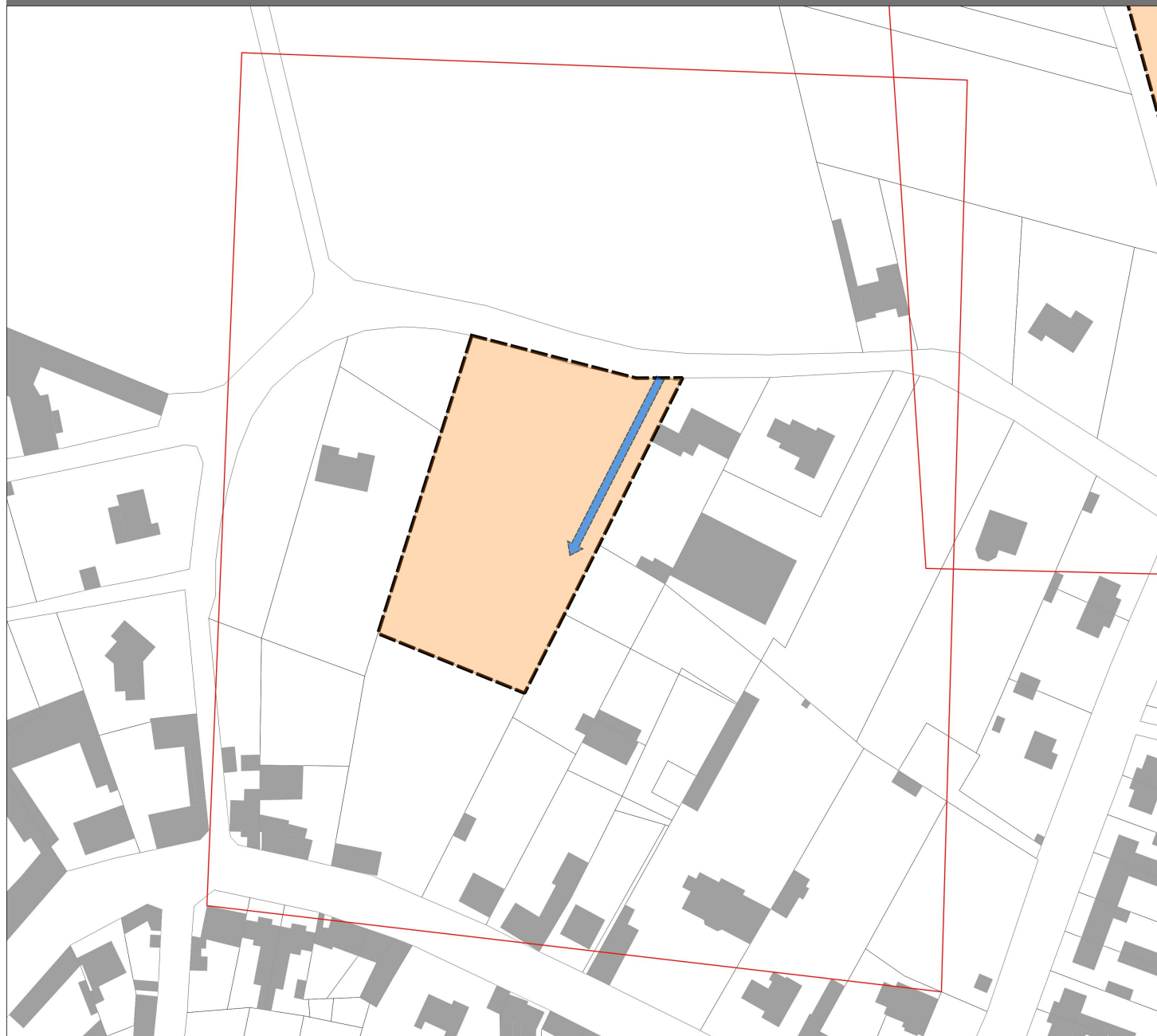
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 10 20 30 m

BERTINCOURT
Petit chemin de Bapaume
Vocation principale : Habitat

OAP n°79
Surface : 0.46 ha
Densité minimale : 10 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boiséments
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 10 20 30 m

BEUGNATRE
Rue de Frémicourt
Vocation principale : Habitat

OAP n°20
Surface : 0.59 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

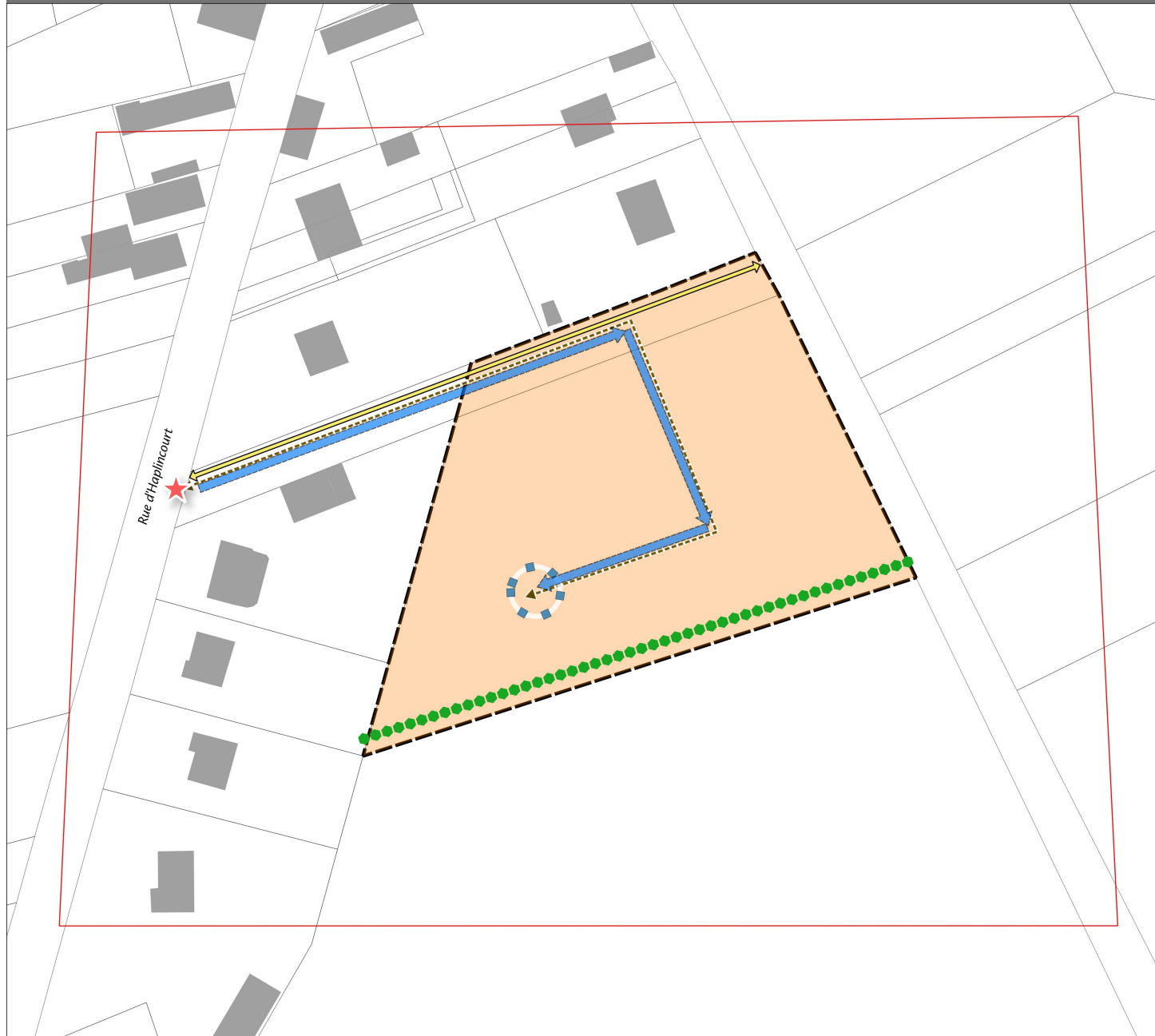
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 10 20 30 m

BEUGNY
Rue d'Haplincourt
Vocation principale : Habitat

OAP n°21
Surface : 0.65 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boiséments
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 10 20 30 m

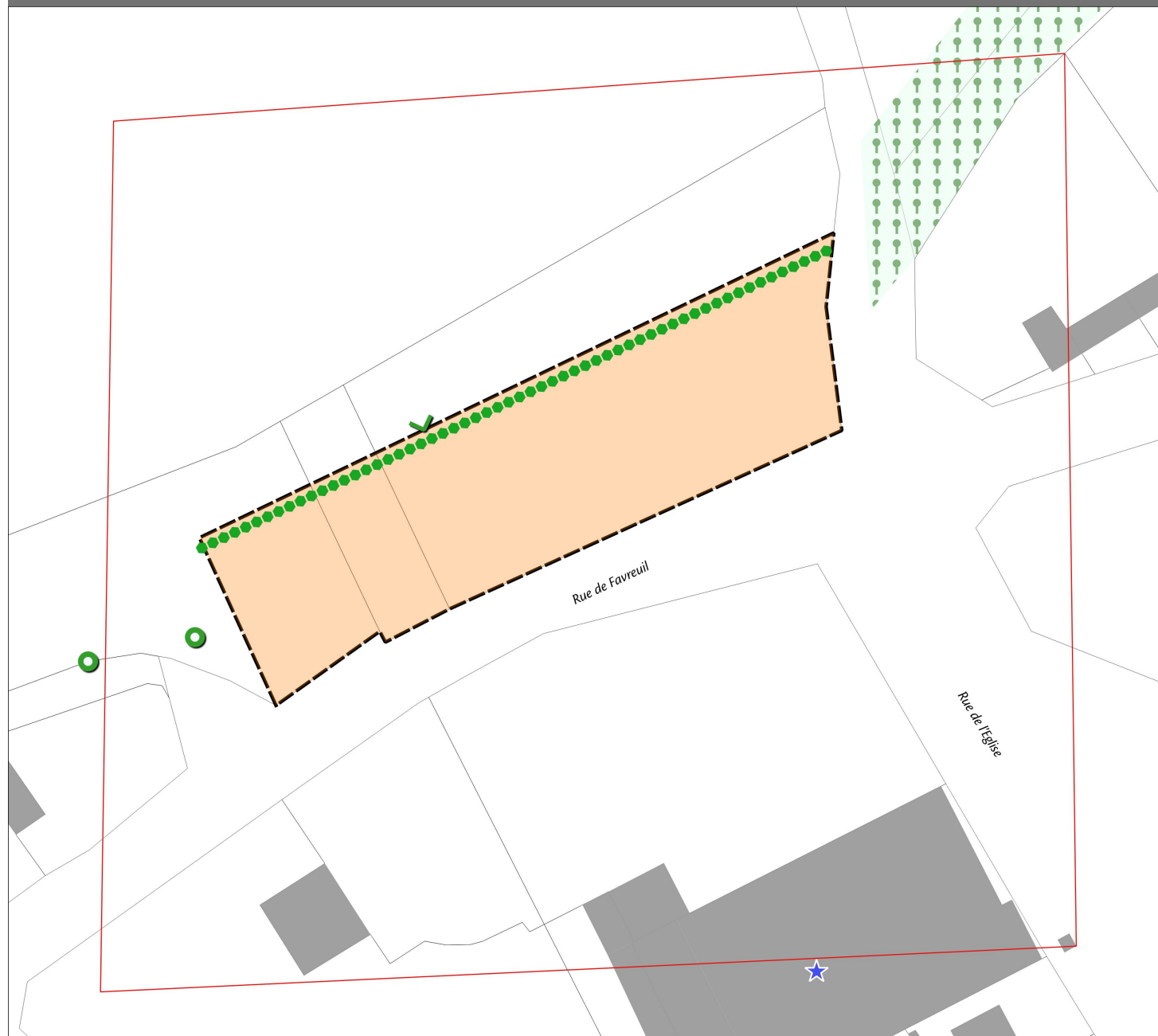
BIEFVILLERS LES BAPAUME

Rue de Favreuil

Vocation principale : Habitat

OAP n°22

Surface : 0.31 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 8 16 24 m

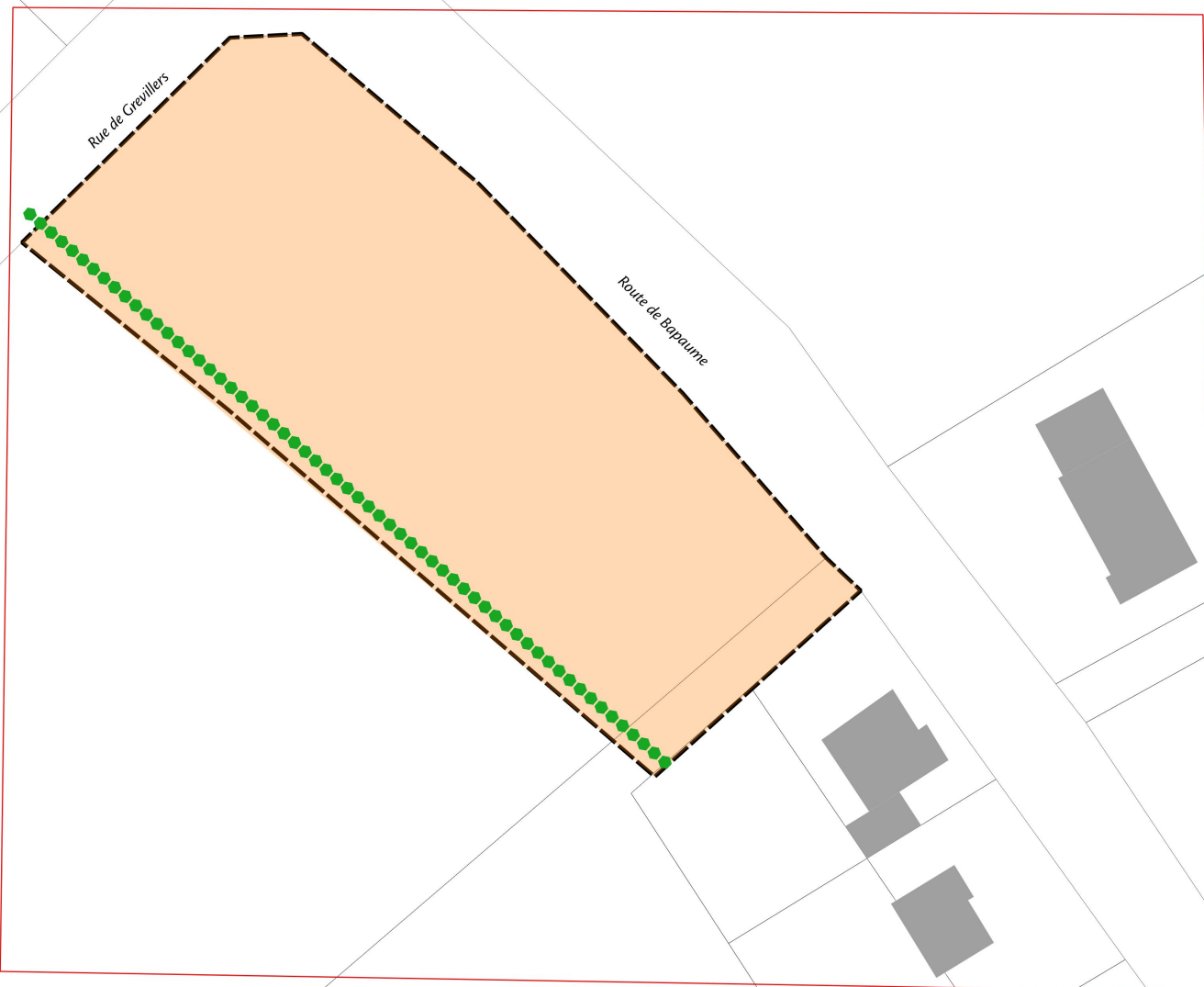
BIEFVILLERS LES BAPAUME

Route de Bapaume

Vocation principale : Habitat

OAP n°23

Surface : 0.19 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

-  Périmètre de l'OAP
-  Boiséments
-  Gare
-  Exploitation agricole
-  Zone inondable constatée
-  Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

-  Economique
-  Habitat
-  Equipement
-  Espace vert
-  Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

-  Accès à valoriser
-  Principe de voirie à créer ou à renforcer
-  Aire de retournement
-  Principe de continuité mode doux à développer
-  Point de desserte en transports collectifs
-  Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

-  Élément de patrimoine bâti à préserver
-  Principe de cône de vue à maintenir
-  Espace agricole à préserver
-  Principe d'espace public à créer
-  Arbre remarquable à préserver
-  Linéaire d'arbres / haie à préserver
-  Linéaire d'arbres / haie à créer
-  Principe de traitement des limites, des franges à développer
-  Accès agricole à préserver
-  Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
-  Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
-  Zone humide à préserver
-  Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
-  Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
-  Talus à maintenir



0 6 12 18 m

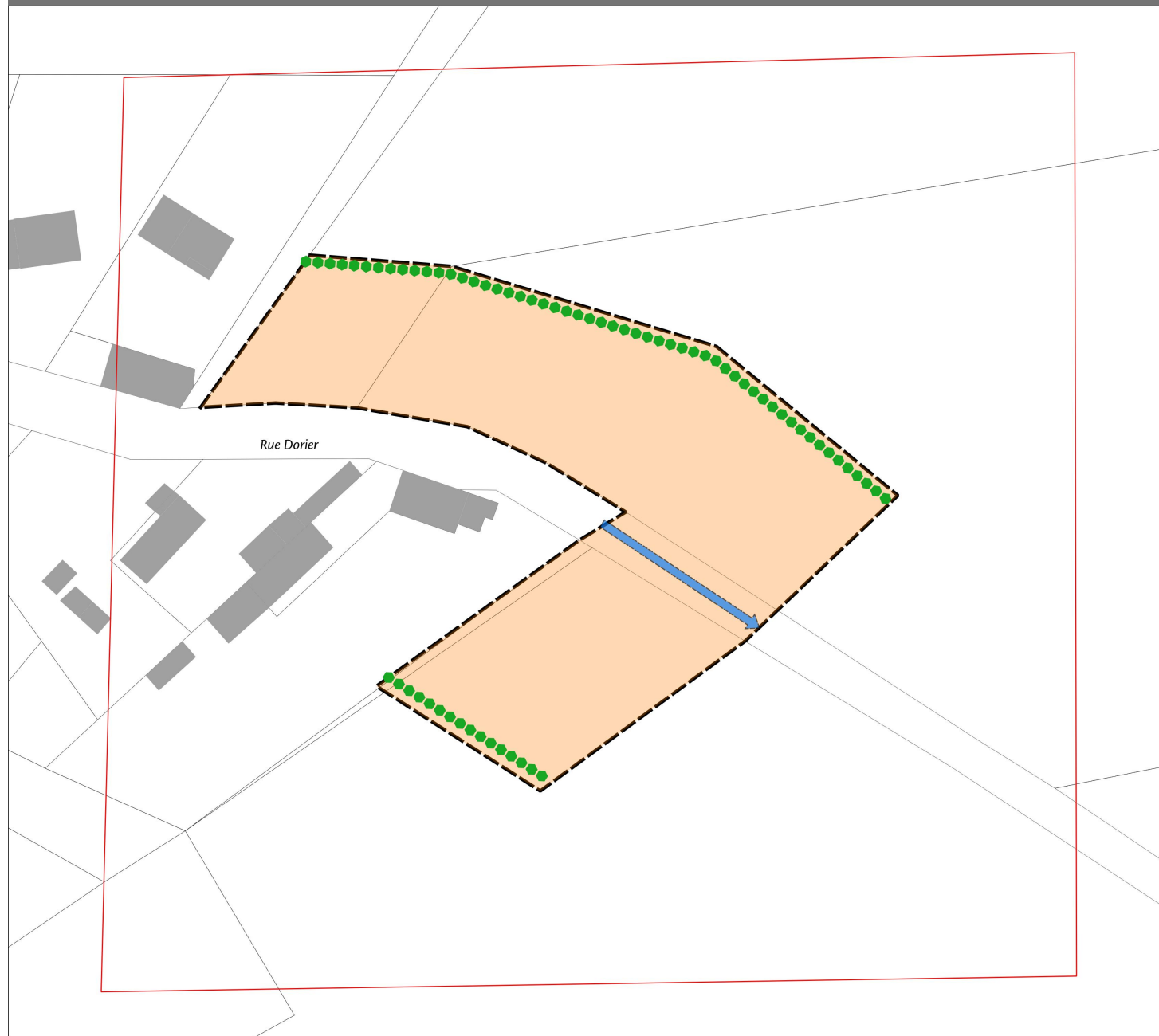
BIHUCOURT

Rue Dorier

Vocation principale : Habitat

OAP n°24

Surface : 0.41 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 8 16 24 m

BUCQUOY

Rue du Quesnoy

Vocation principale : Habitat

OAP n°25

Surface : 2.99 ha
Densité minimale : 20 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boiséments
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 20 40 60 m

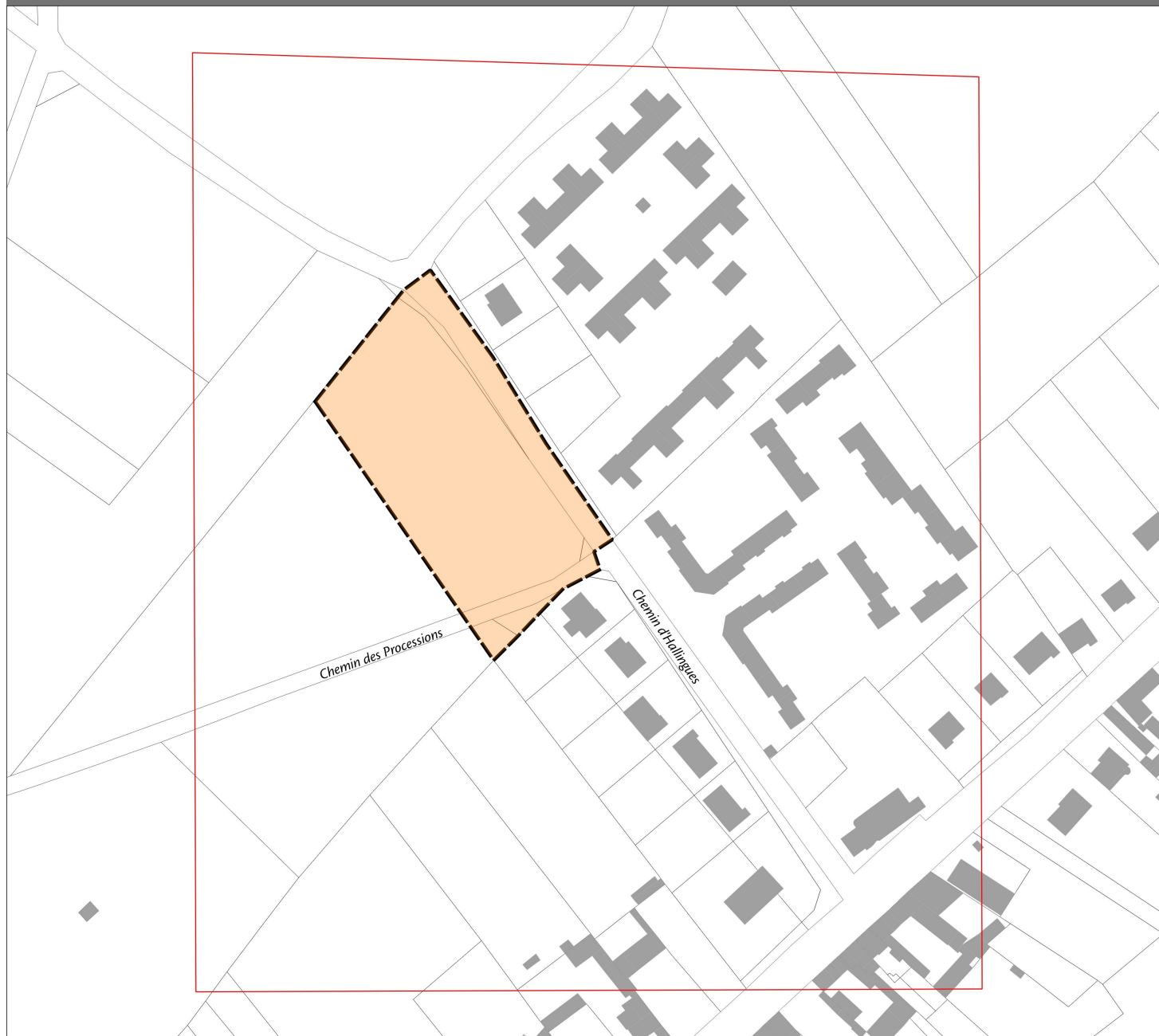
BUCQUOY

Chemin d'Hallungues

Vocation principale : Habitat

OAP n°26

Surface : 0.66 ha
Densité minimale : 20 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boissements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir

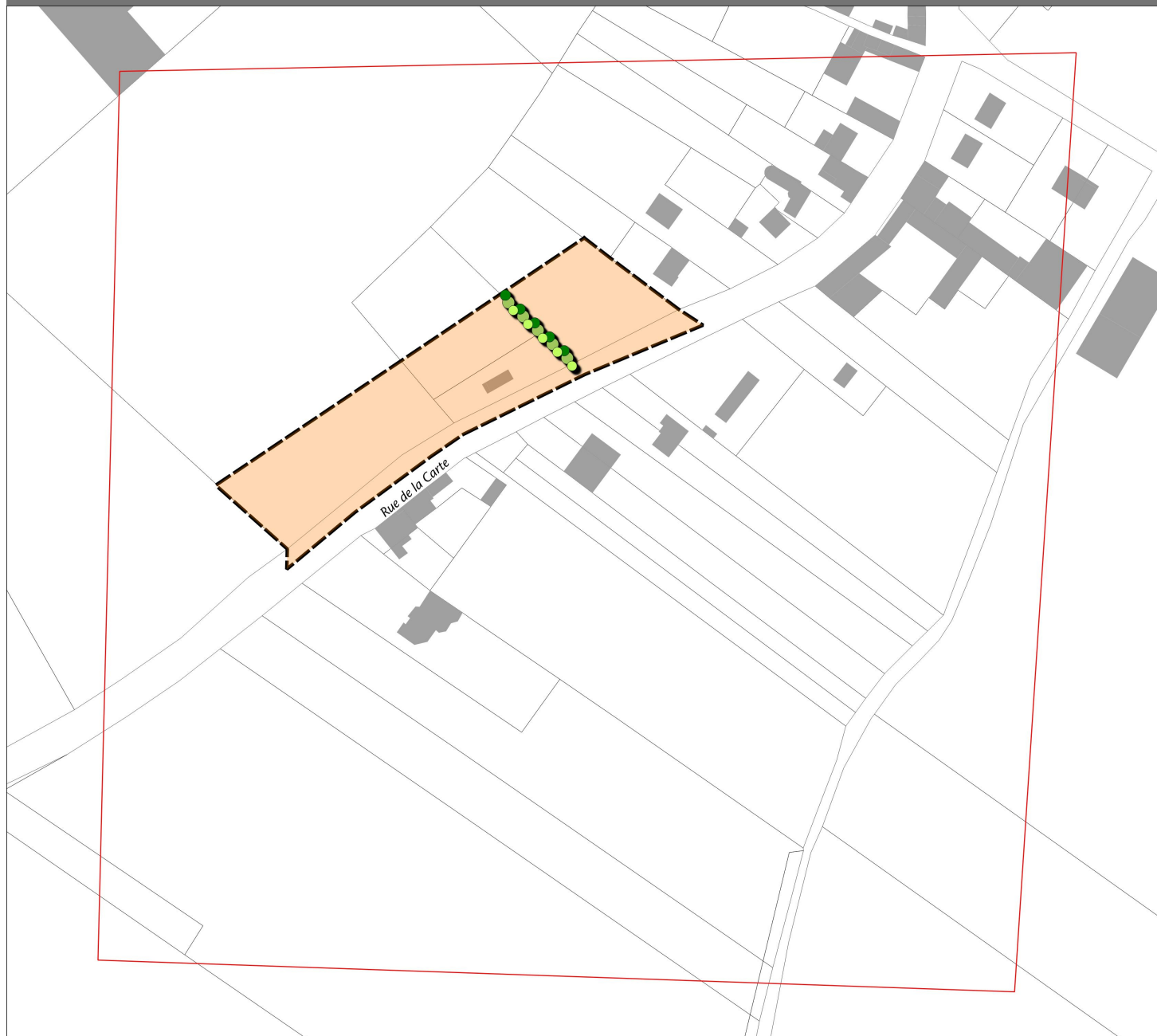


0 10 20 30 m

BUCQUOY
Rue de la Carte
Vocation principale : Habitat

OAP n°27

Surface : 0.68 ha
Densité minimale : 20 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 20 40 60 m

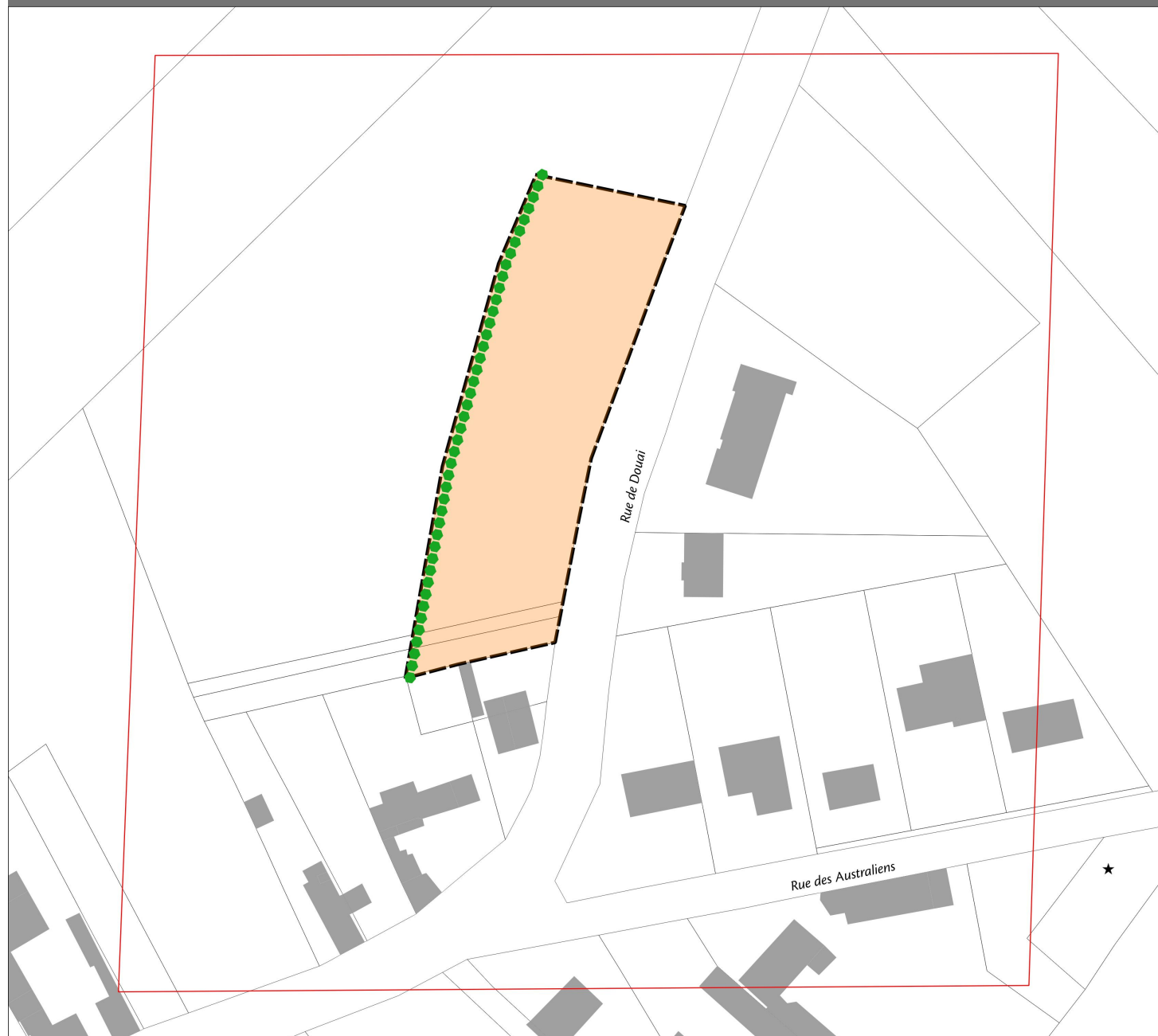
BULLECOURT

Rue de Douai

Vocation principale : Habitat

OAP n°28

Surface : 0.3 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

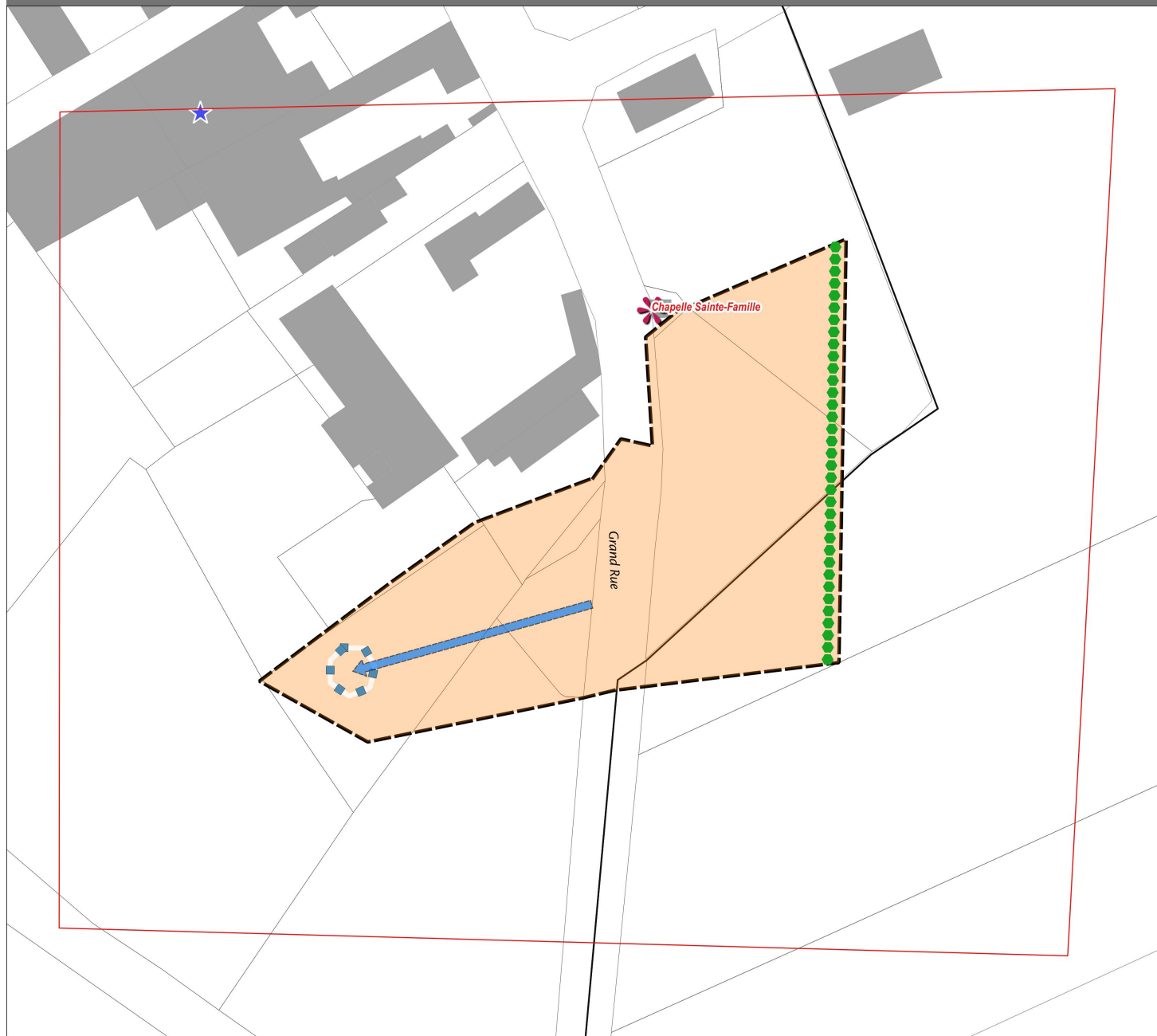
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 10 20 30 m

BUS
Grand Rue
Vocation principale : Habitat

OAP n°29
Surface : 0.46 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

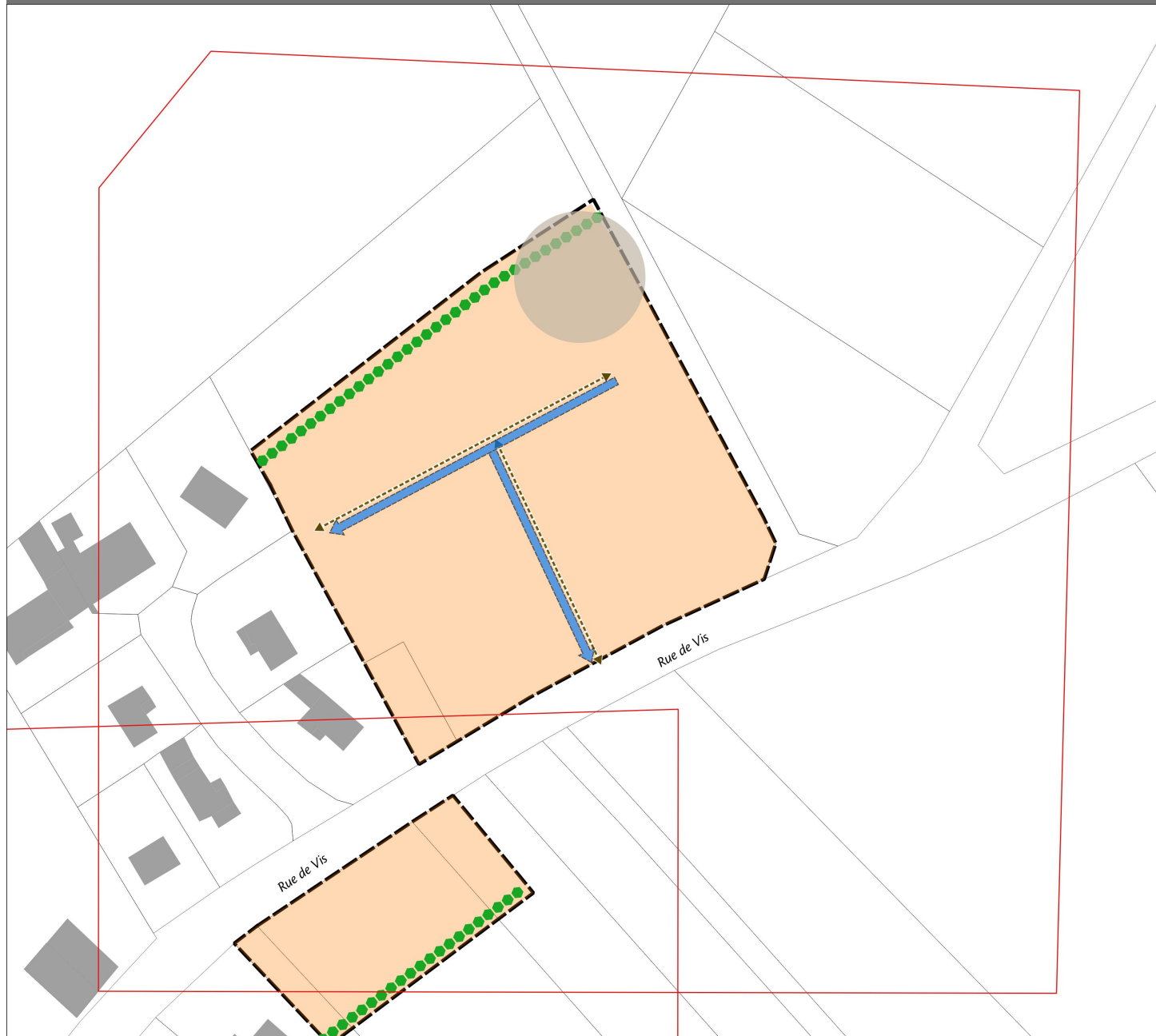
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 9 18 27 m

CHERISY
Rue de Vis
Vocation principale : Habitat

OAP n°30
Surface : 0.82 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

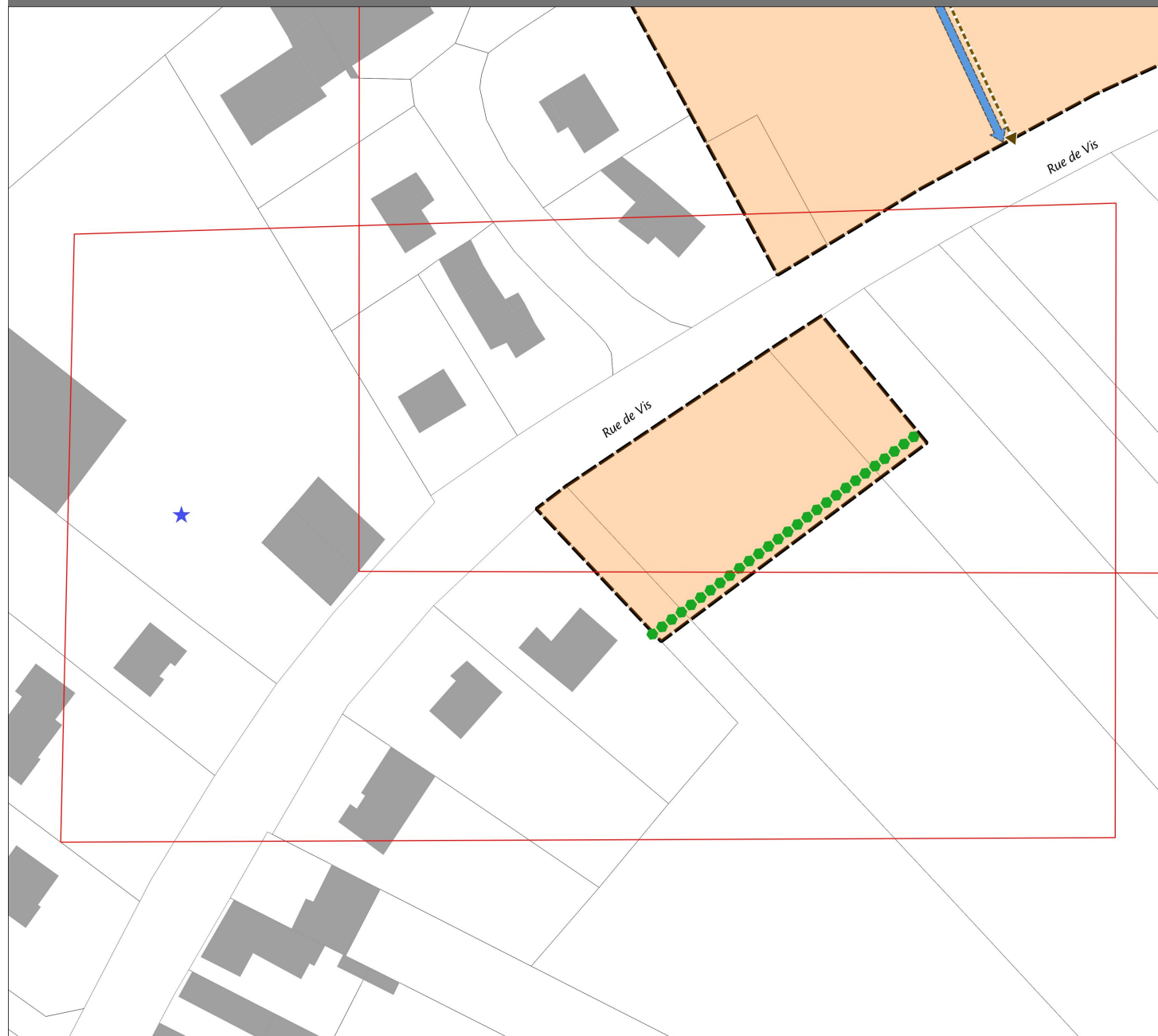
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 10 20 30 m

CHERISY
Rue de Vis
Vocation principale : Habitat

OAP n°31
Surface : 0.17 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 9 18 27 m

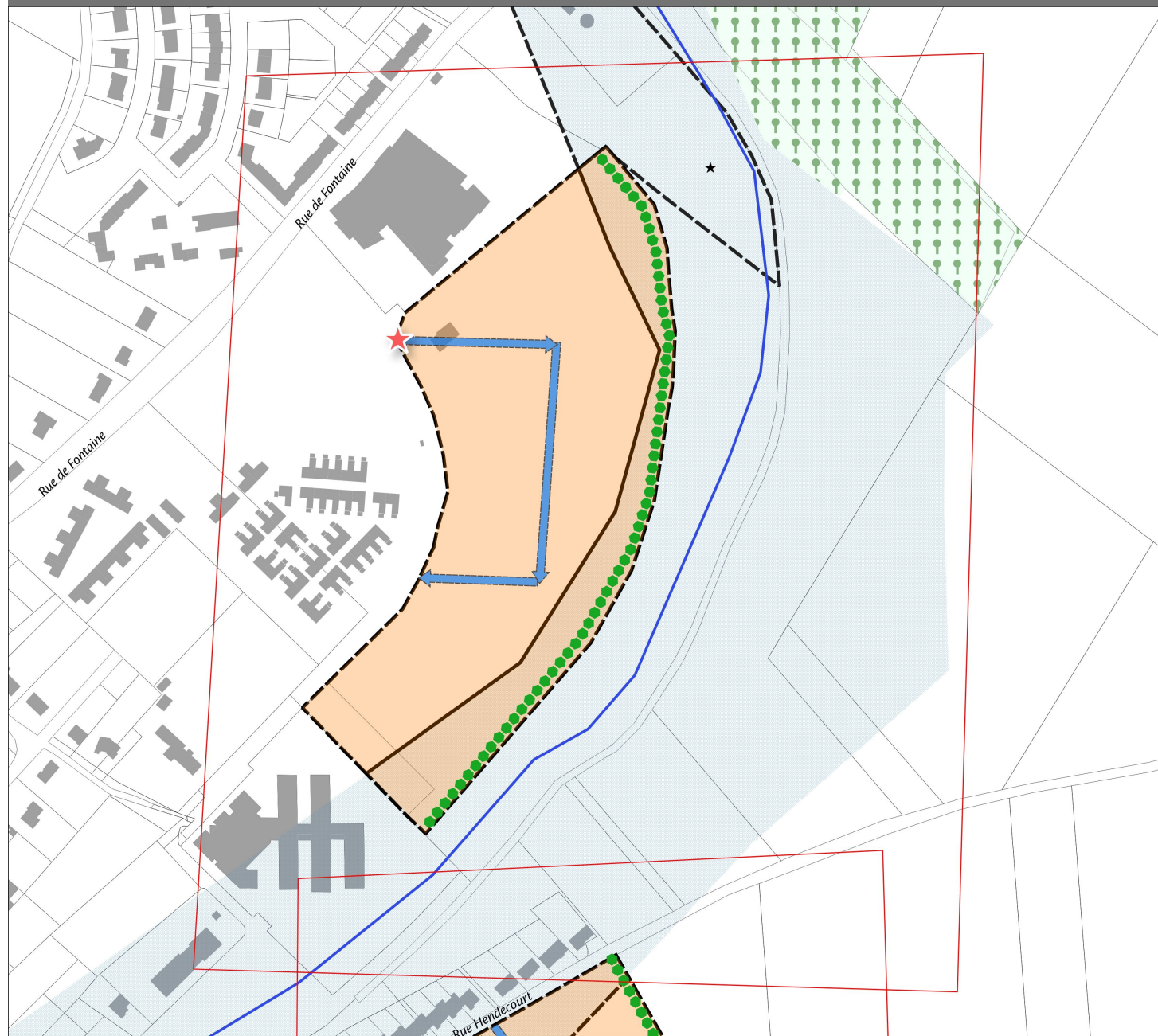
CROISILLES

Rue de Fontaine

Vocation principale : Habitat

OAP n°32

Surface : 5.37 ha
Densité minimale : 20 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 30 60 90 m

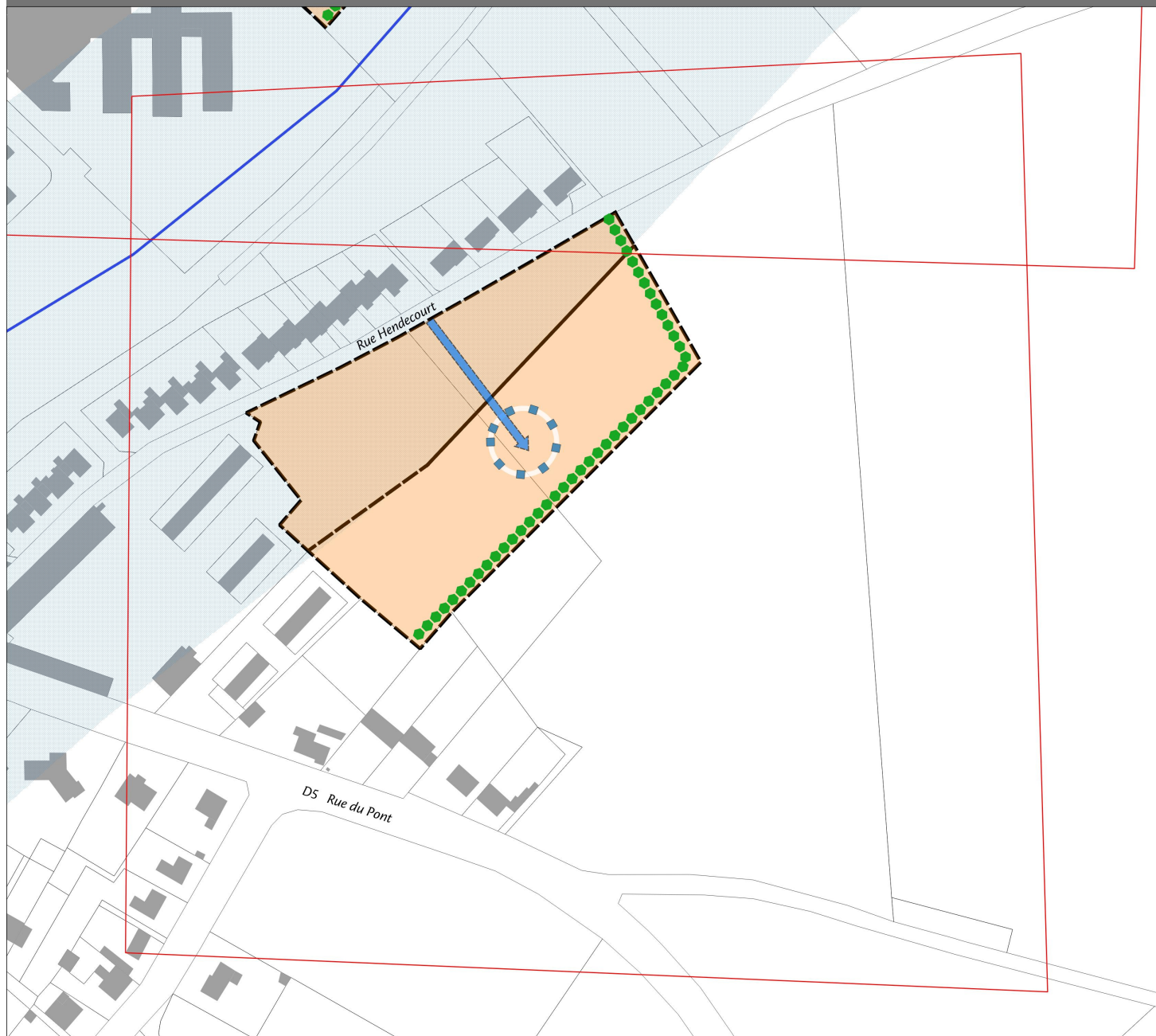
CROISILLES

Rue d'Hendecourt

Vocation principale : Habitat

OAP n°33

Surface : 1.74 ha
Densité minimale : 20 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 20 40 60 m

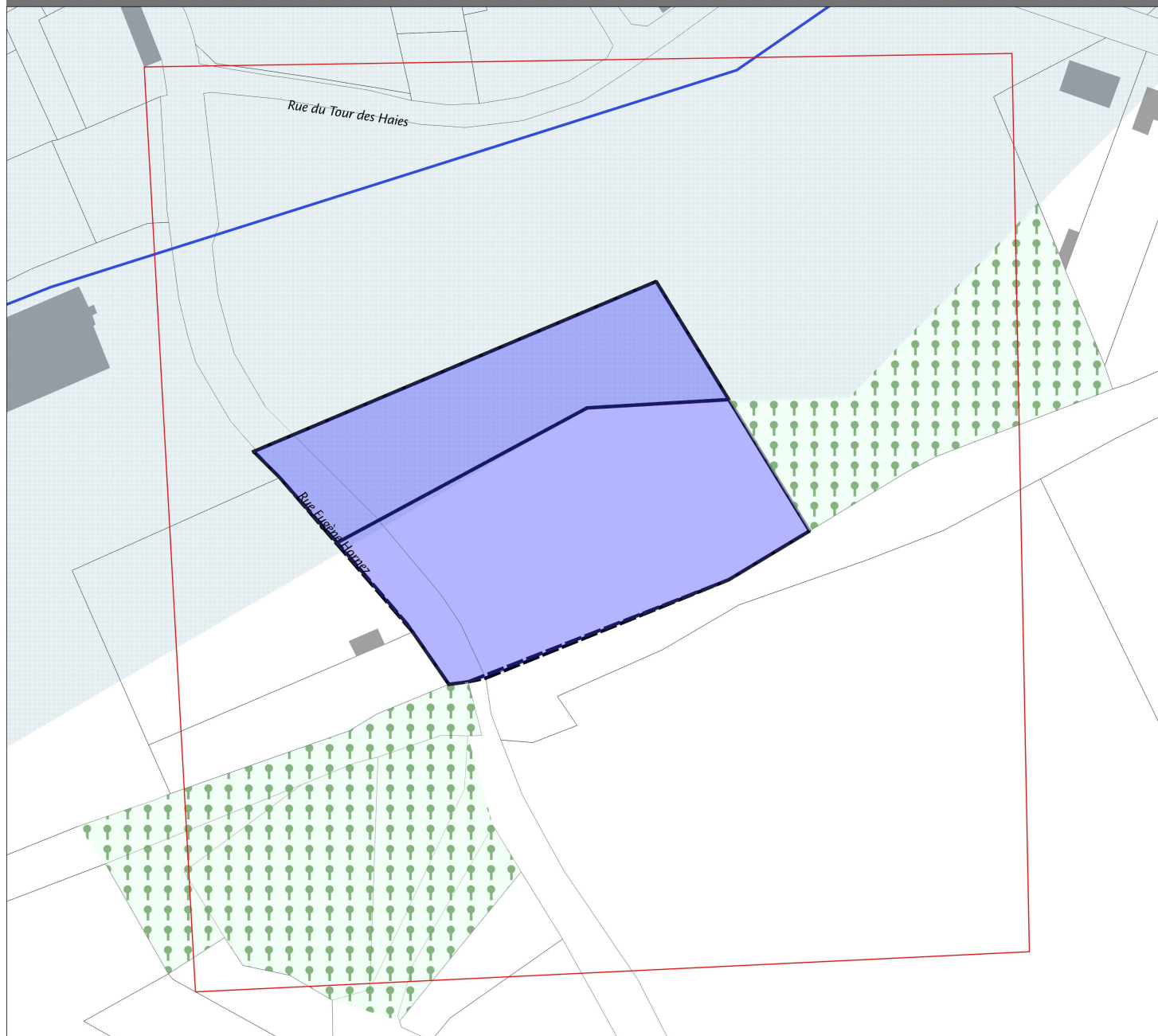
CROISILLES

Rue Eugène Hornez

Vocation principale : Equipements

OAP n°35

Surface : 1.04 ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 10 20 30 m

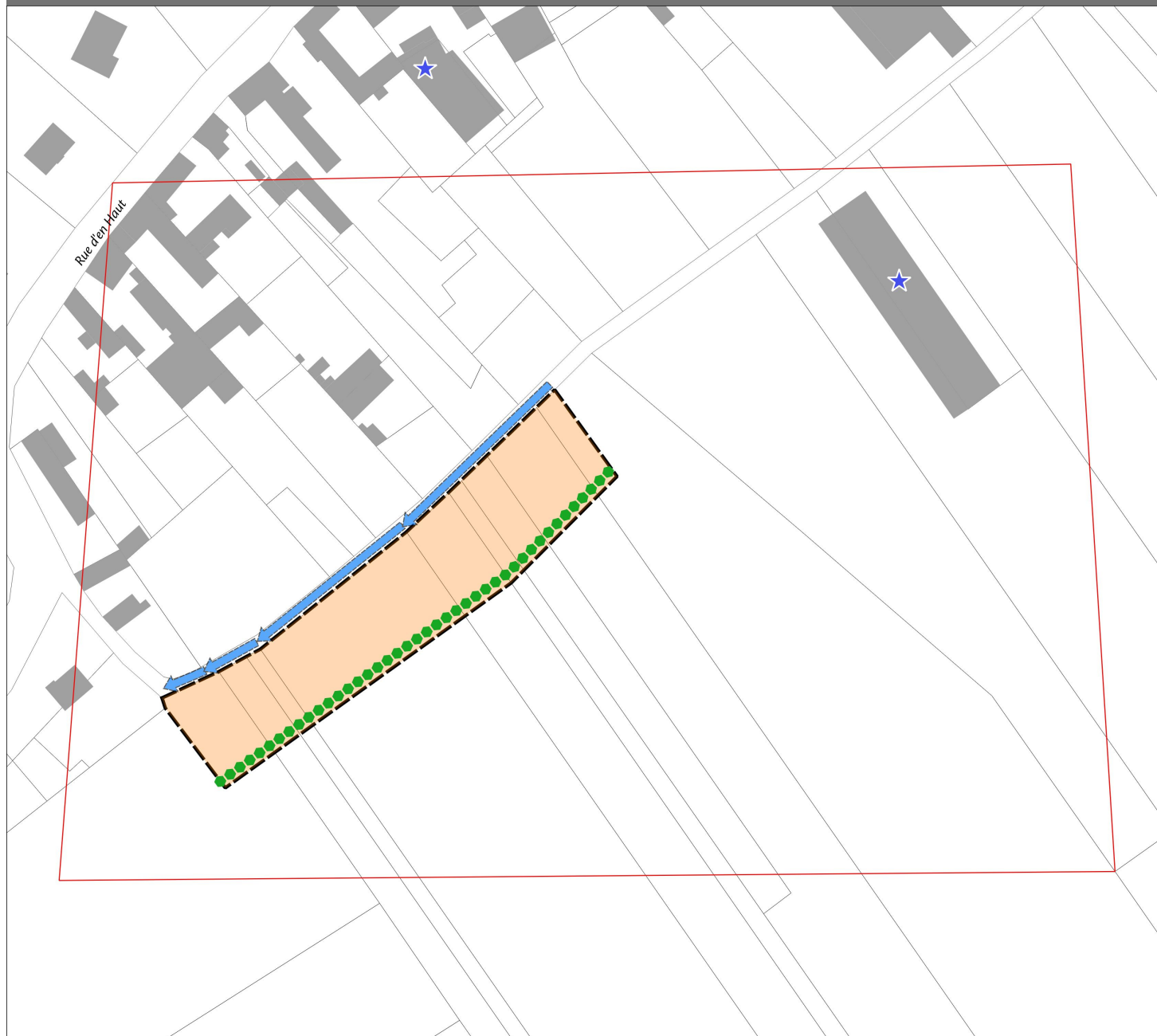
DOUCHY LES AYETTE

Rue d'en Haut

Vocation principale : Habitat

OAP n°36

Surface : 0.41 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boissements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

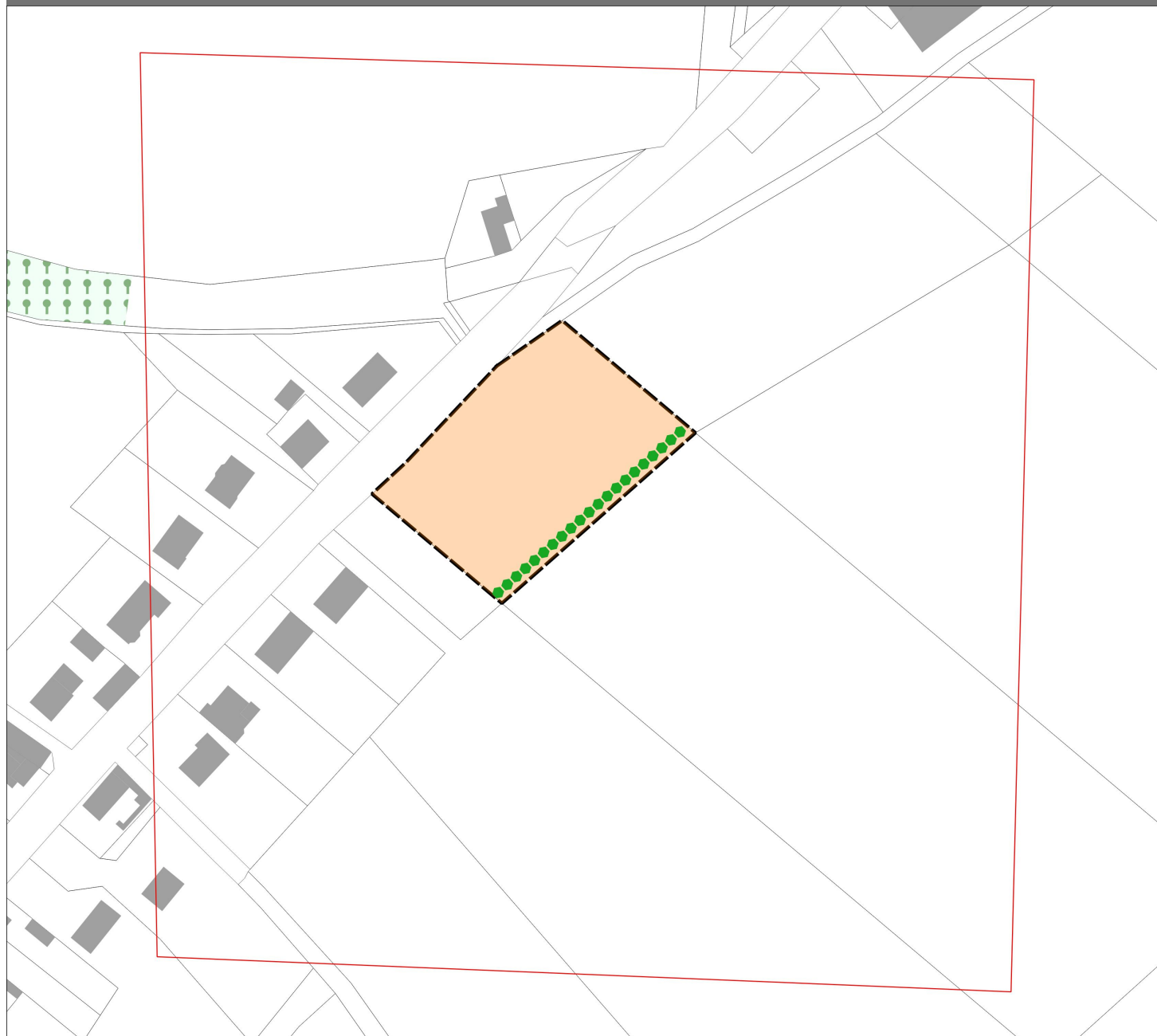
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 10 20 30 m

ECOUST-SAINT-MEIN
Rue de la Gare
Vocation principale : Habitat

OAP n°37
Surface : 0.39 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

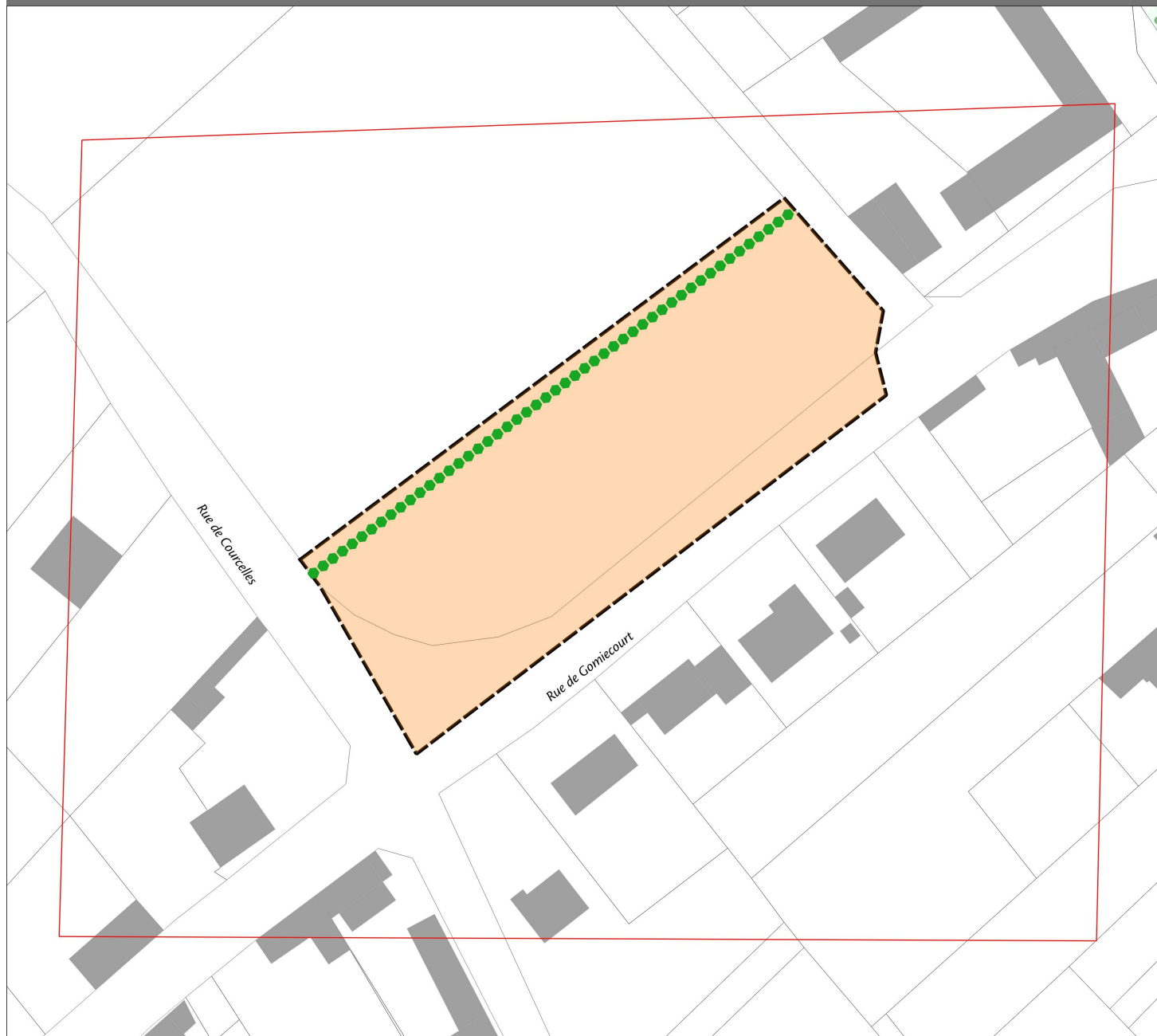
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 10 20 30 m

ERVILLERS
Rue de Gomiécourt
Vocation principale : Habitat

OAP n°38
Surface : 0.46 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 9 18 27 m

ERVILLERS

Rue de l'Eglise

Vocation principale : Habitat

OAP n°39

Surface : 0.58 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boissements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

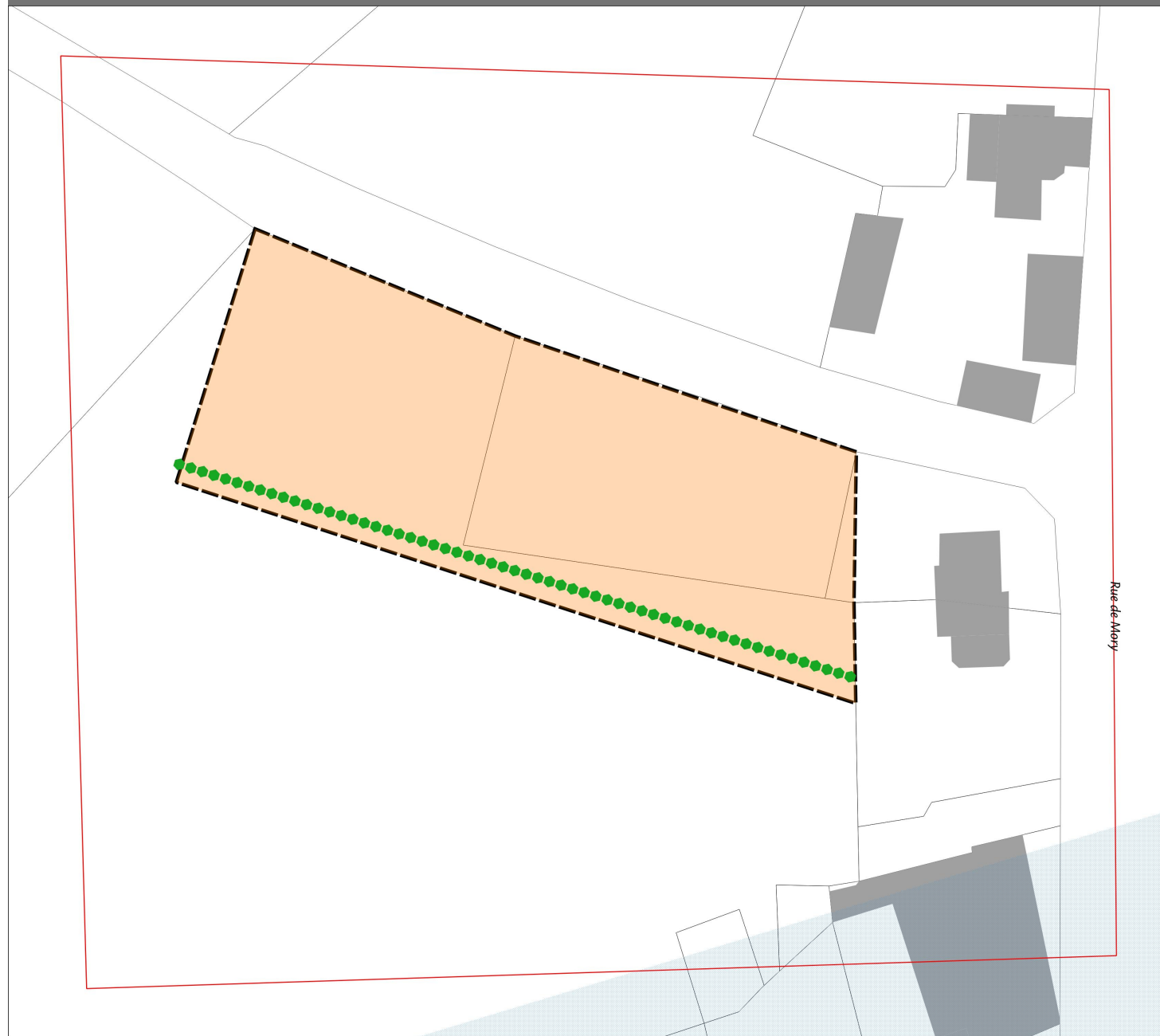
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 10 20 30 m

FAVREUIL
Rue de Mory
Vocation principale : Habitat

OAP n°40
Surface : 0.25 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boiséments
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 6 12 18 m

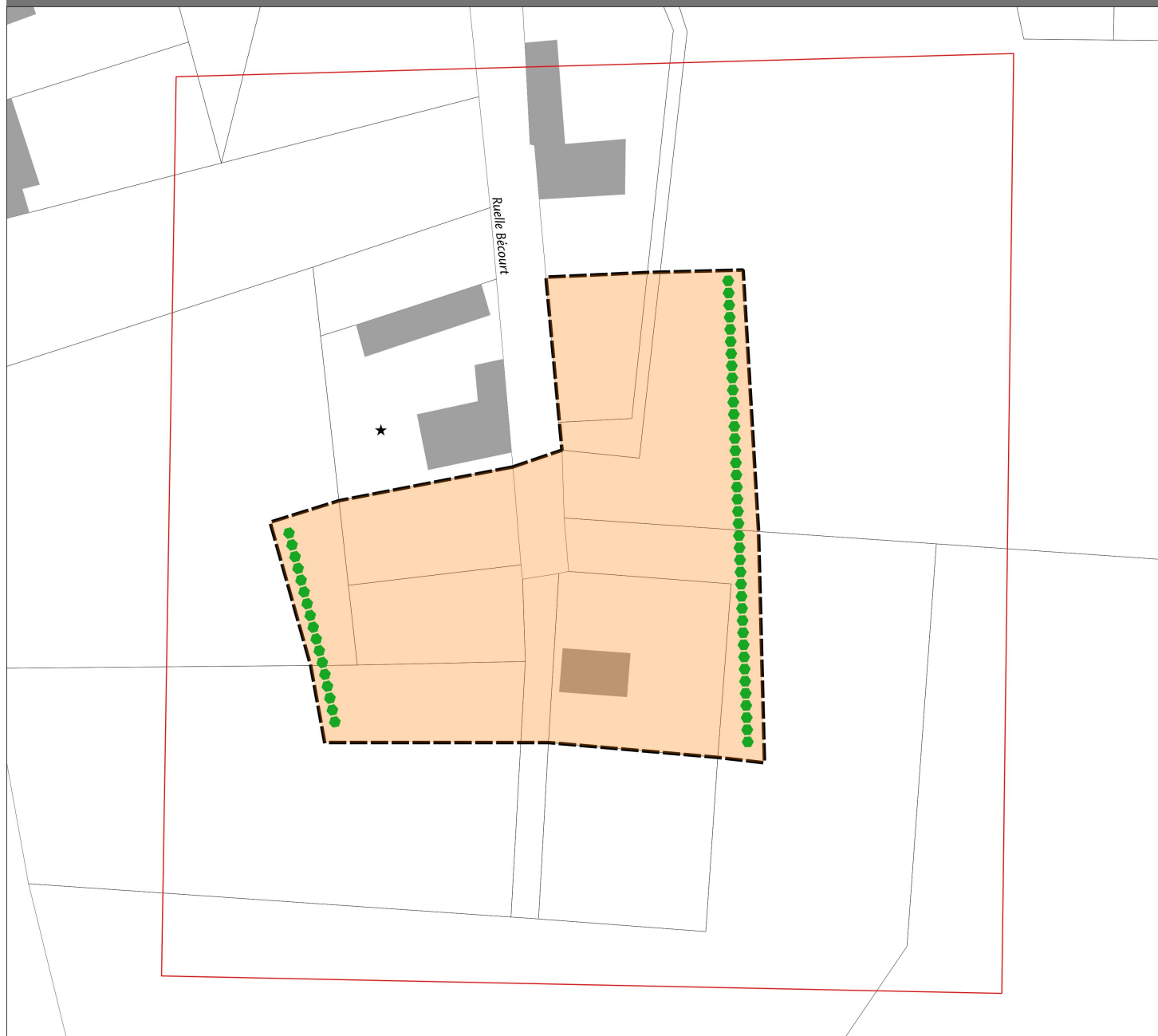
FAVREUIL

Ruelle Bécourt

Vocation principale : Habitat

OAP n°41

Surface : 0.35 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 8 16 24 m

FONCQUEVILLERS

Petite Rue de Sailly

Vocation principale : Habitat

OAP n°42

Surface : 0.51 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 10 20 30 m

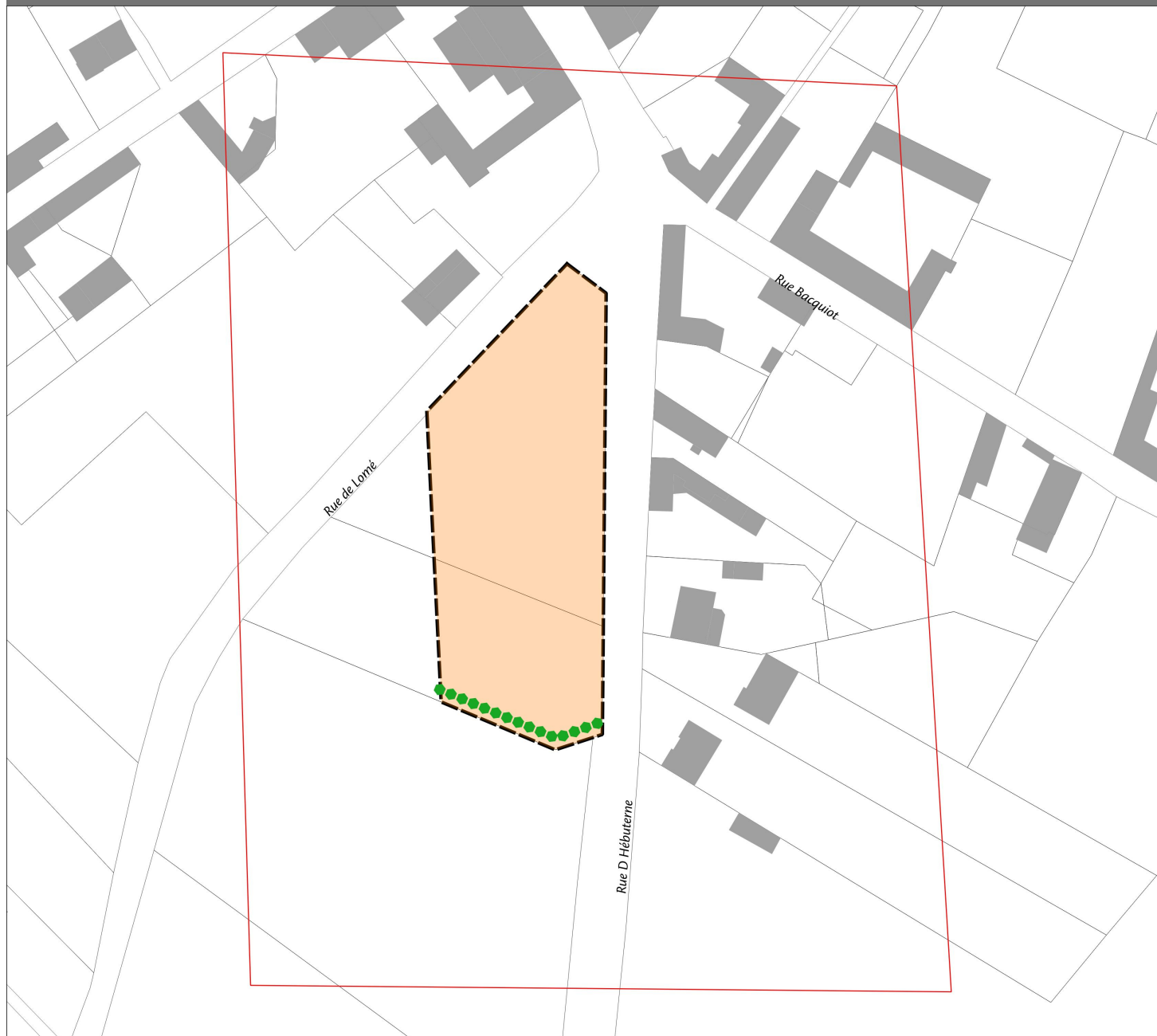
FONCQUEVILLERS

Rue d'Hébuterne

Vocation principale : Habitat

OAP n°43

Surface : 0.37 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 10 20 30 m

FREMICOURT

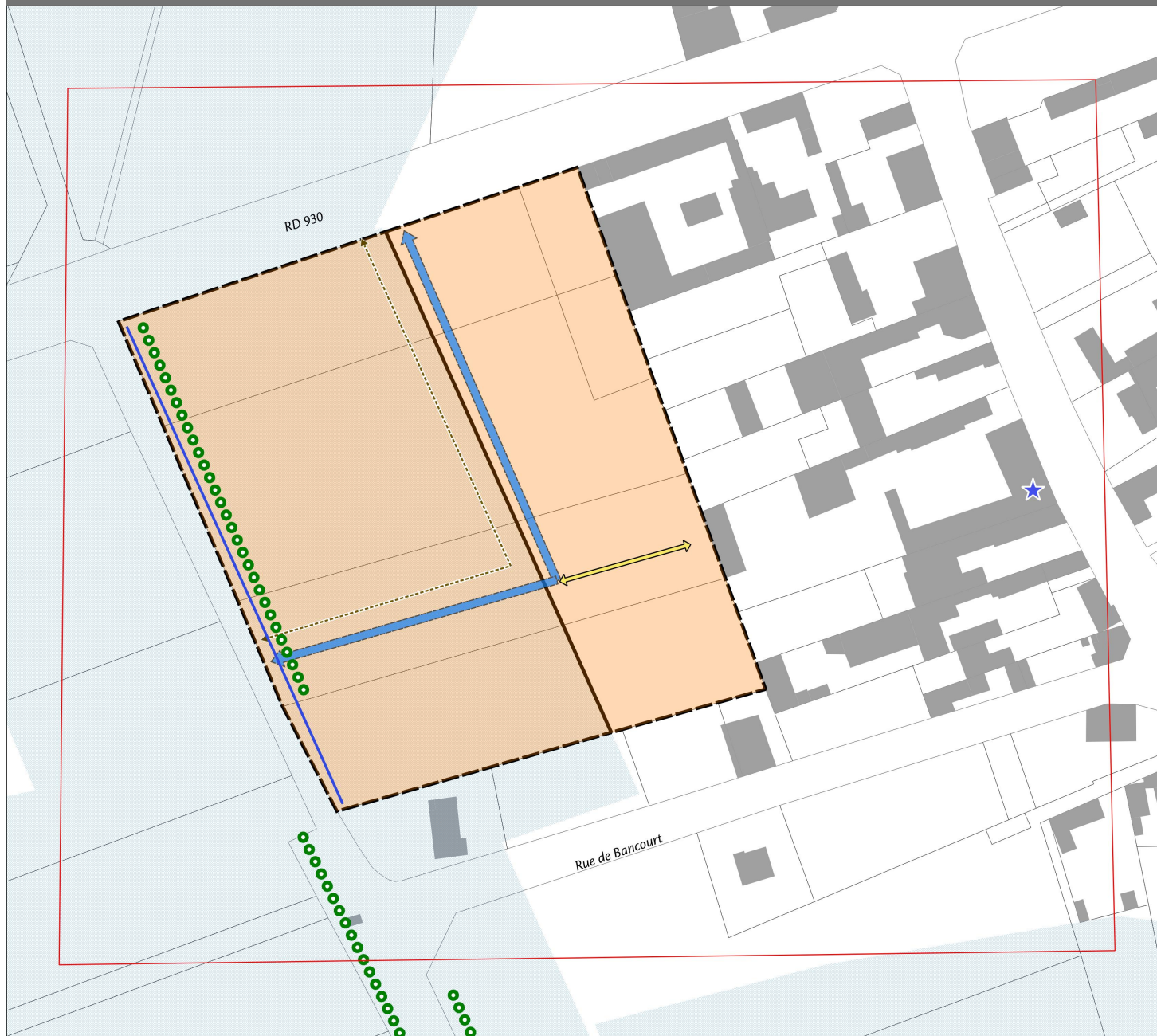
RD 930

Vocation principale : Habitat

OAP n°44

Surface : 1.58 ha

Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

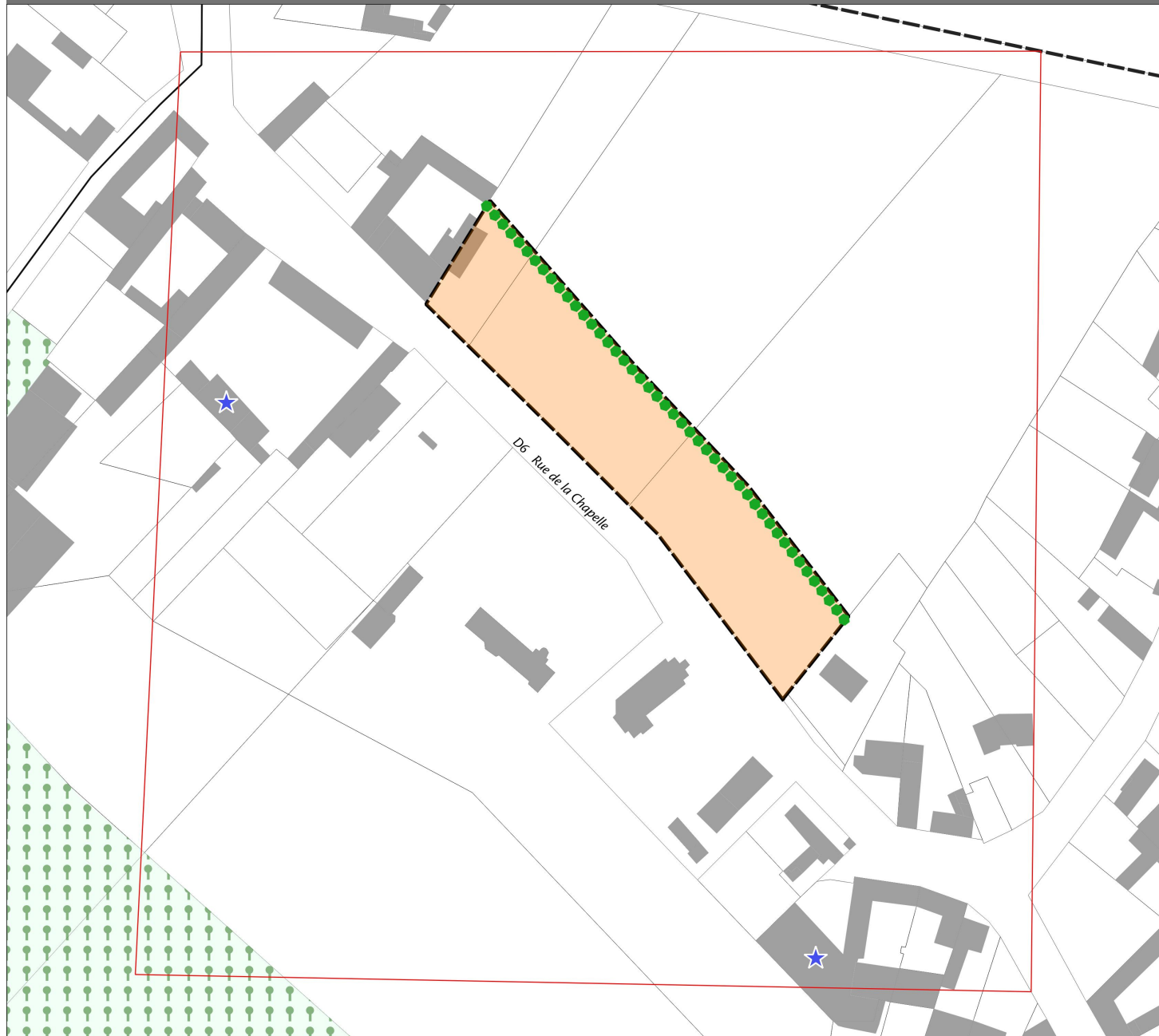
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 10 20 30 m

GOMMECOURT
Rue de la Chapelle
Vocation principale : Habitat

OAP n°45
Surface : 0.47 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 10 20 30 m

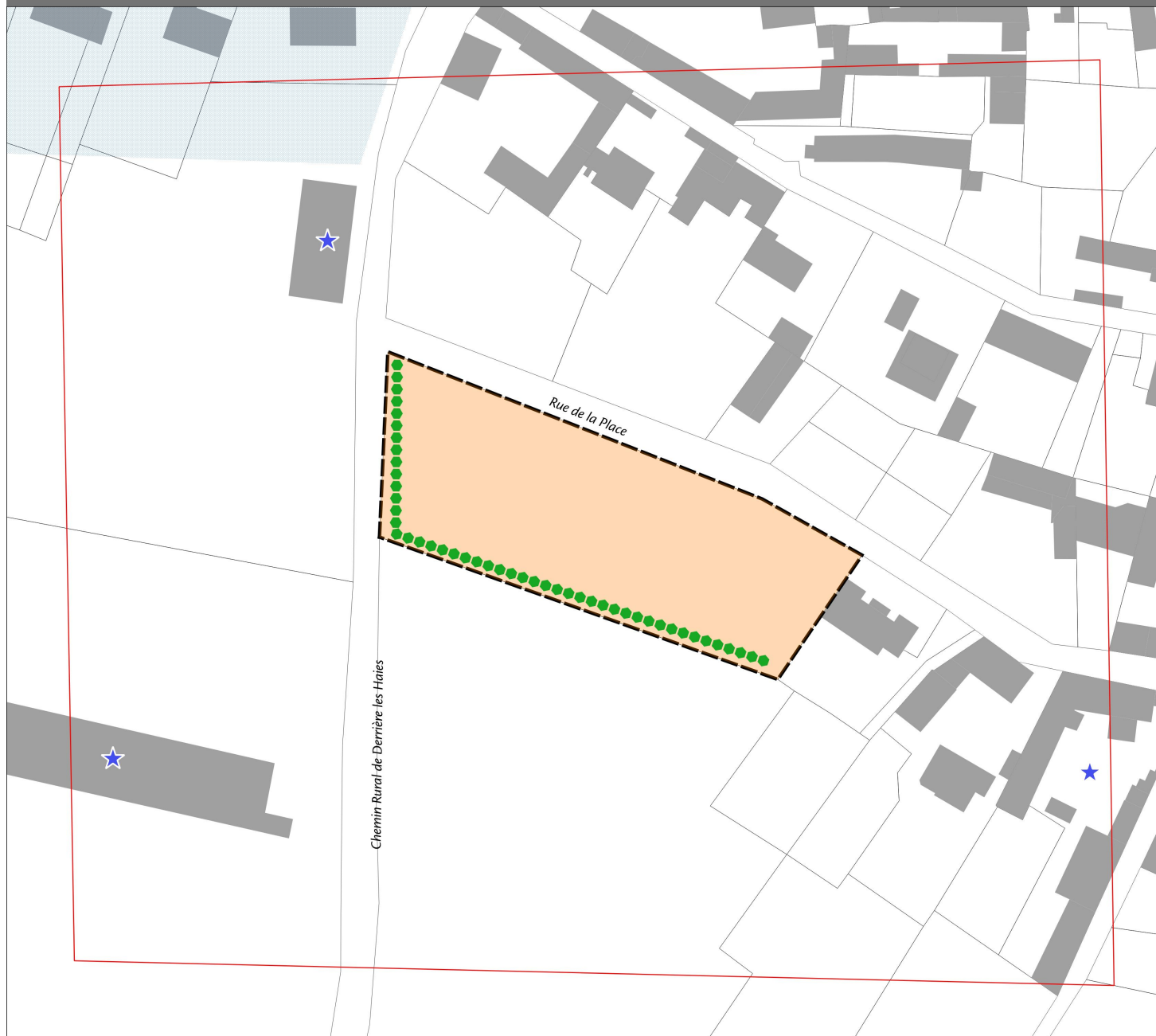
GREVILLERS

Rue de la Place

Vocation principale : Habitat

OAP n°46

Surface : 0.37 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 10 20 30 m

HAMELINCOURT

Rue du Moulin

Vocation principale : Habitat

OAP n°47

Surface : 0.43 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boiséments
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 10 20 30 m

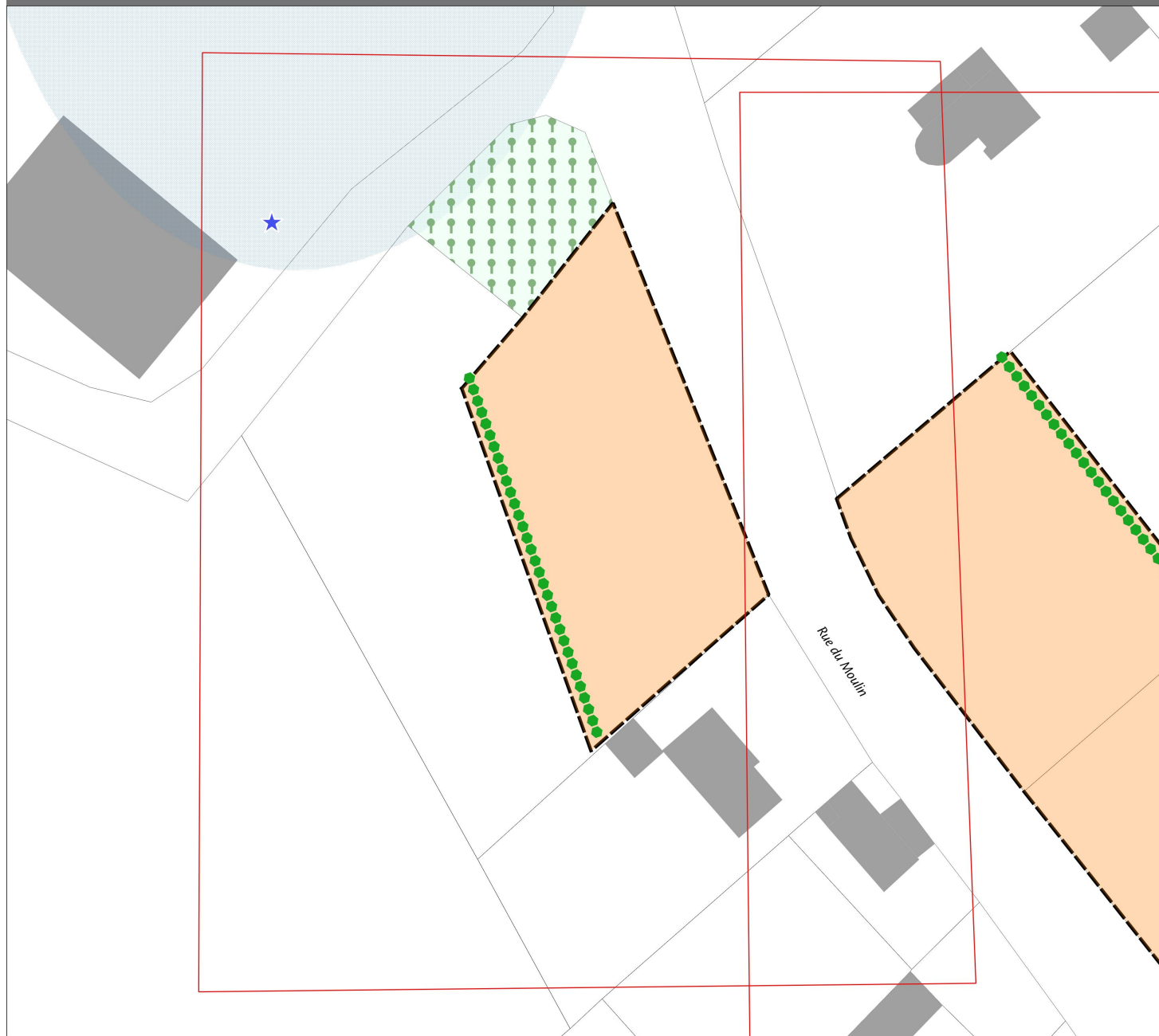
HAMELINCOURT

Rue du Moulin

Vocation principale : Habitat

OAP n°48

Surface : 0.14 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boiséments
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 6 12 18 m

HAVRINCOURT

Rue d'Hermies

Vocation principale : Habitat

OAP n°49

Surface : 0.29 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boiséments
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 8 16 24 m

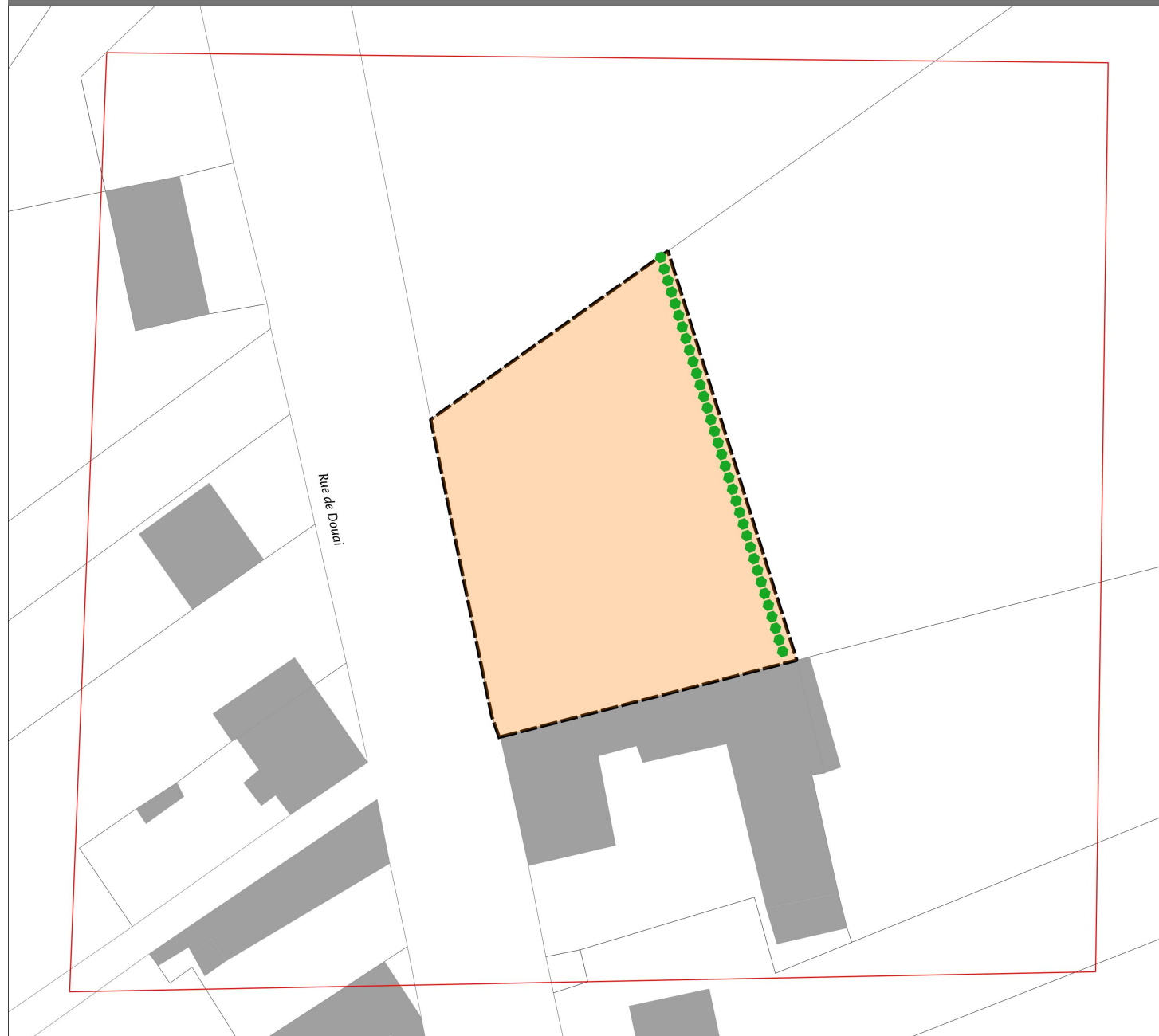
HAVRINCOURT

Rue de Douai

Vocation principale : Habitat

OAP n°50

Surface : 0.1 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 5 10 15 m

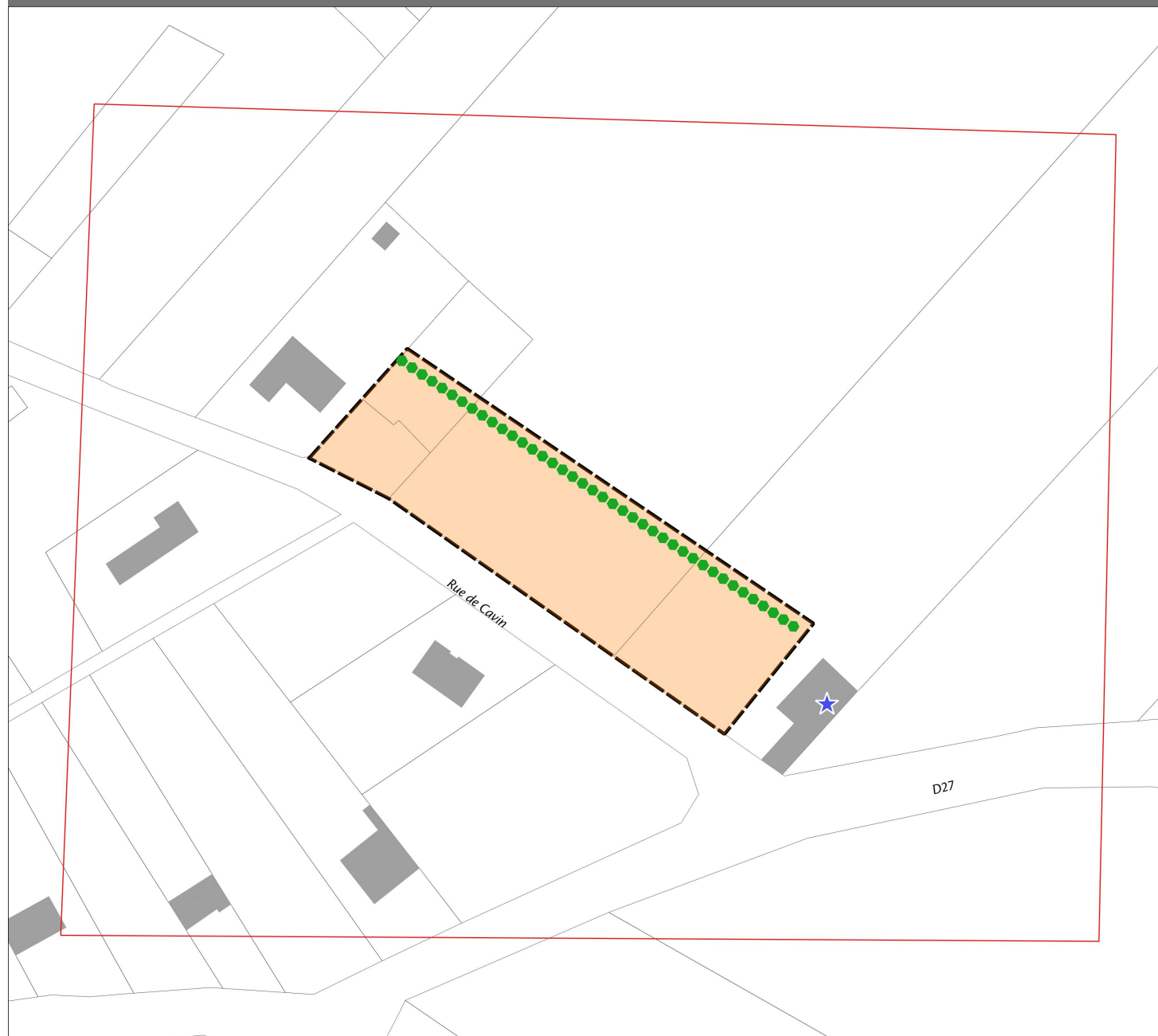
HEBUTERNE

Rue de Cavin

Vocation principale : Habitat

OAP n°51

Surface : 0.32 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 10 20 30 m

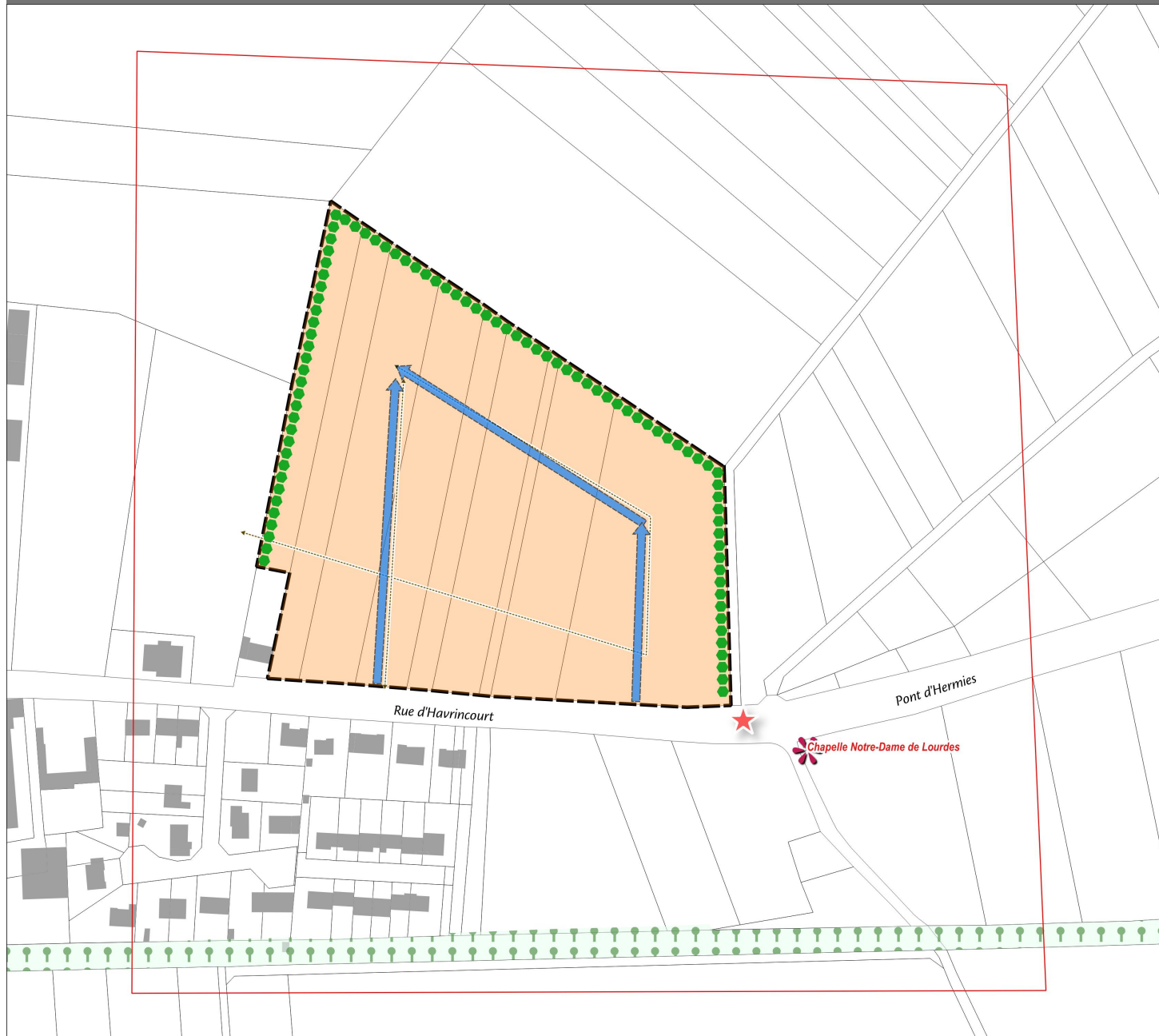
HERMIES

Rue d'Havrincourt

Vocation principale : Habitat

OAP n°52

Surface : 3.71 ha
Densité minimale : 20 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 20 40 60 m

LE SARS

Rue de Pys

Vocation principale : Habitat

OAP n°53

Surface : 1.04 ha
Densité minimale : 16 log/ha

ELEMENTS DE COMPOSITION

-  Périmètre de l'OAP
-  Boisements
-  Gare
-  Exploitation agricole
-  Zone inondable constatée
-  Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

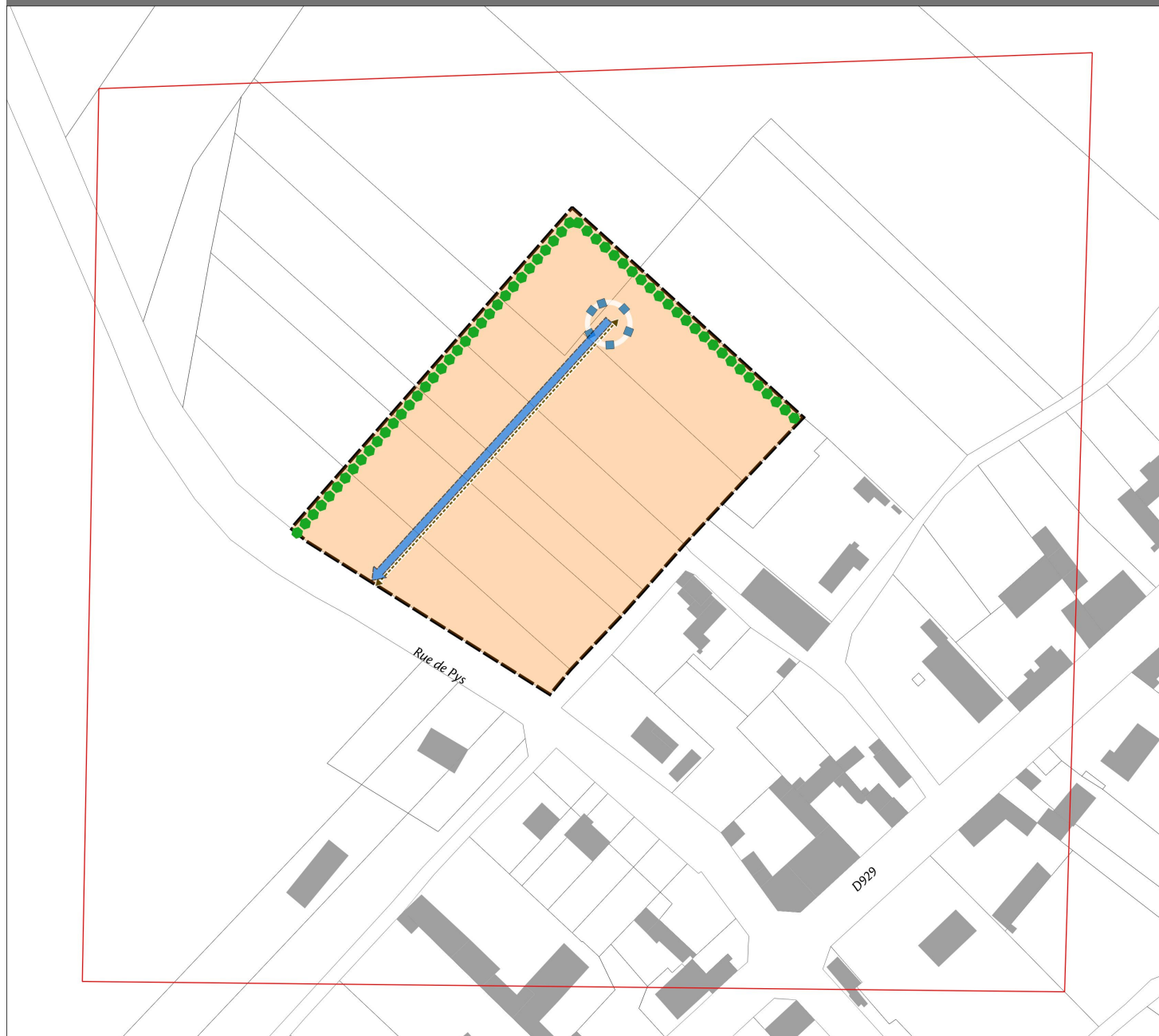
-  Economique
-  Habitat
-  Equipement
-  Espace vert
-  Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

-  Accès à valoriser
-  Principe de voirie à créer ou à renforcer
-  Aire de retournement
-  Principe de continuité mode doux à développer
-  Point de desserte en transports collectifs
-  Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

-  Élément de patrimoine bâti à préserver
-  Principe de cône de vue à maintenir
-  Espace agricole à préserver
-  Principe d'espace public à créer
-  Arbre remarquable à préserver
-  Linéaire d'arbres / haie à préserver
-  Linéaire d'arbres / haie à créer
-  Principe de traitement des limites, des franges à développer
-  Accès agricole à préserver
-  Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
-  Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
-  Zone humide à préserver
-  Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
-  Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
-  Talus à maintenir



0 10 20 30 m

LE TRANSLOY

RD 917

Vocation principale : Habitat

OAP n°54

Surface : 0.54 ha

Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boiséments
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 10 20 30 m

LIGNY-THILLOY

Rue de Cappy

Vocation principale : Habitat

OAP n°55

Surface : 0.57 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 10 20 30 m

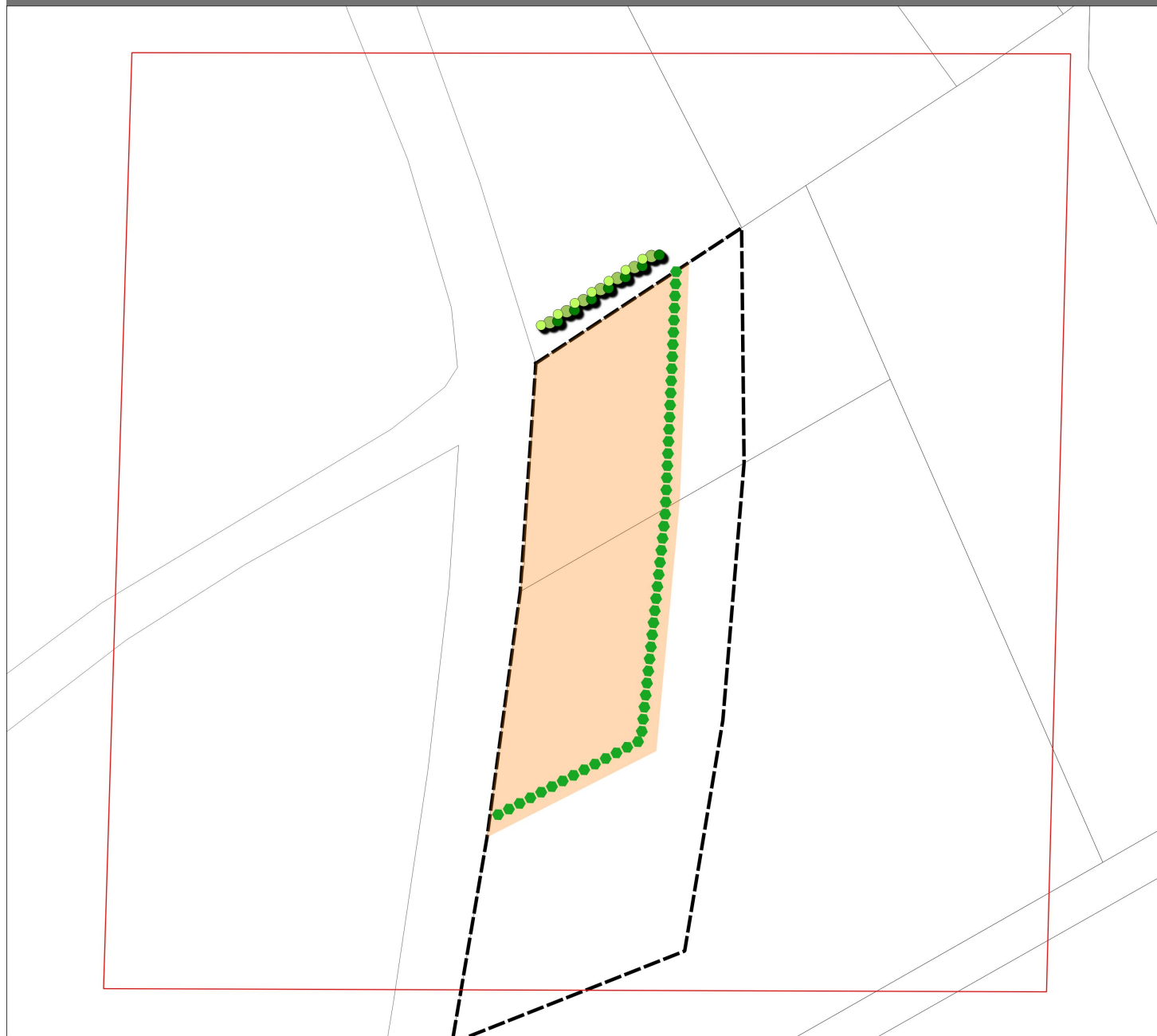
MARTINPUICH

Sud-ouest Grand Rue

Vocation principale : Habitat

OAP n°56

Surface : 0.19 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boiséments
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 8 16 24 m

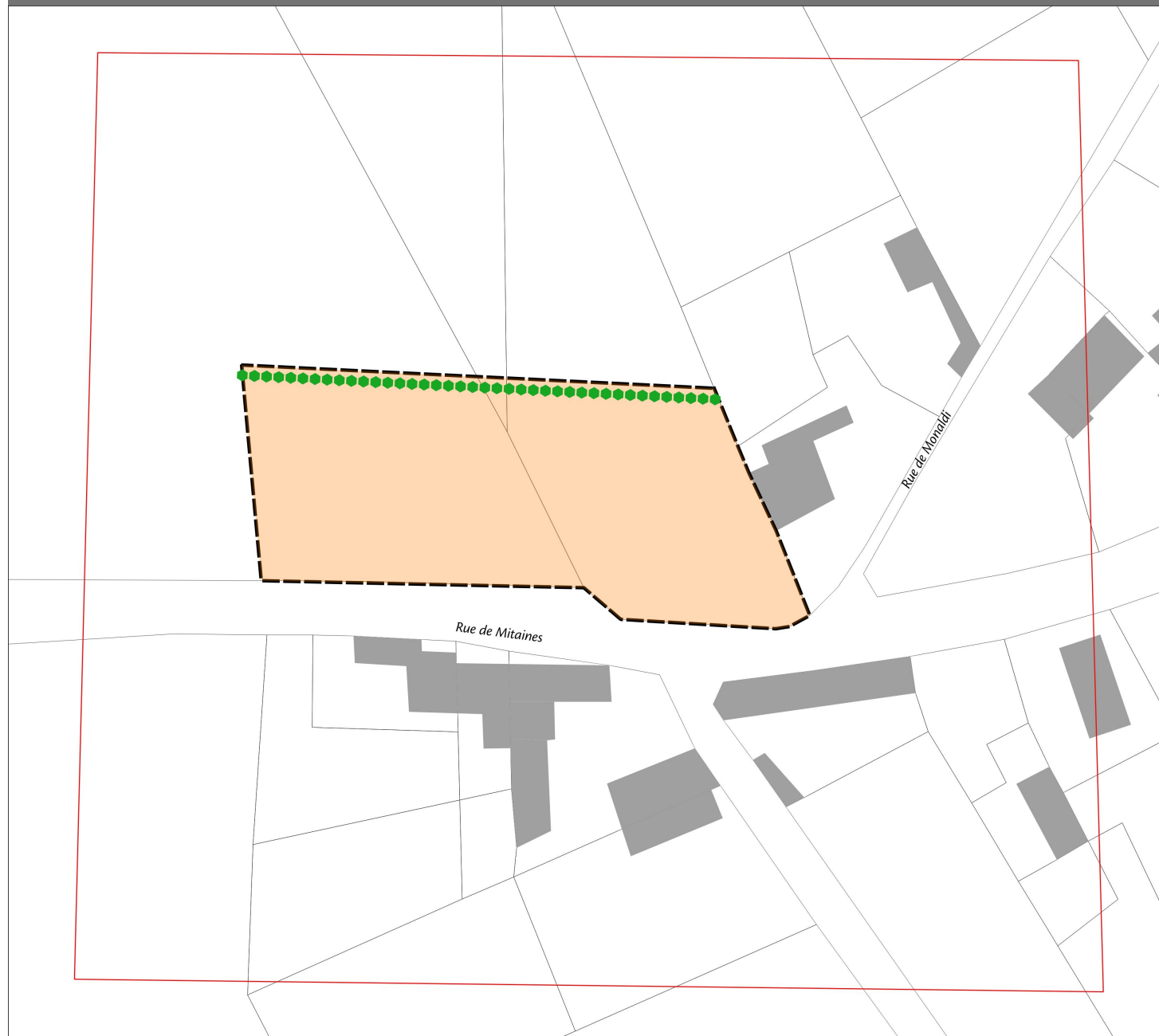
METZ EN COUTURE

Rue de Mitaines

Vocation principale : Habitat

OAP n°57

Surface : 0.21 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boiséments
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 7 14 21 m

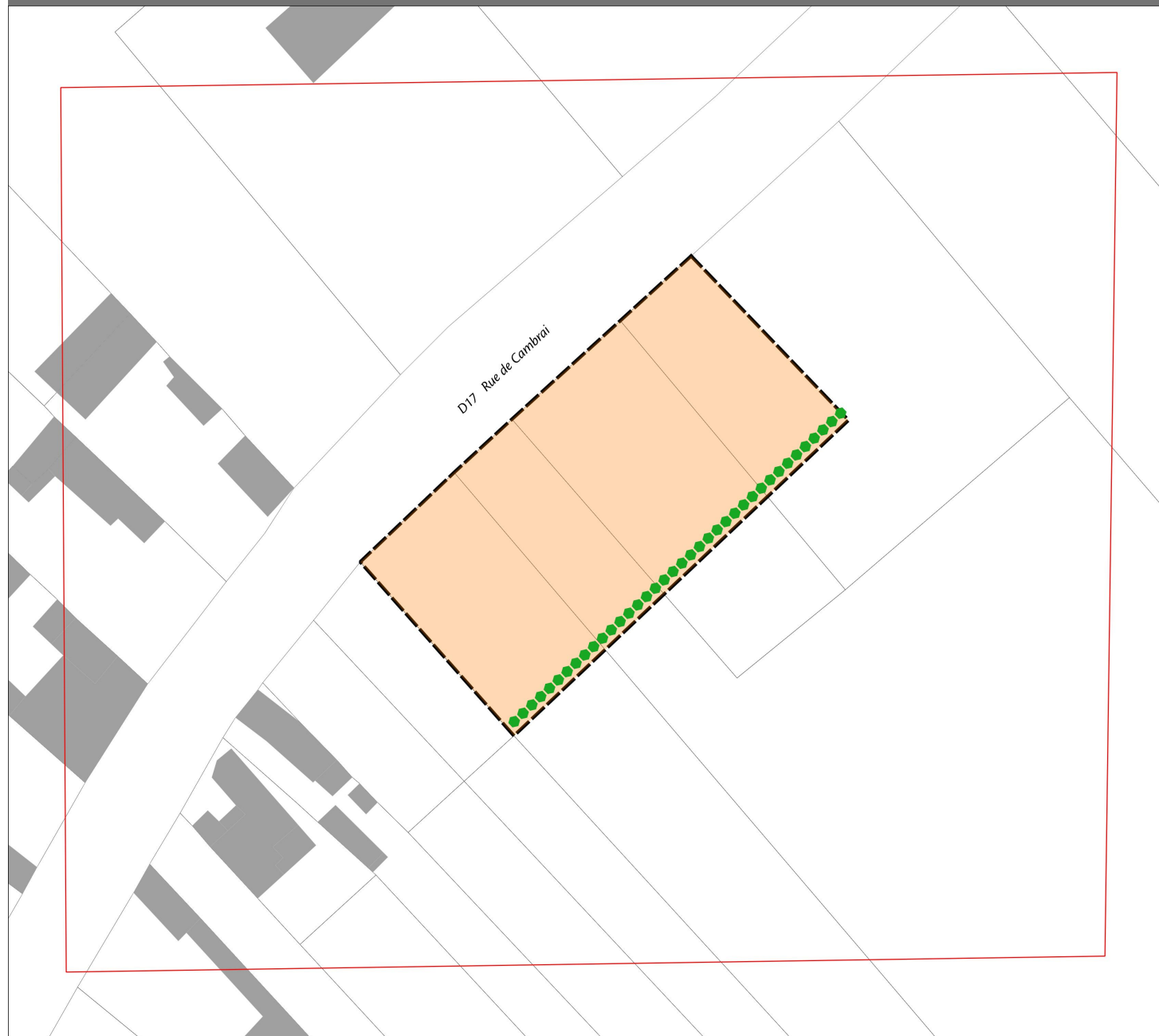
METZ EN COUTURE

Rue de Cambrai

Vocation principale : Habitat

OAP n°58

Surface : 0.2 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

-  Périmètre de l'OAP
-  Boisements
-  Gare
-  Exploitation agricole
-  Zone inondable constatée
-  Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

-  Economique
-  Habitat
-  Equipement
-  Espace vert
-  Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

-  Accès à valoriser
-  Principe de voirie à créer ou à renforcer
-  Aire de retournement
-  Principe de continuité mode doux à développer
-  Point de desserte en transports collectifs
-  Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

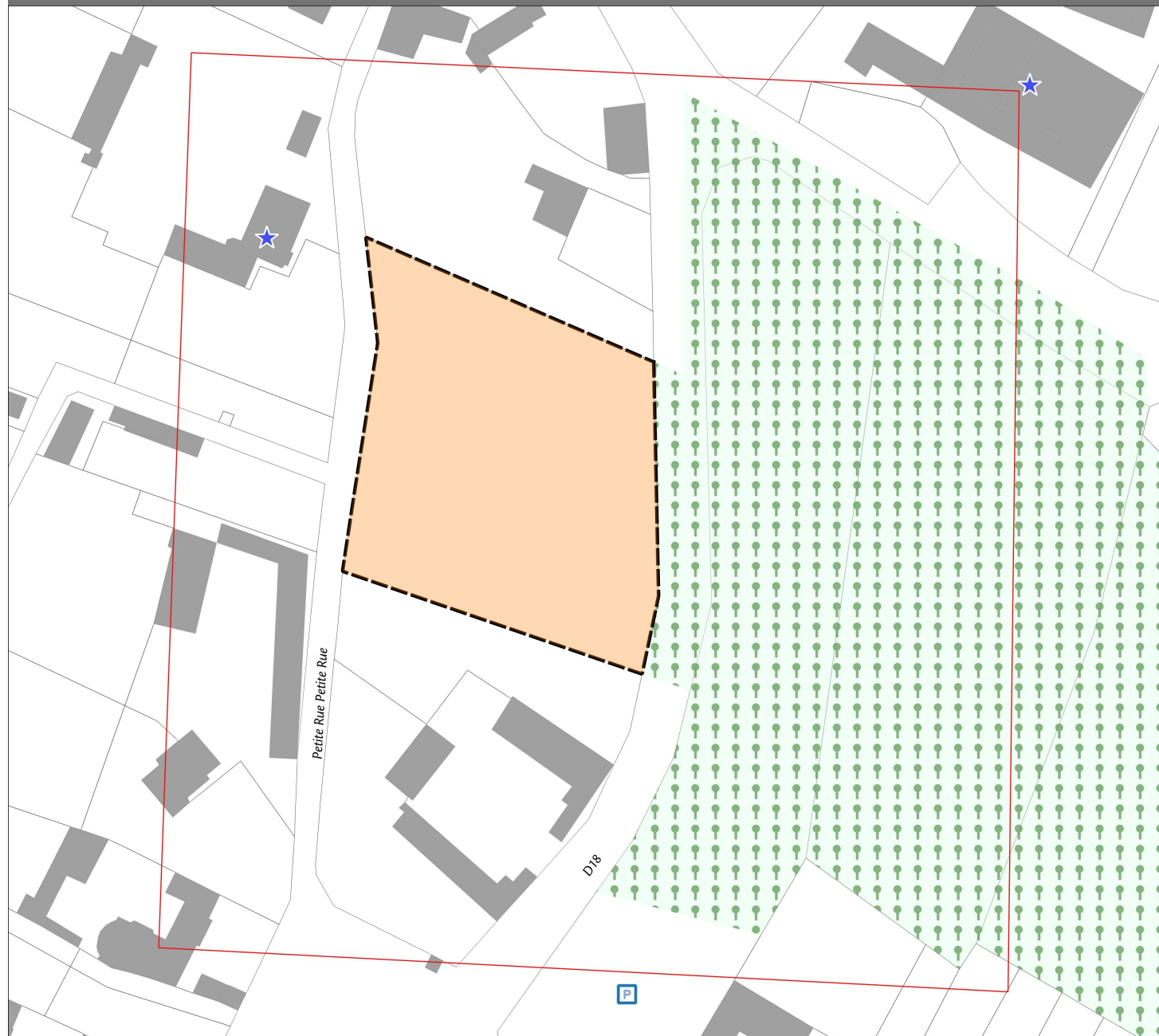
-  Élément de patrimoine bâti à préserver
-  Principe de cône de vue à maintenir
-  Espace agricole à préserver
-  Principe d'espace public à créer
-  Arbre remarquable à préserver
-  Linéaire d'arbres / haie à préserver
-  Linéaire d'arbres / haie à créer
-  Principe de traitement des limites, des franges à développer
-  Accès agricole à préserver
-  Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
-  Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
-  Zone humide à préserver
-  Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
-  Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
-  Talus à maintenir



0 7 14 21 m

MORCHIES
Rue de Lagnicourt
Vocation principale : Habitat

OAP n°59
Surface : 0.47 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

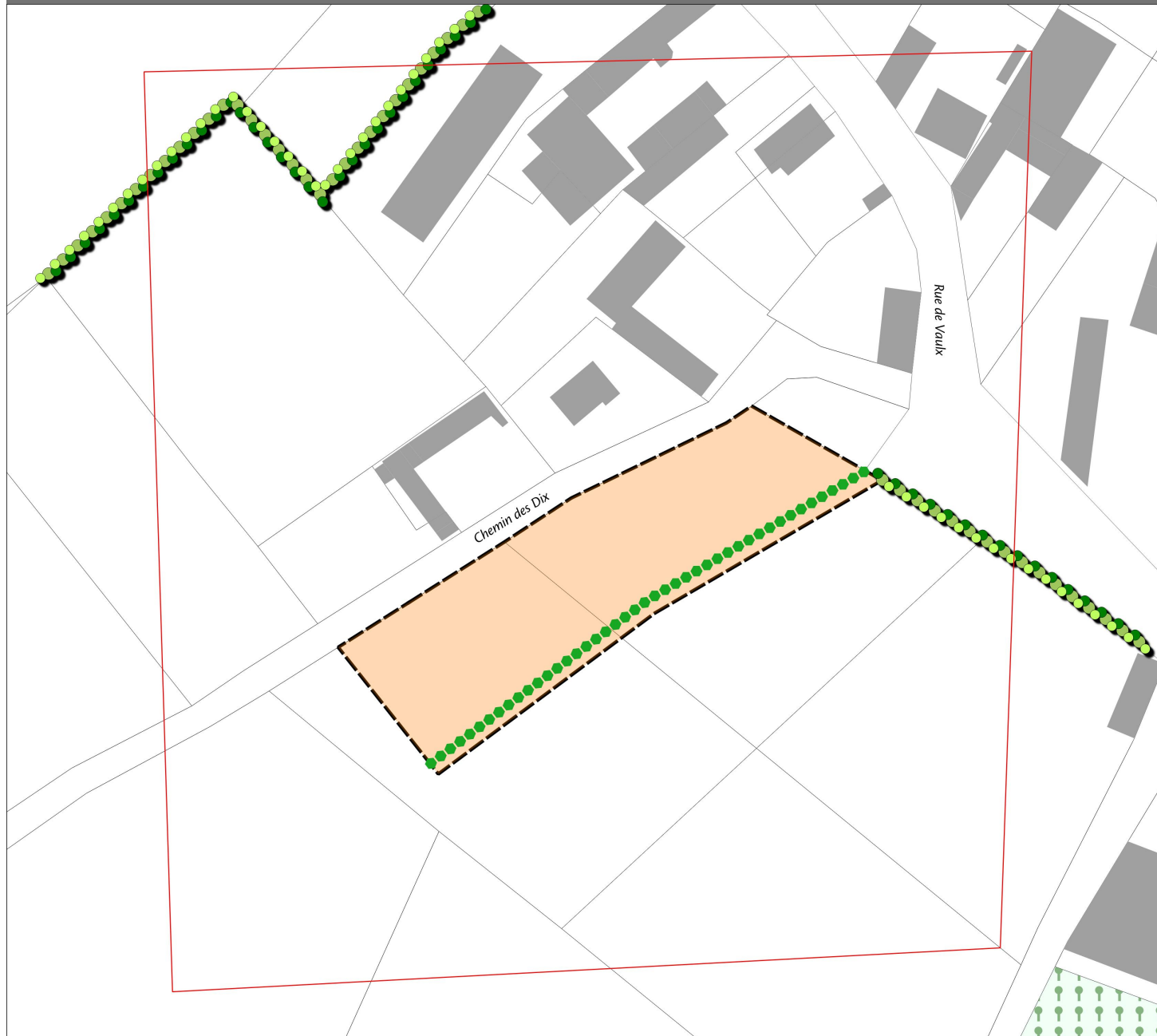
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 10 20 30 m

MORCHIES
Chemin des Dix
Vocation principale : Habitat

OAP n°60
Surface : 0.29 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

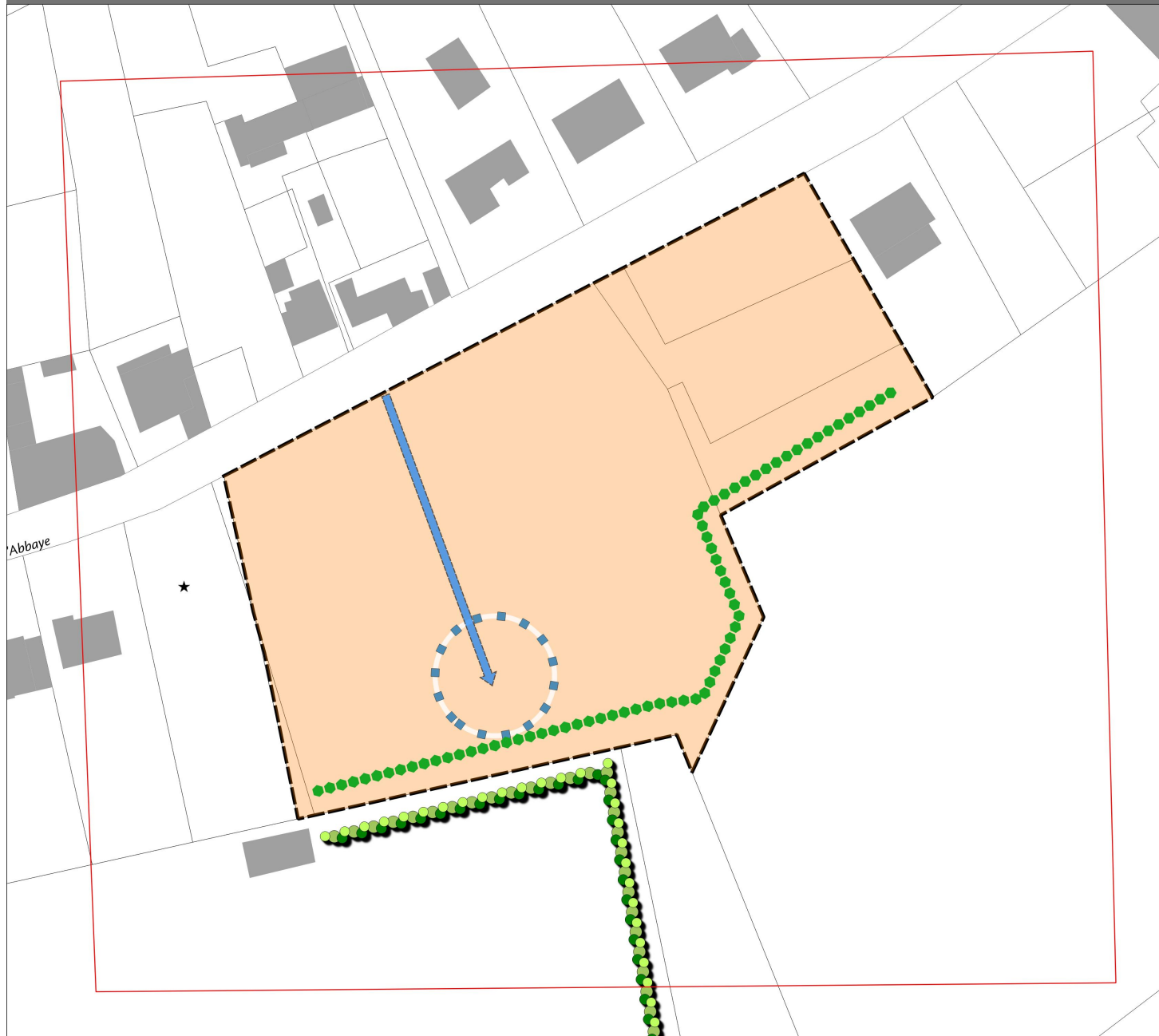
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 10 20 30 m

MORY
Rue de l'Abbaye
Vocation principale : Habitat

OAP n°61
Surface : 0.54 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boissements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

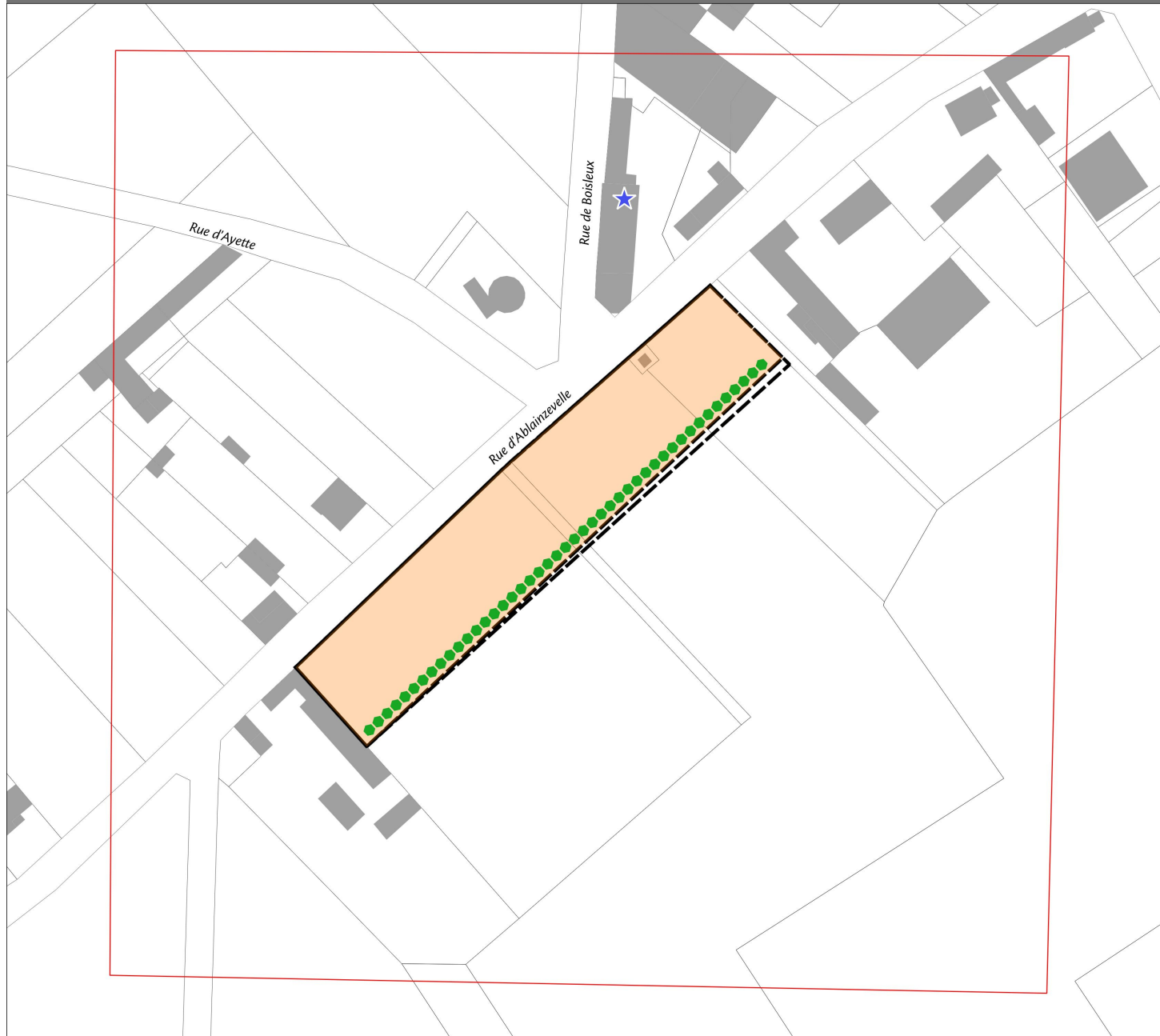
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 9 18 27 m

MOYENNEVILLE
Rue d'Ablainzeville
Vocation principale : Habitat

OAP n°62
Surface : 0.49 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boiséments
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 10 20 30 m

NOREUIL
Rue de Quéant
Vocation principale : Habitat

OAP n°63
Surface : 0.18 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boiséments
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

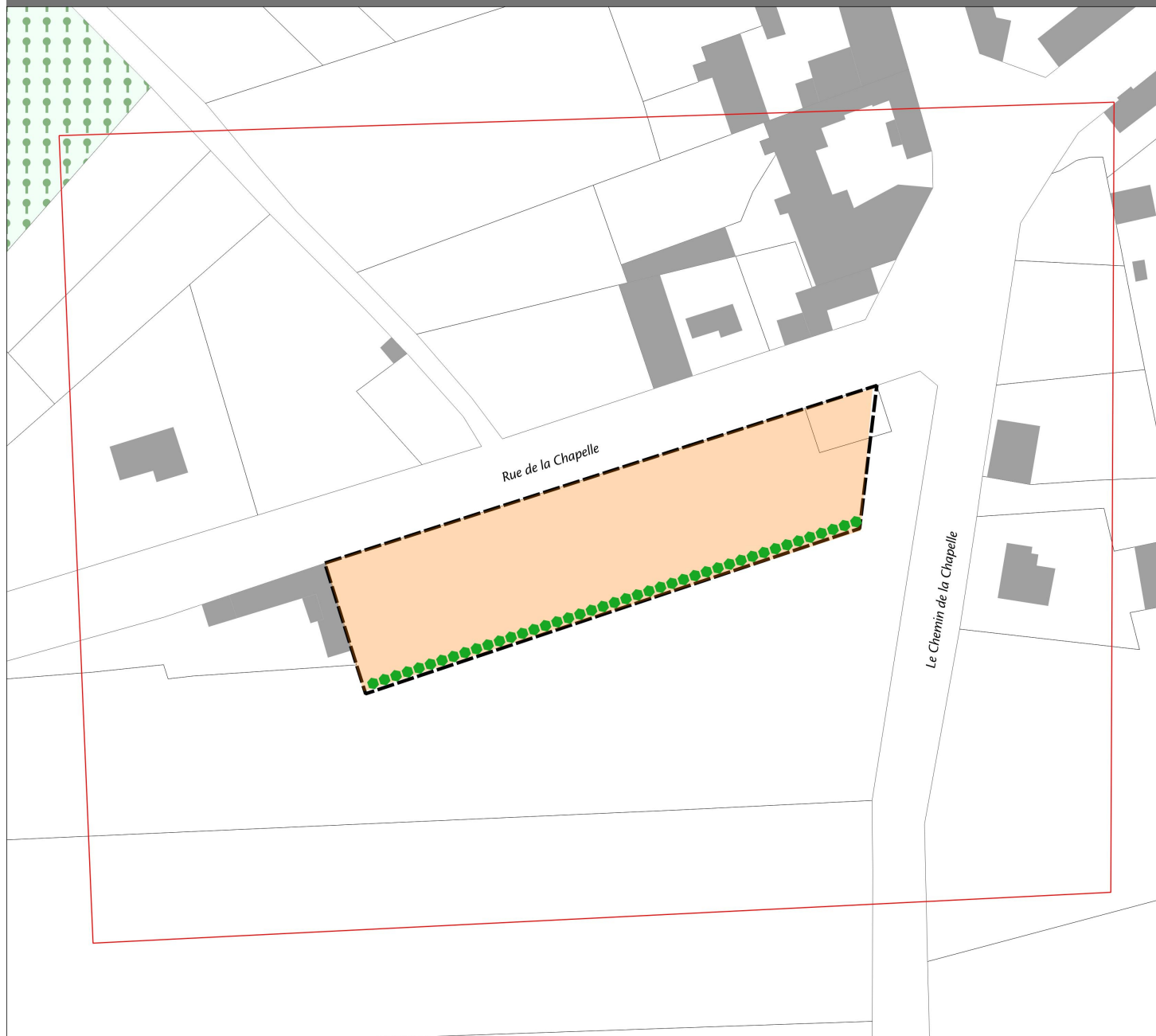
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 7 14 21 m

PUISIEUX
Rue de la Chapelle
Vocation principale : Habitat

OAP n°64
Surface : 0.26 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boiséments
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

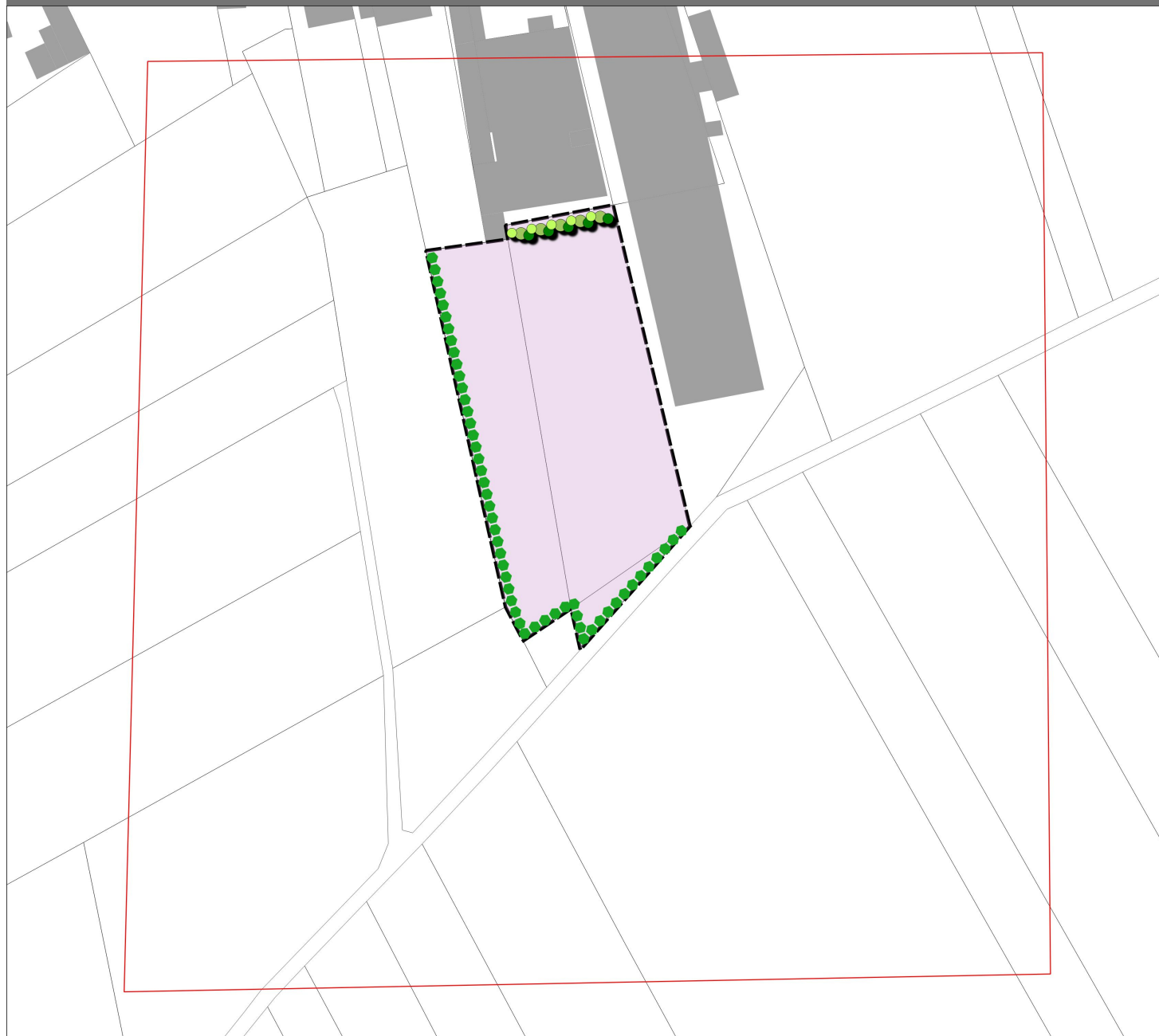
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 10 20 30 m

PUISIEUX
Extension CAPAC
Vocation principale : Economie

OAP n°65
Surface : 0.56 ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boiséments
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

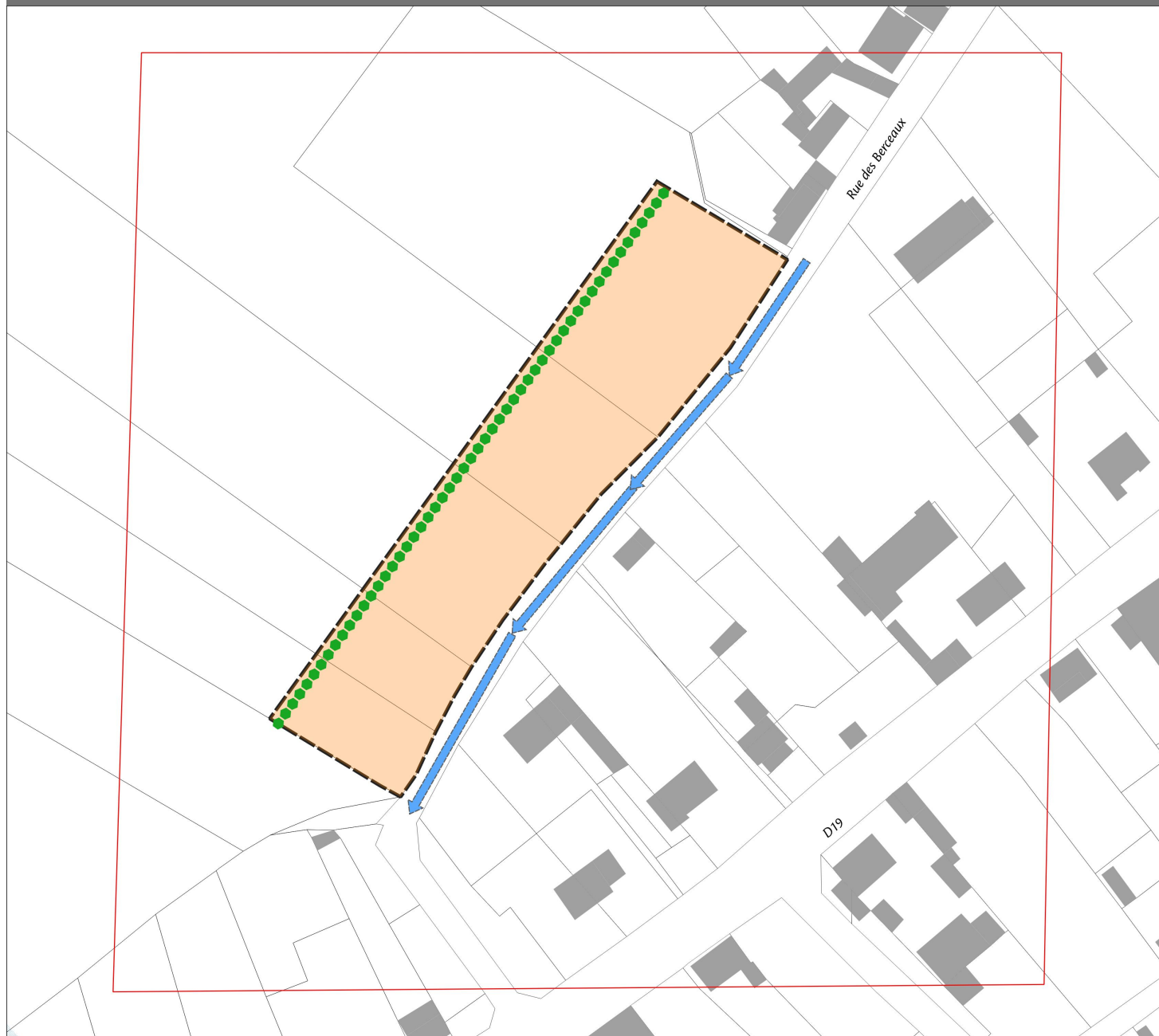
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 10 20 30 m

ROCQUIGNY
Rue des Berceaux
Vocation principale : Habitat

OAP n°66
Surface : 0.5 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir

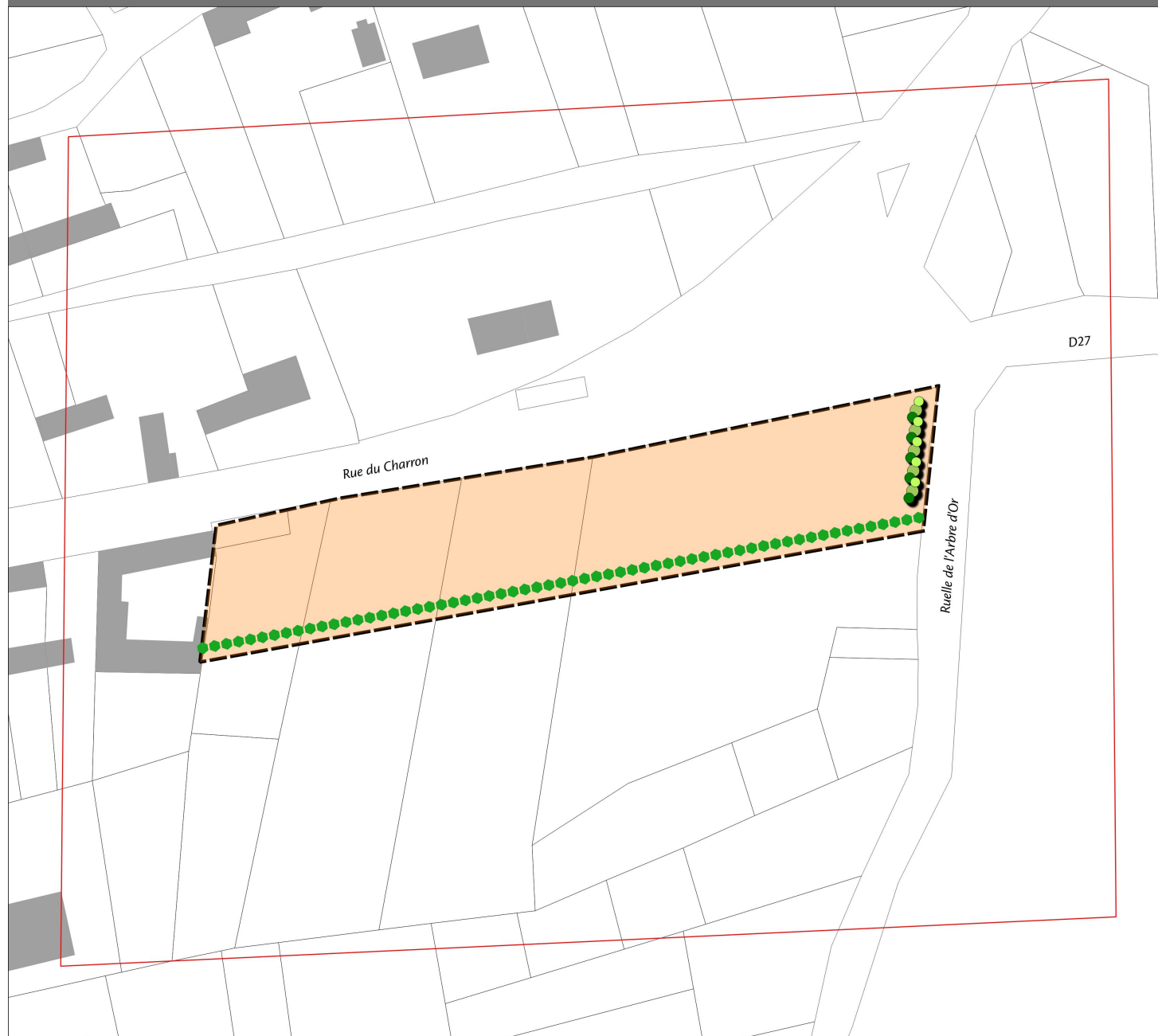


0 10 20 30 m

SAILLY AU BOIS
Rue du Charron
Vocation principale : Habitat

OAP n°67

Surface : 0.42 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boissements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 10 20 30 m

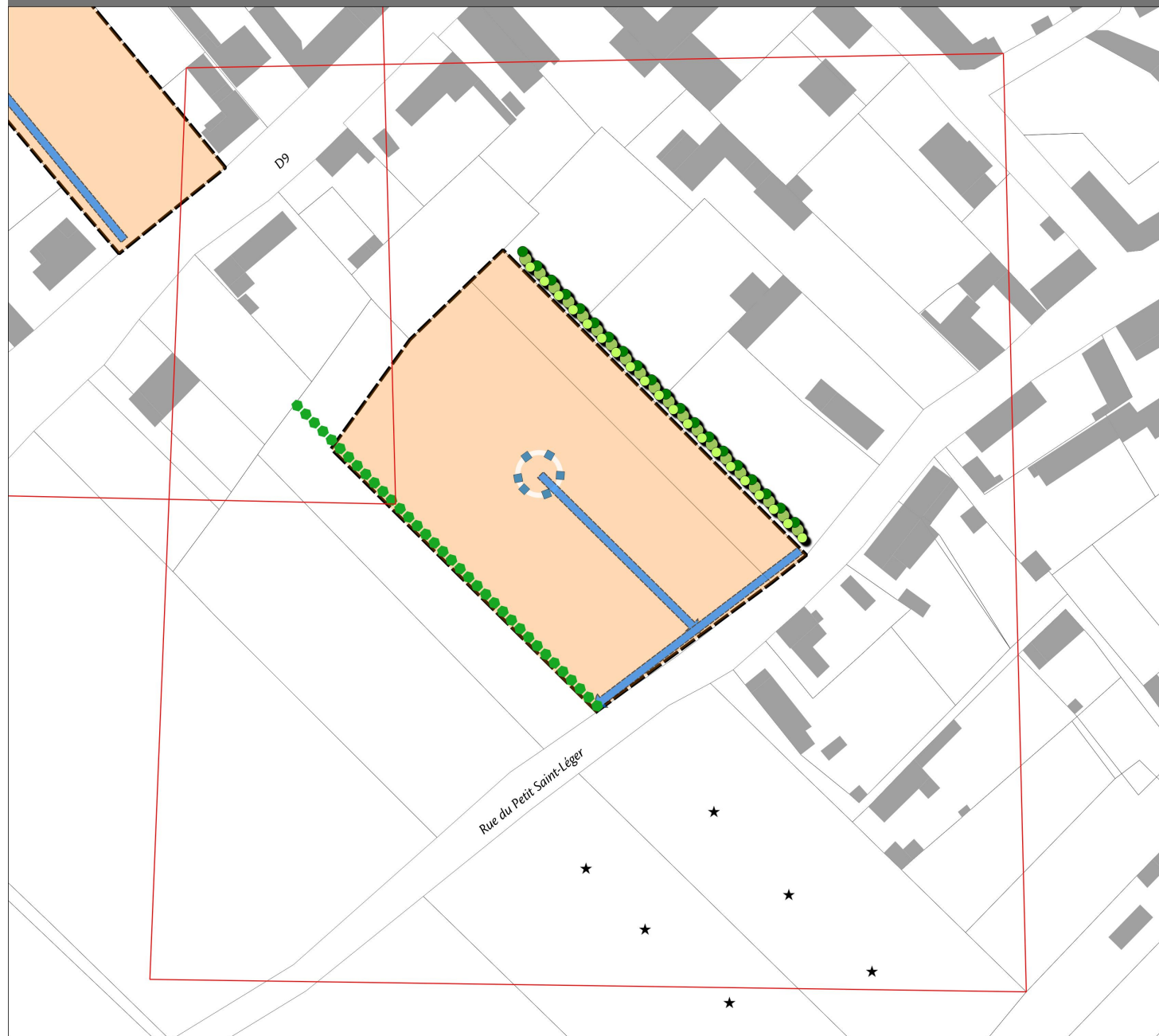
SAINT-LEGER

Rue du Petit Saint-Léger

Vocation principale : Habitat

OAP n°68

Surface : 0.55 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

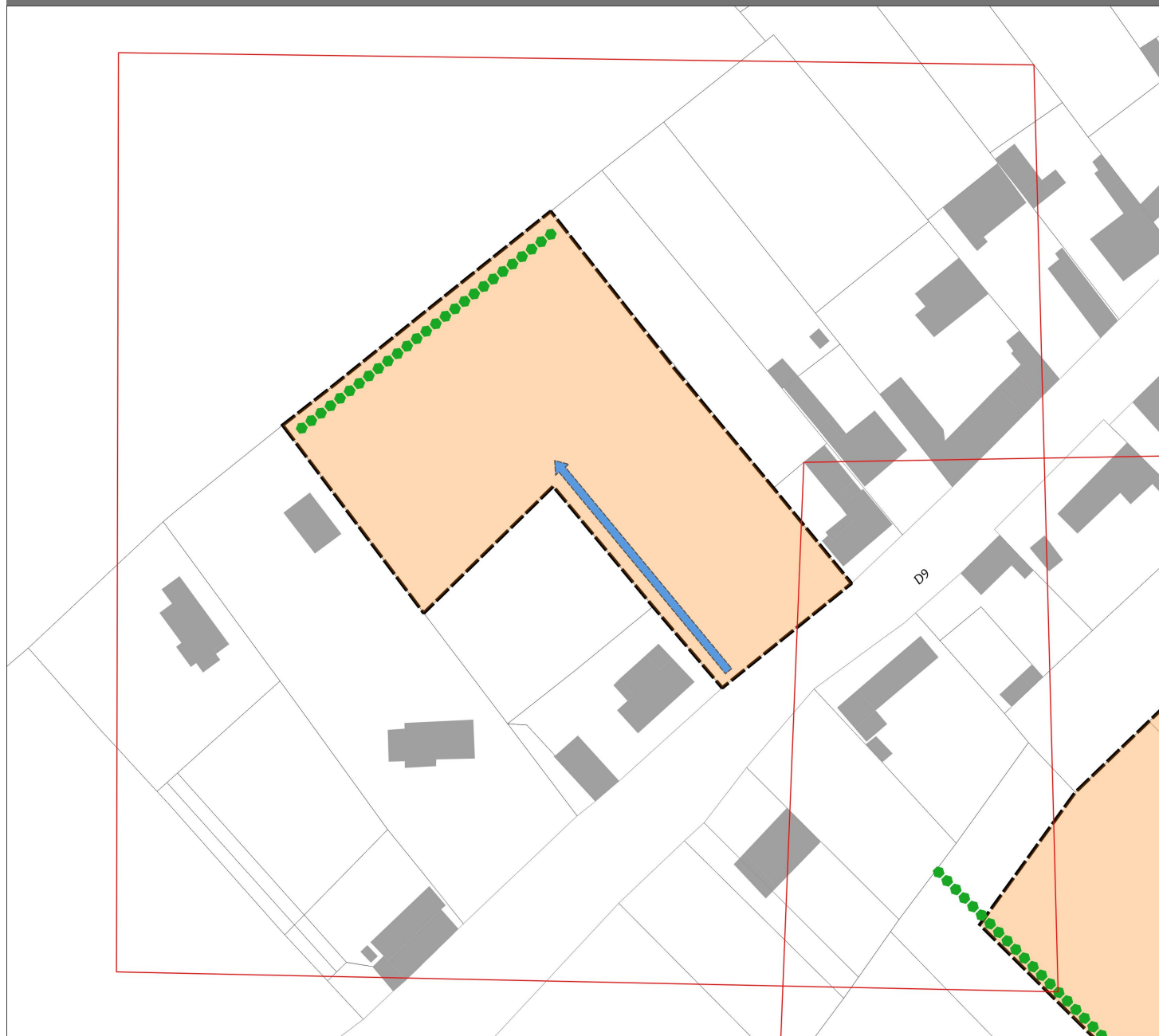
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 10 20 30 m

SAINT-LEGER
Rue d'Ervillers
Vocation principale : Habitat

OAP n°78
Surface : 0.4 ha
Densité minimale : 10 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 9 18 27 m

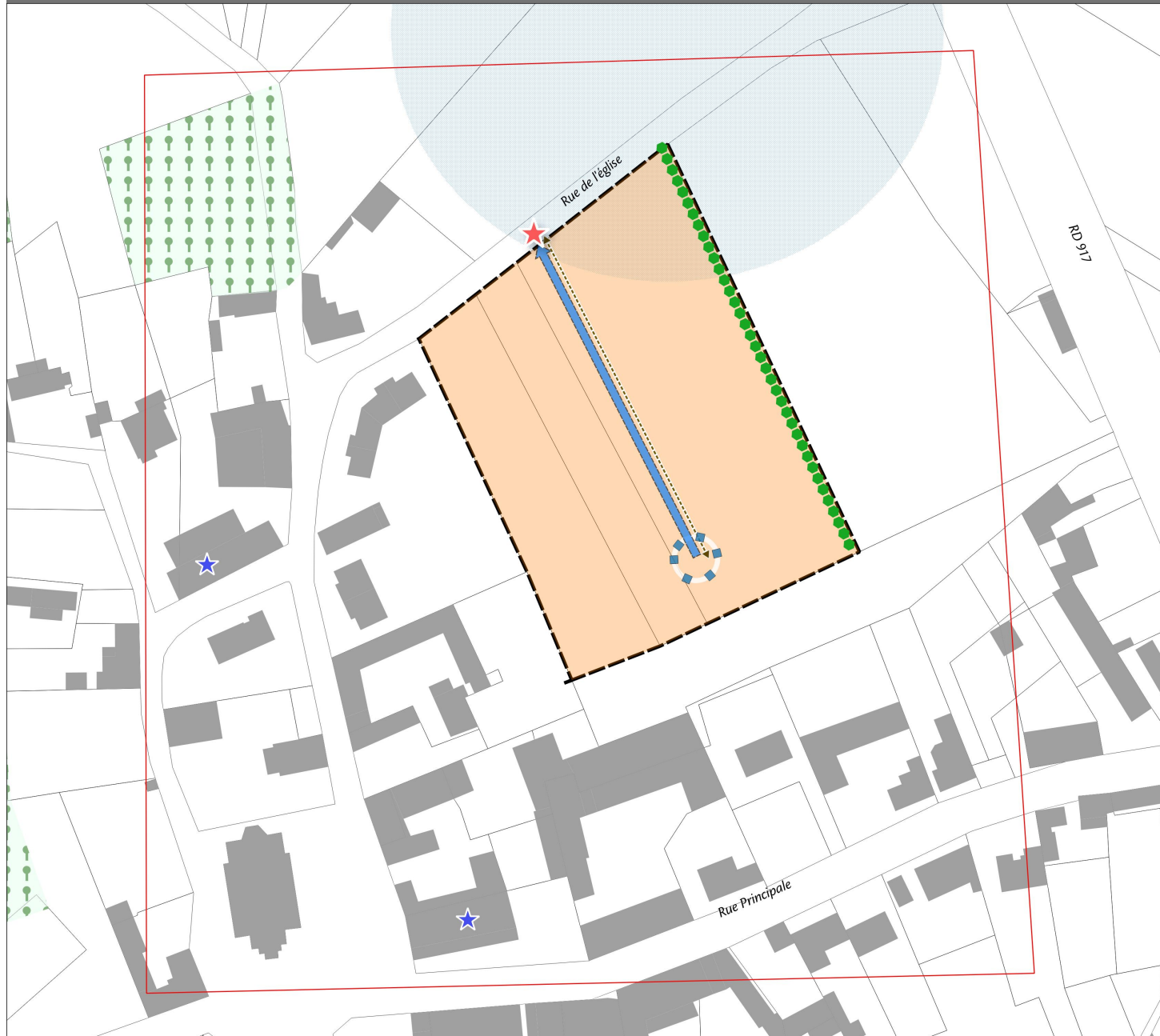
SAPIGNIES

Rue de l'Eglise

Vocation principale : Habitat

OAP n°70

Surface : 1.04 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boissements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 10 20 30 m

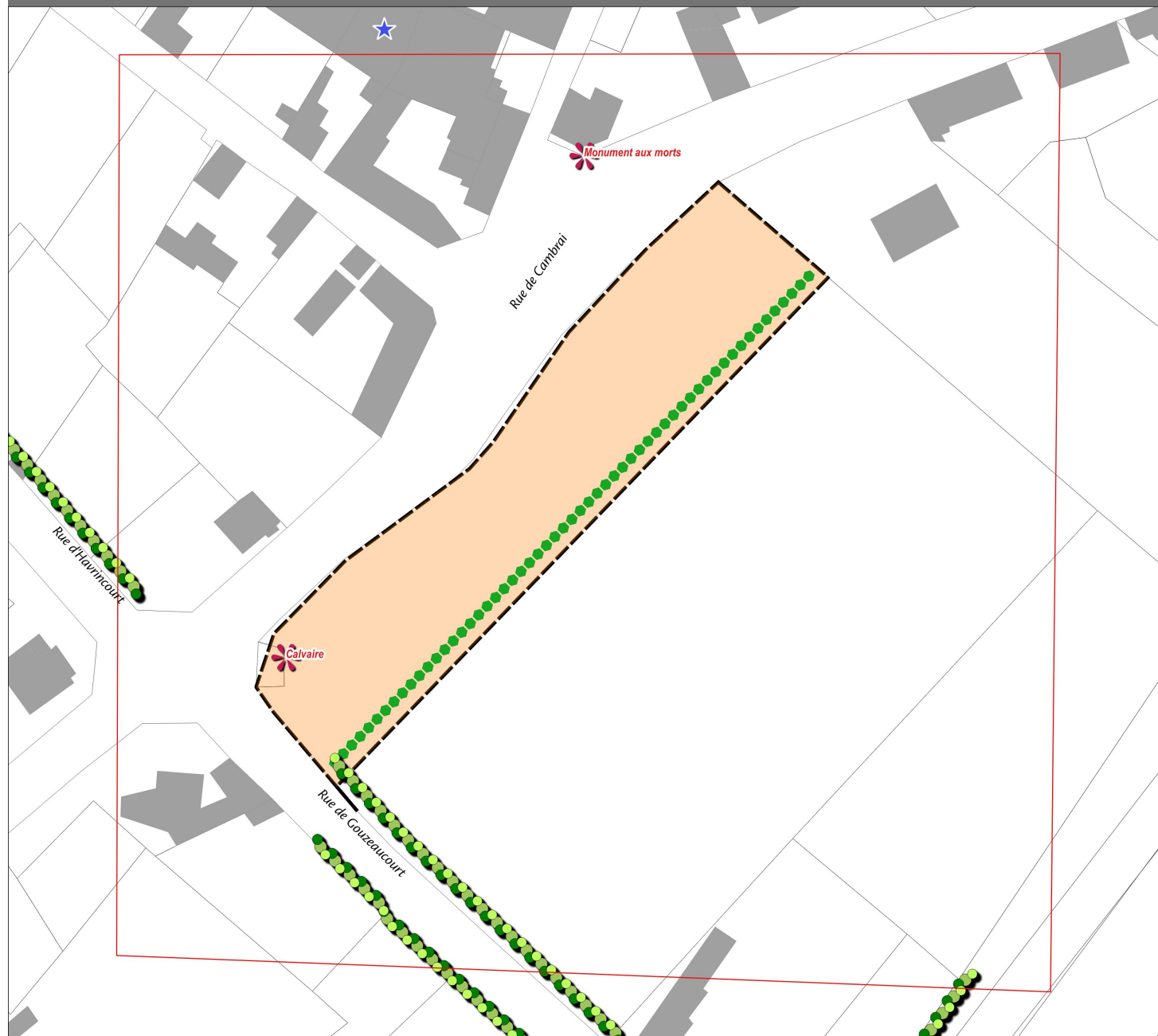
TRESCAULT

Rue de Cambrai

Vocation principale : Habitat

OAP n°71

Surface : 0.47 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boissements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

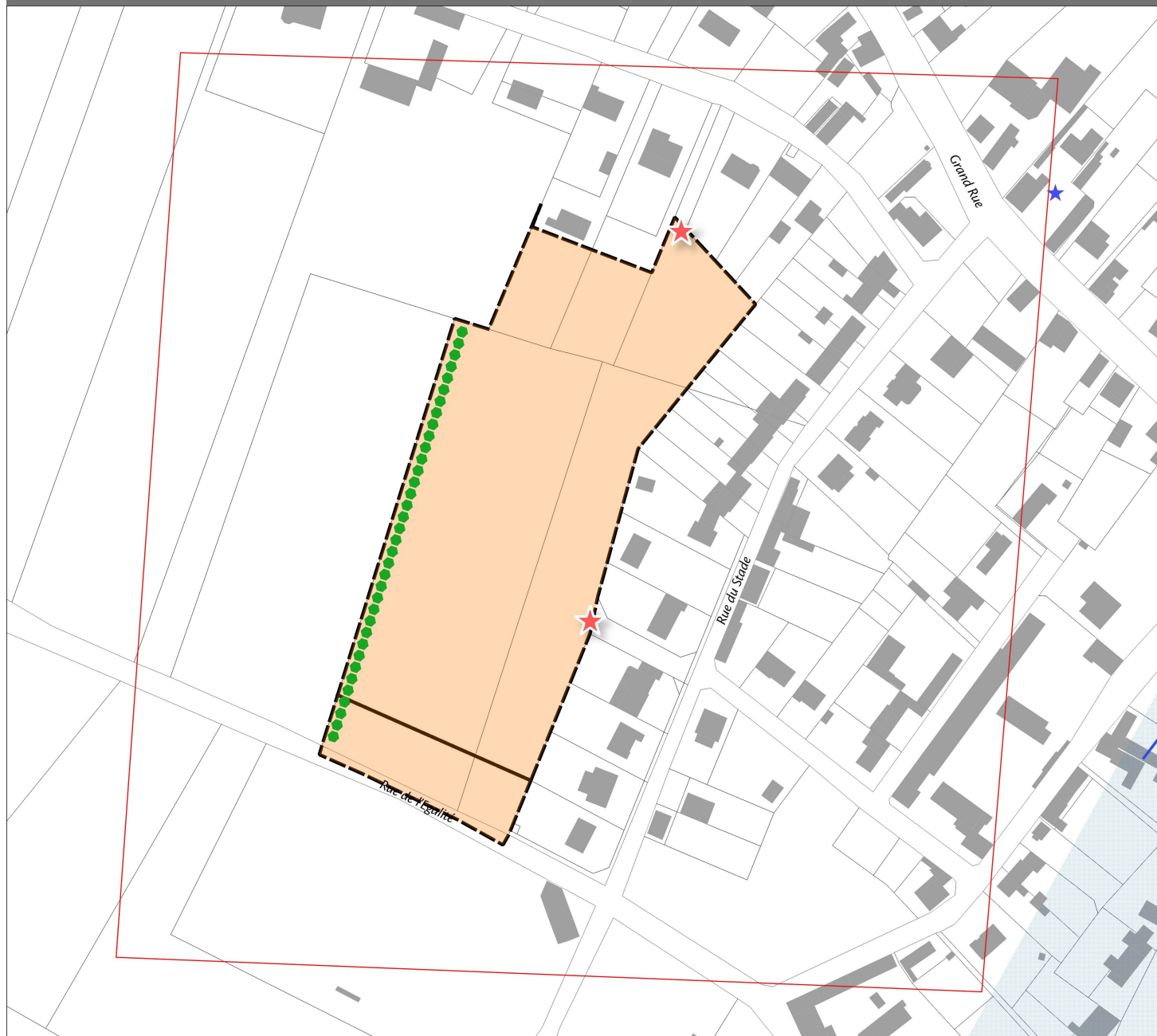
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 10 20 30 m

VAULX-VRAUCOURT
Rue de l'Egalité
Vocation principale : Habitat

OAP n°72
Surface : 2.21 ha
Densité minimale : 18 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 20 40 60 m

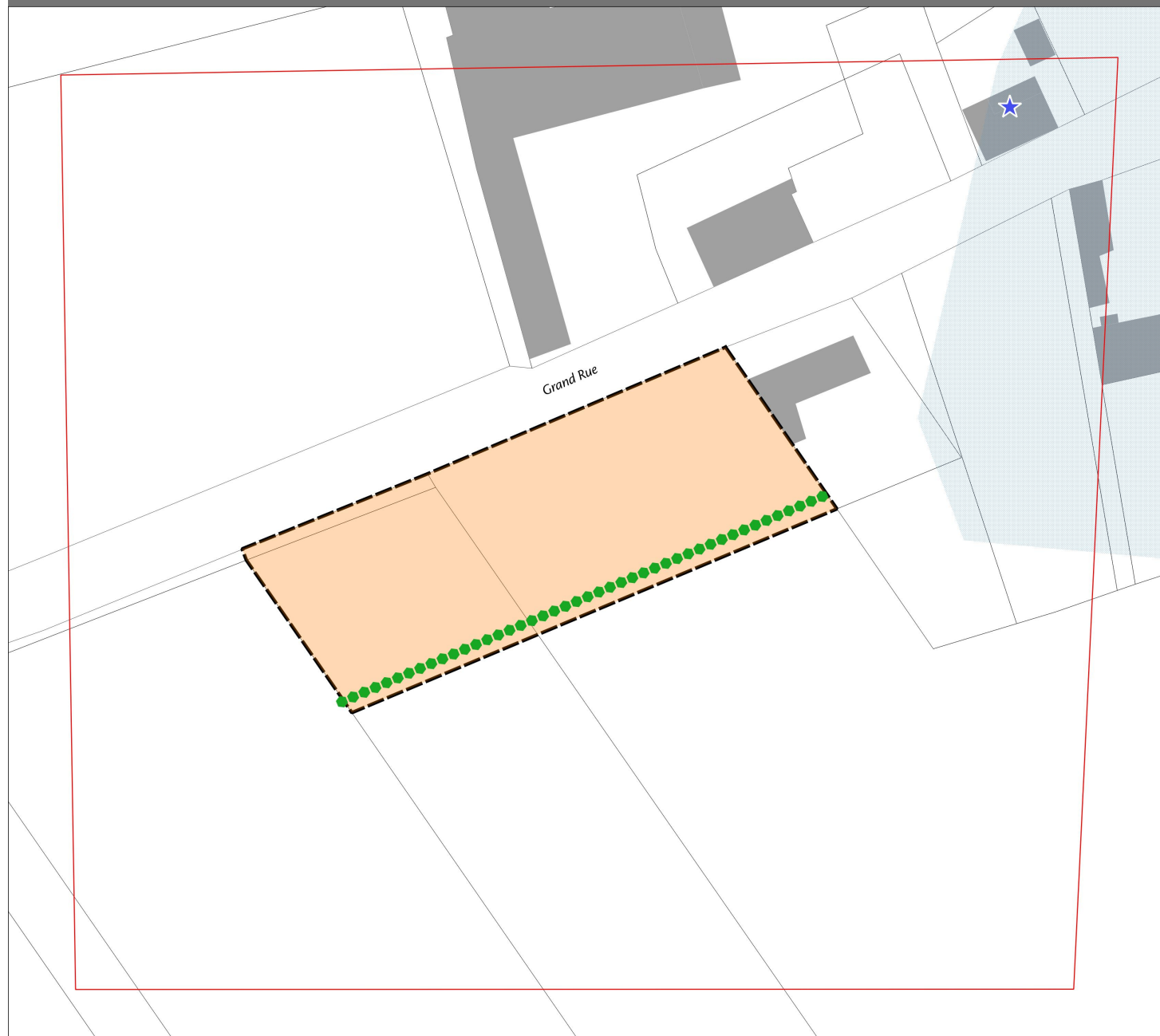
VILLERS AU FLOS

Grand Rue

Vocation principale : Habitat

OAP n°74

Surface : 0.23 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boissements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 8 16 24 m

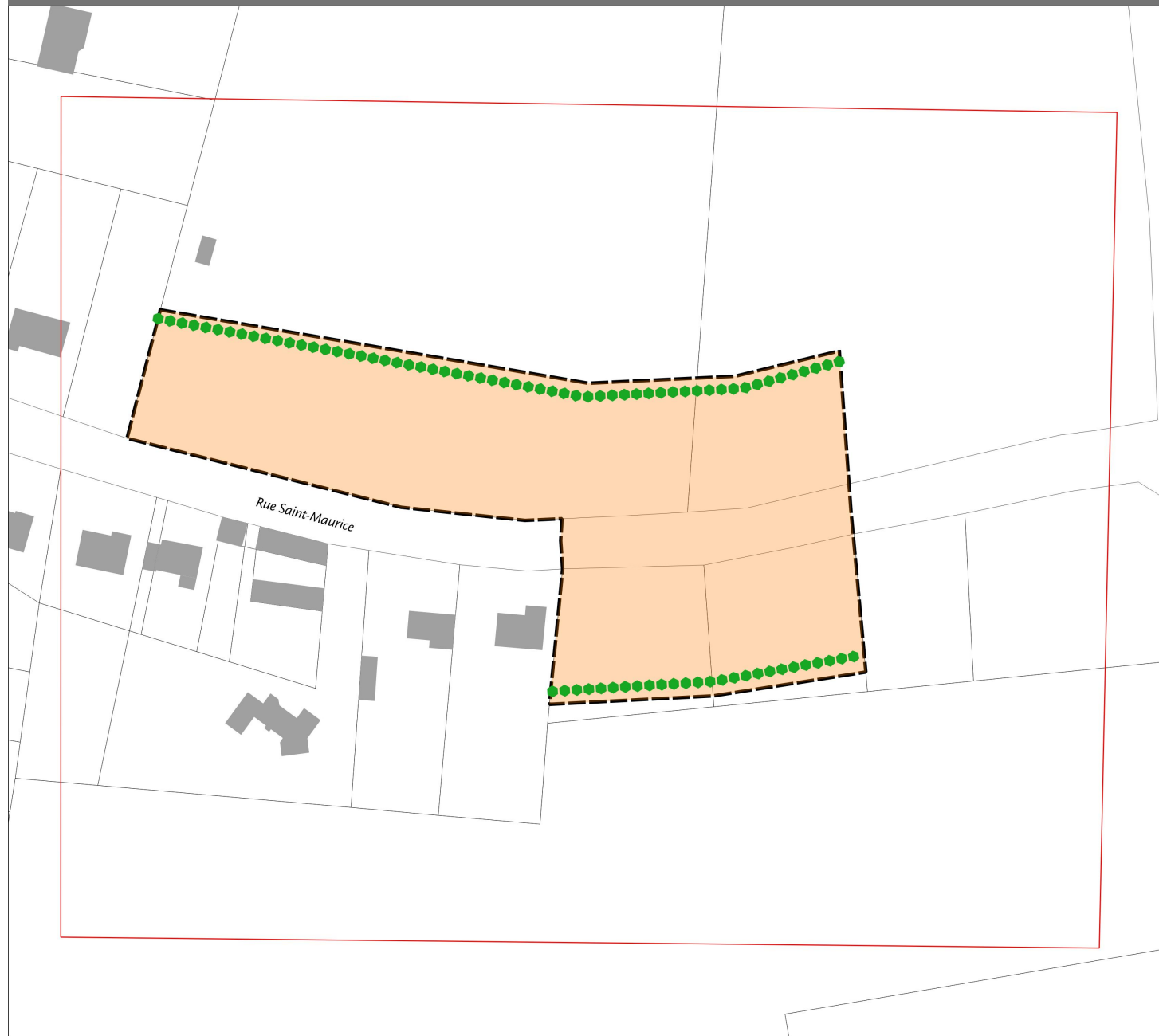
WARLENCOURT-EAUCOURT

Rue Saint-Maurice

Vocation principale : Habitat

OAP n°75

Surface : 0.79 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boiséments
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 10 20 30 m

YTRES
Rue du Fossé
Vocation principale : Habitat

OAP n°76
Surface : 0.48 ha
Densité minimale : 16 log/ha



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boiséments
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Élément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 9 18 27 m